

AWAL

19

CAHIERS D'ÉTUDES BERBÈRES

1999

Fondateur

Mouloud Mammeri

KHELIFA CHATER

La question amazighe en Tunisie. Entretien réalisé par Tassadit Yacine

MICHAEL PEYRON

Entre haine et amour : officiers des Affaires indigènes
et tribus dissidentes (Atlas marocain, 1914-1956)

CHRISTELLE HAMEL

Le mélange des genres : une question d'honneur

JAN JAAP DE RUITER

Le profil sociolinguistique des élèves arabophones
et berbérophones dans l'enseignement primaire au Maroc

OURIDA MANCERI

L'aspect en berbère : l'aoriste revisité

SIDI MOHAMMED BARKAT

Ce que peut une femme

EL-HADI CHALABI

La gifle et le général

MARTEEN KOSSMANN

« Fadna et Omar », genèse d'un conte berbère

WADI BOUZAR

Le problème irlandais : origines et évolution

DOSSIER SPÉCIAL ALGÉRIE

TASSADIT YACINE

Algérie : l'horreur dans l'indifférence
Une généalogie de la violence est-elle possible ?
L'information et la violence

JOSÉ GARÇON

Pourquoi tant de haine ?

ALI HABIB

Les avatars des trois fronts : FLN, FIS, FFS

BENJAMIN STORA

Voyeurisme et réflexion : des photographies du drame algérien



ÉDITIONS DE LA MAISON DES

SCIENCES DE L'HOMME PARIS

AWAL

19

CAHIERS D'ÉTUDES BERBÈRES

1999

Fondateur

MOULOUD MAMMERI

Directrice

TASSADIT YACINE

SOMMAIRE

ARTICLES

KHELIFA CHATER	
La question amazighe en Tunisie.	
Entretien réalisé par Tassadit Yacine	3
MICHAEL PEYRON	
Entre haine et amour: officiers des Affaires indigènes	
et tribus dissidentes (Atlas marocain, 1914-1956)	9
CHRISTELLE HAMEL	
Le mélange des genres: une question d'honneur	19
JAN JAAP DE RUITER	
Le profil sociolinguistique des élèves arabophones et berbérophones	
dans l'enseignement primaire au Maroc	33
OURIDA MANCERI	
L'aspect en berbère: l'aoriste revisité	43
SIDI MOHAMMED BARKAT	
Ce que peut une femme	59
EL-HADI CHALABI	
La gifle et le général	71

TEXTES ET DOCUMENTS

MARTEEN KOSSMANN	
«Fadna et Omar», genèse d'un conte berbère	85

REGARD SUR LES AUTRES CULTURES

WADI BOUZAR	
Le problème irlandais: origines et évolution	97
DOSSIER SPÉCIAL ALGÉRIE	
(réuni par Tassadit Yacine)	
TASSADIT YACINE	
Algérie: l'horreur dans l'indifférence	111
Une généalogie de la violence est-elle possible?	115
L'information et la violence	127
JOSÉ GARÇON	
Pourquoi tant de haine?	133
TASSADIT YACINE	
Les principaux acteurs de la scène politique	139
ALI HABIB	
Les avatars des trois fronts: FLN, FIS, FFS	141
BENJAMIN STORA	
Voyeurisme et réflexion: des photographies du drame algérien	147
Comptes rendus	151
Résumés	159

Publié avec le concours du Centre national du livre
et du Fonds d'action sociale

© 1999, n°-19, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, Paris
ISSN 0764-7573
Imprimé en France

LA QUESTION AMAZIGHE EN TUNISIE

Khelifa Chater

Entretien réalisé par Tassadit Yacine

Rencontré lors d'un colloque organisé à Djerba en décembre 1998, M.-Khelifa Chater, professeur d'histoire à l'université Tunis 1 et auteur de nombreux ouvrages, a bien voulu répondre à quelques-unes de nos interrogations.

Tassadit Yacine – On remarque chez les historiens tunisiens, en particulier les arabisants, une tendance à occulter le passé berbère de la Tunisie. À les entendre la Tunisie n'a d'autre identité que son arabité. C'est comme si, avant l'arrivée des conquérants arabes, le pays était entièrement vierge. Il y a chez ces historiens comme une confusion entre la langue, la culture et les origines. On sait bien que l'arabisation est un phénomène irréversible qui va de pair avec l'islamisation du Maghreb, mais pourquoi refuser d'admettre l'existence d'une minorité ibadhite spécifiquement berbère dans l'île de Djerba par exemple? Ce qui d'ailleurs est attesté par l'intervention, lors de ce colloque, de quelques Djerbiens bien décidés à affirmer leur identité amazighe...

Khelifa Chater – Il y avait effectivement dans le passé une certaine tendance chez des intellectuels à faire démarrer l'histoire à la conquête islamique. Vous n'ignorez pas que dans la culture arabo-islamique, tout ce qui a précédé la Révélation coranique est baptisé *djahiliyya*, ce qui littéralement signifie l'ère de l'ignorance. Comme si la simple antériorité à ce qui est apparu comme l'illumination de l'humanité suffisait à disqualifier cette période historique, à la tenir pour nulle en quelque sorte. Cette tendance a été renforcée chez nous pendant l'ère du protectorat français, du fait qu'il fallait réagir à la falsification de l'histoire par le colonialisme qui a poussé l'outrance jusqu'à enseigner dans les colonies comme dans la métropole, que «nos ancêtres étaient des Gaulois».

Le nationalisme et le combat pour l'indépendance ont poussé les intellectuels tunisiens à rectifier cette vision quelque peu simpliste. Si bien qu'après l'indépendance l'enseignement de l'histoire appréhende le passé de notre pays dans une perspective plus globale. Cet enseignement démarre

comme il se doit avec la préhistoire, puis vient l'Antiquité avec les civilisations berbère, phénicienne, carthaginoise, romaine, l'arrivée des Vandales, le Moyen Âge, la période moderne et contemporaine. Si bien qu'aujourd'hui les différents éléments du puzzle historique se sont pour ainsi dire reconstitués, sans qu'on puisse le réduire au couple arabophone-berbérophone, puisque la Tunisie étant un pays de plaines, ouvert sur la mer et aussi sur l'Afrique sub-saharienne, elle s'est imprégnée d'influences venues des quatre points cardinaux. Concernant précisément le Sahara, n'oublions pas que dans le passé c'était un lieu où les réseaux caravaniers maghrébins et africains étaient profondément imbriqués, ce qui a déterminé notre part d'identité africaine.

Cela nous amène à constater que l'Afrique du Nord, contrairement à d'autres régions, a connu deux périodes de grandeur dans le passé: l'Antiquité et le Moyen Âge. La première avec les civilisations carthaginoise, grecque, romaine... et la seconde avec la civilisation arabo-musulmane. Il-n'y a pas eu de déclin au cours de ces deux périodes. Quant au couple Arabes/Berbères, je pense qu'il est préférable de parler plutôt d'arabophones et de berbérophones. Car nous sommes à la fois des berbères arabisés et des arabes berbérés. Il y a eu tant de mélanges qu'il est impossible de parler d'ethnies spécifiquement arabes ou berbères.

T. Y. – Concrètement comment se sont opérés ces mélanges?

K. C. – Il faut préciser que les premiers conquérants arabes, venus au VII^e siècle étaient très peu nombreux et que forcément se sont joints à eux des éléments autochtones pour pousser la conquête jusqu'en Espagne et en Afrique sub-saharienne. Les conquérants arabes ont donc constitué des armées dont l'essentiel était d'origine berbère. L'islam étant devenu la religion officielle, tous ceux qui se sont déclarés musulmans ont été intégrés dans les armées conquérantes. Mais cela ne veut pas dire que l'islamisation et à plus forte raison l'arabisation ont été complètes. Il demeurait encore en Afrique du Nord des populations chrétiennes, juives ou païennes. Ce n'est qu'à partir du XI^e siècle et jusqu'au XV^e que des tribus arabes venues en grand nombre du Proche-Orient, ont progressivement arabisé et islamisé la région en profondeur. Car si les premiers conquérants se sont intéressés principalement aux populations des villes pour des raisons politiques évidentes, les tribus bédouines venues par la suite se sont implantées dans l'environnement qui leur était le plus naturel, c'est-à-dire les campagnes, là où se trouvait l'immense majorité des habitants. C'est là qu'il y a eu le plus de mélanges et que s'est véritablement créée l'identité nord-africaine, ce qui explique qu'en Tunisie par exemple le parler berbère n'a été conservé que dans l'île de Djerba et dans quelques régions montagneuses.

T. Y. – Dans ce cas, parler d'arabisme ou d'arabité a-t-il encore un sens?

K. C. – En réalité l'arabité n'est pas un fait ethnique. Pour vous donner

un exemple, nous avons retrouvé un document datant du XVII^e siècle dont l'auteur, un Andalou fraîchement débarqué à Tunis, raconte qu'ayant besoin de connaître le contenu d'une lettre écrite en arabe et se trouvant à proximité de la grande mosquée de la Zitouna à Tunis, il n'a trouvé personne sachant lire cette langue pour la lui déchiffrer. Ceci va à l'encontre de l'opinion commune selon laquelle les Andalous étaient arabisés. En réalité nombreux étaient les Andalous qui étaient devenus chrétiens et qui ignoraient la langue de leurs ancêtres. Ce n'est que lorsqu'ils furent de retour en Afrique du Nord qu'ils réapprirent et l'islam et l'arabe. Pour revenir au témoignage de cet Andalou, n'oublions pas qu'au XVII^e siècle, à Tunis ainsi que dans d'autres cités du Maghreb, il y avait un afflux important de Turcs «par profession» pour ainsi dire, c'est-à-dire des gens qui étaient liés de près ou de loin à la Course maritime en Méditerranée. Ces gens pouvaient être grecs, albanais, macédoniens, andalous... Ils ne parlaient donc pas l'arabe. L'Afrique du Nord était un creuset de peuples dont la synthèse a produit l'identité maghrébine. Cette identité résulte de l'accumulation d'un patrimoine d'une extrême richesse.

T. Y. – Comment expliquez-vous dans ce cas que les États du Maghreb continuent à occulter le caractère original et spécifique de leur patrimoine pour n'en retenir que l'élément arabe, comme si entre un pays du Maghreb et l'Arabie il n'y avait pas de différence. En Tunisie par exemple l'histoire montre que plusieurs dynasties berbères ont été à l'origine de grandes civilisations. C'est le cas des Zirides, des Fatimides... Pourtant qu'est-ce qui est fait pour mettre en valeur le génie proprement maghrébin qui a donné naissance à ces civilisations? Pourquoi un Tunisien ou un Algérien continuent-ils à se proclamer arabes au même titre qu'un habitant de la péninsule Arabique?

K. C. – La notion d'arabisme est récente. Elle date de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Quand des Nord-Africains effectuaient le pèlerinage à La Mecque au début du siècle, ils rencontraient des Égyptiens, des Syriens, des Irakiens... avec lesquels ils pouvaient communiquer puisqu'ils parlaient la même langue. Cette communauté de langue, ajoutée à la communauté religieuse créait un sentiment de communauté incarné par la notion d'*umma* musulmane. Avec d'autres musulmans venus de Turquie, du Pakistan ou d'Iran, la communauté de langue n'existait pas, d'où cette appellation d'origine arabe. Donc le fait arabe n'est pas comme nous l'avons dit un fait ethnique mais un fait culturel qui est devenu par la suite un fait idéologique dans le cadre de la lutte pour la décolonisation. Cela n'implique pas cependant qu'il faille réduire ces vieilles civilisations à une idéologie récente. Dans le cas de l'Égypte par exemple il serait absurde de faire abstraction de l'époque pharaonique ou de l'apport de la culture copte. De même des historiens africains s'insurgent contre le fait qu'on considère leur histoire comme récente et affirment que leur existence historique remonte à l'Antiquité égyptienne précisément. En Tunisie, dans les calendriers traditionnels

d'antan, pour chaque journée, trois dates étaient indiquées:

1. la date correspondant au calendrier chrétien;
2. celle du calendrier musulman;
3. la date *ajmi* ou julienne, appelée *ajmi* (ce qui en arabe signifie étranger) parce que non arabe. Cette date reprenait le calendrier agricole et météorologique des sociétés nord-africaines préislamiques. C'est ainsi que des fêtes chrétiennes ou païennes ont été maintenues dans nos us et coutumes et «arabisées» en quelque sorte, alors qu'elles remontent à un passé beaucoup plus lointain.

T. Y. – On présente souvent la Tunisie comme un pays homogène. Or j'ai été frappée de voir qu'entre un habitant de Tunis et un Sahélien par exemple il y a de grandes différences. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce point?

*K. C. – L'homogénéisation est un phénomène récent lié au développement de l'école, de la radio, de la télévision, du service militaire. Ce dernier entre autres est une institution récente. Avant le XIX^e siècle, l'armée tunisienne était une armée étrangère constituée de janissaires, à l'occasion on faisait appel à quelques cavaliers des tribus. À partir de 1831, l'armée du bey a fait appel à des éléments du cru, ce qui a provoqué quelques remous au début, car les Tunisois par exemple ou les fils de cheikh considéraient qu'ils devaient être exemptés. Et même par la suite lorsque l'obligation a été imposée à tous, il a fallu créer des casernes séparées pour des appelés venant de Monastir ou de Sousse par exemple. Il faut dire qu'à l'époque les gens voyageaient très peu et se méfiaient les uns des autres. La seule occasion où ils pouvaient rencontrer des habitants natifs d'autres régions, c'était le pèlerinage annuel à La Mecque. Donc le service militaire a permis de rompre l'isolement des régions les unes par rapport aux autres. De plus le gouvernement de l'époque qu'on appelait la *m'halla*, était obligé de se déplacer au gré des activités agricoles, afin de pouvoir lever l'impôt. Il se dirigeait à l'ouest du pays au moment des récoltes céréalières, c'était la *m'halla* d'été, ensuite il se rendait au Sahel pour la récolte des olives et au sud pour la récolte des dattes, c'était la *m'halla* d'hiver. Ce qui montre que l'intégration politique était en fait conditionnée par des contraintes purement économiques. La preuve c'est que la route du Sahel qui suit le littoral à l'est, n'est devenue un axe central que depuis que l'exportation de l'huile a pris de l'ampleur, en raison de l'industrialisation européenne, c'est-à-dire au XIX^e-siècle, ce qui a donné un essor sans précédent aux villes côtières. Avant cela les voies de communications importantes étaient situées à l'intérieur du pays, du fait de la place occupée par l'économie agricole. Le nœud de ces routes se trouvait à Kairouan et liait le nord du pays au Sahara.*

T. Y. – Quels changements ces transformations ont-elles induits sur le plan culturel?

K. C. – Certaines règles concernant la propriété agricole par exemple,

comme l'indivision des biens, ont disparu peu à peu. Le parler dialectal qui était spécifique à chaque région a été peu à peu homogénéisé par l'enseignement et la langue écrite a eu tendance à remplacer la langue orale.

T. Y. – Qu'en est-il du confrérisme?

K. C. – En Tunisie le mouvement des confréries a beaucoup décliné après l'indépendance. Les nationalistes tunisiens, comme en Algérie d'ailleurs, ont combattu ce phénomène, l'accusant d'être une hérésie par rapport à l'islam orthodoxe, et d'être à l'origine de comportements superstitieux.

T. Y. – Quel est selon vous l'origine du nom de la ville de Monastir? Pourquoi cette ville s'appelle-t-elle ainsi?

K. C. – Au moment de la conquête arabe, la ville a été choisie par les premiers conquérants pour surveiller la frontière maritime contre les incursions des Byzantins. C'est ainsi que des *ribat* c'est-à-dire des installations fortifiées, y ont été construits. Ils abritaient des espèces de moines-soldats musulmans qui passaient leur temps en prière tout en assurant la surveillance du territoire. À quelques kilomètres de là se trouvait la ville de Ruspina, habitée par une population autochtone christianisée et qui parlait le latin. Ce sont ces habitants, essentiellement berbères, qui ont donné son nom à Monastir, ayant constaté des similitudes évidentes avec les *monasterium* chrétiens. En Tunisie, au XIX^e siècle, quand vous demandiez à connaître l'appartenance des habitants d'un village comme M'saken par exemple, on vous expliquait qu'il y avait les familles qui se rattachaient à tel marabout, ensuite celles qui appartenaient à telle tribu bédouine et enfin on vous donnait la liste des *beldi*, c'est-à-dire les habitants qui ne se réclament pas d'une appartenance tribale et qui sont en vérité des descendants des populations à la fois berbères, byzantines, vandales, etc., qui ont peuplé le lieu depuis un lointain passé.

T. Y. – Il y a selon vous une critique des sources à faire nécessairement si on veut rétablir l'histoire véritable de l'Afrique du Nord.

K. C. – Si l'on considère les sources laissées par ceux qu'on appelle les *ikhbaryun* et qui sont des lettrés originaires des villes, on ne peut s'empêcher de penser aux descriptions qu'ils ont faites de l'arabisation du Maghreb du XI^e au XV^e siècle par des tribus nomades comparées volontiers par eux à des «nuées de sauterelles». Mais si on utilisait comme sources les épopées de ces tribus nomades elles-mêmes, comme celle de leur héroïne El-Jazya, on écrirait une histoire bien différente et qui leur est favorable. C'est pourquoi il faut que les historiens d'aujourd'hui soient à l'écoute des différents témoignages, pour connaître notre histoire maghrébine dans sa diversité si enrichissante.

ENTRE HAINE ET AMOUR:
OFFICIERS DES AFFAIRES INDIGÈNES
ET TRIBUS DISSIDENTES
(ATLAS MAROCAIN, 1914-1956)

Michael Peyron

Le but de cet article est, *primo*, de mettre en exergue les rapports très particuliers qui existaient au Maroc, à l'époque du protectorat, entre les officiers des Affaires indigènes (A. I.) et leurs « ouailles»; *secundo*, de contribuer à faire la lumière sur un corps d'élite qui a été injustement et trop sévèrement critiqué ces quarante dernières années, alors que son action a été relativement peu entachée d'irrégularités. En effet, à quelques rares exceptions près, ces officiers sembleraient s'être conduits de façon tout à fait honnête (Bidwell, 1973: 195). Il est vrai qu'entre les officiers des A. I. et la tribu dont ils avaient la responsabilité, il régnait des rapports fort intimes. Cela reflétait les directives officielles dont ils devaient s'imprégner afin de réussir dans leur mission. Au fur et à mesure que se tissaient des liens très proches, l'officier en venait à considérer la tribu à laquelle il était affecté comme «sa tribu»; dès qu'un problème la concernait, de près ou de loin, il en faisait une affaire personnelle.

L'APPRENTISSAGE DE L'OFFICIER
DES AFFAIRES INDIGÈNES

Lors de sa formation de dix mois à Rabat, le stagiaire entamait sa «merveilleuse aventure» (Carrère, 1973: 14) en apprenant les bases de l'idéologie qui allait façonner sa pensée pendant toute sa carrière, et que l'on qualifiait de «science du contact» (Ben Mlih, 1990: 198). Celle-ci passait par trois phases. La première impliquait la lecture d'ouvrages traitant de l'administration générale, du droit coranique et du makhzen (Carrère, 1973: 25), sans oublier une étude géo-ethnologique de la région où devait s'exercer son commandement. Tout ceci allait de pair avec l'apprentissage de l'arabe et du berbère, à raison de 140 heures d'enseignement pour chaque langue. La notice de fin de stage que rédigeait le futur «chef de poste antenne» sur sa tribu d'affectation, devait par la suite alimenter le dossier «tribus» à la direction générale des A. I.

La deuxième phase, pratique celle-là, était tout entière axée sur l'action politique. Déjà au contact de «sa» future tribu, sur le terrain, le jeune officier démêlait les subtilités de la «pénétration pacifique» (Ben Mlih, 1993: 198). En effet, rien ne devait échapper à l'officier de ce qui se tramait en tribu:

«Le hakem pouvait évaluer exactement les effectifs des gars d'en face, le nombre des Chassepots, des Gras, des Martini et de vulgaires moukala... Et puis aussi les forces morales qui cimentaient tout cela: l'influence d'un marabout, l'autorité d'un amrhar, la crainte que répandait les menaces d'un chef de bande coupeur de routes.» (Janon, 1941: 60.)

Par la fermeture de certains marchés jusque-là ouverts aux dissidents, par un blocus de leur territoire, par un «grignotage», un travail de sape approprié, l'officier faisait pression sur son monde, déterminait éventuellement la soumission de certaines fractions. Même si cette politique pouvait connaître quelques échecs: cas de Moha ou Hammou, le grand chef zaïan de Khenifra, que l'on ne put contraindre «à une reddition, fut-elle la plus honorable de toutes» (Carrère, 1973: 26); cas, aussi, des Ayt Hammou ou Mellouk, ralliés de fraîche date, mais aussitôt massacrés par leurs congénères restés en dissidence (Guennoun, 1934: 252). Ainsi s'employait-on à «désagrégier le bloc adverse» (Goudard, 1935), tout en «montrant sa force afin de ne pas avoir à s'en servir» (Carrère, 1973: 29), pour citer une phrase célèbre du maréchal Lyautey.

UNE CONQUÊTE DES CŒURS?

Plus tard, là où les moyens pacifiques s'étaient montrés inopérants, on avait recours à l'option militaire. Une fois le «baroud d'honneur» terminé, il fallait, aussitôt, éviter de donner aux nouveaux soumis l'impression que se mettait en place un ordre tyrannique, irrespectueux de leur religion (Bidwell, 1973: 158). En effet, dès le cessez-le-feu l'officier devait:

«se présenter moins en conquérant qu'en conseiller, qui après avoir imposé sa force veut séduire les cœurs, en grand frère sérieux et sage, en tuteur bienveillant et ferme, soucieux de masquer les inconvénients de la tutelle et d'en faire ressortir les bienfaits [...] ne rien négliger, en un mot, pour créer dans son domaine plus de bien-être, plus de richesse, plus de sécurité, plus de bonheur.» (Berriau, 1918.)

S'ouvrait alors la phase dite «de la conquête des cœurs» et des susceptibilités, meurtries par les derniers combats. Tâche délicate au demeurant, car le parti-pris anti-chrétien est solidement ancré dans les esprits, ainsi qu'en témoignent les vers suivants:

*«annayx d arumiy ini d gf uzegza ammiy iqqima wbagus xf uzuggwar;
arumiy ini tarikt ennes am tin ibizun ammi tqerred tawukt xf uxlig g Σari!»*

«J'ai vu le Roumi sur son cheval comme un singe sur un jujubier;
Il est en selle tel un criquet ou un hibou perché sur l'arbre de la forêt!» (Laoust, 1928: 11.)

«*may rix lbiru allig it tekkax matta tayri illan gwuydi bu yferGusen?*»
«À quoi bon fréquenter le Bureau des A.-I. puisqu'on ne s'aime pas,
Quelle amitié peut régner entre nous et les «chiens» porteurs de brodequins?» (Roux, 1992: 189.)

La méfiance et la rancœur devaient donc céder la place à l'amitié et à la compréhension. Il incombait à l'officier de battre le terrain à la tête de son goum, non pas en «hakem [qui] ambitionne pour lui-même les vertus de-chef montagnard», selon la cauteleuse interprétation de Berque (1962: 126), mais afin d'être à l'écoute des problèmes, de rechercher des solutions. En effet, selon le général De Loustal: «Le thé pris avec la Djemâa peut donner la clef de bien des problèmes» (Ben Mlih, 1990: 202). Ainsi que disait un grand chef des A.-I.-:

«Nous devons nous intégrer à nos tribus, nous intéresser à tous les aspects de l'existence de ces pauvres bougres, afin de l'améliorer, car nous le pouvons et [...], nous le leur devons.» (Carrère, 1973: 27.)

Démarche quelque peu paternaliste, certes, mais besogne éminemment humaine, accomplie par des acteurs auxquels le capitaine Aymard rend hommage en ces termes:

«Ceux-là sont des vrais conquérants qui, au lendemain même des plus acharnés des combats, savent se faire aimer des vaincus. Ceux-là sont de vrais colonisateurs qu'animent cette conviction qu'il n'y a de colonisation réelle, durable que la colonisation par le cœur.» (Janon, 1941: 204.)

Paroles qui suscitent un écho chez un autre ancien des A. I., en poste à Tinghir, à propos des opérations dans le Jbel Saghro: «Au lendemain même des combats, on avait nourri de notre mieux les Ayt 'Atta demeurés en vie, priorité ayant été donnée aux femmes et aux enfants» (Mathieu, 1981: 193).

Phase pendant laquelle l'officier nouvellement affecté devait éviter, bien entendu, de tomber dans le piège «de la berbérophilie larmoyante qui est la maladie des débutants» (Weygand, 1954: 214). L'officier s'efforçait aussi d'encourager les nouveaux ralliés à retourner au village. Il devait également s'efforcer «d'améliorer leurs conditions d'existence – aussi bien matérielles que morales – dans un cadre digne de leur passé et conforme à leurs coutumes» (Weygand, 1954: 42). Au besoin en leur fournissant farine et semences pour faciliter la reprise de la vie agricole, comme le fit Parlange (*burlanj*) à Tounfit dès 1932, sans jamais oublier que «la conquête d'un territoire en pays berbère est une vaine entreprise tant que l'on ne parvient pas à rendre au pays son peuplement habituel» (Janon, 1941: 58).

L'officier devait, par ailleurs, organiser et consolider la conquête, demeurer vigilant. Sortant de son *borj* à la tête d'un goum, il allait battre le terrain, se montrer le plus souvent possible, notamment aux avant-postes; au besoin en recherchant le contact avec des éléments réfractaires. Rarement, toutefois, avec autant d'opiniâtreté que l'implacable capitaine Lafitte (*afit, lafrit*: le feu, le démon, Carrère, 1973: 52-53). Figure controversée, énigmatique, reître à ses heures (Rivet, 1988), que ce condottiere du XX^e siècle qui-multipliait coups de mains et exactions, harcelant sans répit les Ayt Seghrouchen du Tichchoukt jusqu'à sa mort au combat en juin 1924 (Bordeaux, 1935: 138). Diamétralement opposé: le non moins célèbre capitaine Parlange, personnage moins haut en couleur, mais toujours soucieux de faire du bon travail, et qui, avec son goum, subit le choc des guerriers d'Ou Sidi à Tighedwin, dans l'arrière-pays de Tounfit, en août 1932 (Voinot, 1939: 429).

En effet, pendant ces arquebusades montagnardes il importait de ne jamais baisser sa garde. Au contact de la dissidence, tout relâchement peut avoir de fâcheuses conséquences, car on s'expose alors au toujours redoutable «accrochage en retour» du combattant berbère de haut-mont (Le Glay, 1930: 102). À l'exemple du capitaine Guiétan (*lqebtan jida*), tué par un chleuh blessé auquel, dans un épisode à la Victor Hugo, il faisait donner à-boire (Janon, 1948: 69). À ce titre, précisons que 54 officiers des A.-I. auraient été tués pendant la conquête militaire (Bidwell, 1973: 173).

Également déconseillée: toute fraternisation avec les femmes berbères. Divers romans ont, il est vrai, quelque peu idéalisé les rapports entre *hakem* bienveillant et héroïne berbère, alternant entre la tragédie antique (Le Glay, 1921: 74-75) et le récit «à l'eau de rose» (D'Agrave, 1948), chapitre que j'ai abordé ailleurs (Peyron, 1996b: 69-70), également mis en exergue par certains *izlan* évocateurs recueillis en son temps par Laoust (1929: 9-20). D'avoir fricoté avec les femmes du pays, il en coûtera cher à l'adjudant-chef Martinello dans un récit de Weygand (1954: 234); pareil sort sera réservé au lieutenant Debray. Ce dernier, ayant occupé Tâadlount, (région de Tounfit) à la fin de l'été 1932, s'était octroyé le repos du guerrier auprès d'une concubine locale, enfreignant ainsi la consigne. Dans un dénouement digne d'une nouvelle de Le Glay, le lieutenant est tiré du lit un beau matin par l'attaque d'un *djich* Ayt Hadiddou. Chargeant à la tête de son goum à cheval, Debray est mortellement atteint, et apprend ainsi à ses dépens que l'ennemi demeure redoutable (communication personnelle du *moqaddem* de-Tâadlount, décembre 1974; Voinot, 1939: 364).

L'OFFICIER DES AFFAIRES INDIGÈNES AU TRAVAIL

Tout ceci n'empêche pas l'officier d'être un véritable «bâtitteur d'empire». La phase de consolidation doit, en effet, lui permettre de faire valoir ses dons d'organisateur. Quel meilleur exemple que celui de Paulin, à Tinghir,

qualifié par un auteur colonial «d'espèce d'apôtre, [qui] s'est donné tout entier à sa tâche, il aime son métier plus que lui-même, et ses sujets, les indigènes plus encore que son métier» (Bordeaux, 1934: 54).

Que dire, aussi, du plus célèbre parmi eux, Bournazel, le légendaire «Homme rouge»? Pendant son temps de commandement en tant que-gouverneur du Tafilalt, il déploya une activité tout à fait méritoire, faisant construire routes et dispensaires; réparant des barrages, ainsi que le tombeau de Moulay 'Ali Chérif, faisant montre, ainsi, en apparence, de ce que les critiques qualifiaient de «maladie de la pierre». Il prit également des mesures pour lutter contre le *bayoud*, maladie qui décimait la palmeraie (Bordeaux, 1935: 273-292).

Souvent représentés comme des «seigneurs féodaux», ou «tout juste bons à faire des papiers au fond de leur bureau» (Weygand, 1954: 41), les officiers des A. I. n'en pratiquaient pas moins la politique de la porte ouverte, étant disponibles à toute heure. D'autant plus que leurs consignes privilégiaient le contact avec la population. Généralement, le caïd local abattait le gros du travail administratif, épaulé en cela par l'officier, qui faisait de son mieux pour éviter que le premier ne «mangeât» ses ouailles. En effet, «l'amélioration du sort des populations restait notre souci constant. On veillait à ce que les chefs rendissent une justice exacte», affirmera l'un d'entre eux (Spillman, 1968: 42). Sans toujours y parvenir, cependant, selon Berque (1962: 129), qui évoque «le prestigieux hakem, dans son bordj, essayant, mais en vain, d'opposer un môle de pureté au régime colonial».

L'officier des A. I. ne ménageait pourtant pas sa peine au service de «sa tribu». Par exemple, s'il y avait des colons dans la région, il veillait à ce que leurs rapports avec les Marocains fussent excellents; ce qui lui valut parfois d'être critiqué dans la presse d'obédience «colon». Du reste, selon un observateur britannique, «chez les Marocains [...] je n'ai jamais eu d'échos d'une quelconque réclamation contre les officiers des A.-I.» (Landau, 1950: 190). Exemple aussi, le rôle du capitaine Feugas, en poste à Immouzer-des-Marmoucha, en 1946, qui défendait le droit à la transhumance de ses ouailles face à ses collègues de Boulmane, Talsint et Sefrou, lesquels monnayaient au prix fort la venue chez eux des troupeaux des Marmoucha (Bidwell, 1973: 182-184). Sans parler du capitaine Miquel, qu'un visiteur britannique a rencontré à son poste de Bou Izakarn, qualifiant son œuvre de:

«colonisation sous son jour le plus favorable: [il fait preuve] de dévouement envers les indigènes, sans se réclamer de théories politiques abstraites, ni donner dans le sentimentalisme, et tout ceci en démontrant une compréhension totale de leurs besoins, de leurs conditions de vie.» (Landau, 1950: 192.)

Dans le Sud, les Ayt 'Atta, ainsi que d'autres tribus nomades, avaient jusqu'alors eu le droit d'opprimer les cultivateurs oasiens. Les officiers négocièrent des accords entre ces groupements de façon à donner un caractère moins féodal à leurs rapports d'interdépendance. Toujours dans le

Sud, un chef de cercle n'hésita pas à faire triompher la démocratie lors de l'élection du caïd des Ayt Merghad du Ghéris, et ce en désaccord avec son propre chef de territoire qui avait pris fait et cause pour un impopulaire candidat rival (Khettouch, 1991: 126). Dans le même secteur, également vers 1955-1956, le respect des consignes de Rabat posera un grave cas de conscience à un officier des A. I. appelé à emprisonner des hommes soupçonnés d'activités nationalistes et, qu'il admire en son for intérieur (Layid, 1992: 166-169).

DES «ROBINSONS GALONNÉS»?

Après un tel étalage de dévouement, d'abnégation, de conscience professionnelle et d'humanisme le plus pur de la part de ces officiers, comment a-t-on pu ironiser aussi impunément sur leur compte, les qualifiant, entre autres, de «Robinsons administratifs commandant à d'impossibles Vendredis» (Berque, 1962: 128)? Il est vrai que de telles formules coulent de la plume de deux auteurs, Berque et Monteil, ayant jugé utile de se démarquer par rapport au protectorat, contre lequel ils nourrissaient certains griefs; ce qui prive leurs propos d'une objectivité absolue.

Efforçons-nous, toutefois, d'être objectifs. Convenons-en, on a enregistré bien des accusations faisant état de comportements de seigneurs, d'absolutisme, d'exclusivisme en matière de connaissances sur le peuple marocain (G. Ayache, communication personnelle, 1975), pour prétendre que l'institution des A. I. fut au-delà de toute critique. La gauche française, quant à elle, par la bouche du résident-général Erik Labonne, ne ménageait guère ces officiers, qualifiés de «derniers spécimens d'une faune en voie de disparition» (Bidwell, 1973: 192). Déjà en 1932, Sarraut constatait un certain encroûtement: «Au lieu du hakem patriarcal, il n'y a plus qu'un bureaucrate hâtif.» Même écho chez le général Boyer de la Tour, qui, en 1951, remarquait que «trop souvent l'exactitude administrative, sinon la routine, a remplacé l'imagination et l'audace. [...] On s'est embourgeoisé» (Grandval, 1956: 127). L'apprentissage des langues, lui aussi, semble avoir été quelque peu négligé. De passage dans l'Admghous (Ayt Hani) en février 1992, l'auteur de ces lignes s'est entendu dire: «Le dernier officier en poste ici parlait moins bien le berbère que toi!» En effet, le système souffrait d'immobilisme, tout en feignant d'ignorer d'importants changements intervenus sur la scène nationale et internationale. Les institutions berbères avaient été, en quelque sorte, «mises au frigo», selon l'expression de Gellner (1969: 19). Pour Berque (1962: 128), les officiers des A. I. avaient constitué un «réduit berbère, sorte de parc national qu'on voulait tenir à l'abri des idéologies de la plaine». En effet, tout n'était pas parfait, ainsi que le fait remarquer à juste titre un officier:

«À quoi [ça] sert d'être ici et d'y faire naître sous nos pas de grands espoirs? Regardez ce qui se passe dans les zones pacifiées depuis longtemps: tout y recommence comme

autrefois; le cadî fricote à l'ombre de la mosquée et le caïd détrouse sans vergogne. Les principes que nous représentons sont incapables de triompher et c'est de nouveau le pauvre diable qui fait les frais de notre faiblesse.» (Weygand, 1954: 214.)

Un autre officier réagit avec une clairvoyance bien plus étonnante:

«On ne garde pas les gens par l'intérêt seulement. Il faut atteindre les cœurs [sinon] nous serons foutus à la mer de Tunis à Agadir, si nous ne réagissons pas avec intelligence, fermeté et amour.» (Manue, 1934: 227.)

Paroles prophétiques, résumant parfaitement le *love-hate relationship* qui sous-tend l'ensemble des rapports entre colonisateurs et colonisés en Afrique du Nord. On y relève notamment la devise non officielle des A.-I. : *bel-me'qul* (avec intelligence/sagesse). Expression reprise par ailleurs comme titre d'un récit d'époque, consacré aux officiers des A. I. et aux partisans marocains (Raclot, 1937).

Effectivement, la fin de la période du protectorat ne ménagea guère ces officiers. Malgré le dévouement, voire l'affection qu'ils éprouvaient pour leur monde, et peut-être précisément à cause de cela, l'armée de libération ordonna en priorité leur liquidation. Ainsi plusieurs d'entre eux furent-ils tués. Comme le chef de poste d'Immouzzar-des-Marmoucha en octobre 1955 (Duclos, 1973: 225), ou le capitaine Moureau, enlevé dans le Sud marocain et mis à mort dans des conditions plus que scabreuses (Bidwell, 1973: 194). Quelle fut la part de haine dans ces excès? On est en droit de poser la question. Heureusement, bon nombre de leurs collègues n'essayèrent que de banales brimades, voire des menaces verbales. À ce sujet, une anecdote colportée par la tradition orale, raconte comment, à l'indépendance, un goumier, sans doute pour régler un vieux contentieux, mit son officier à la porte d'une maison close de Khenifra, en le morigénant sans ménagement:

«*ak amzey ak yey ammas n z a z' uxrid ar txemmant, a lkuyyu ba!*»

«Je vais te prendre et te jeter au beau milieu des sacs pour que tu réfléchisses un peu [à la situation], espèce de couillon va!» (Communication verbale, A. Kerouach, octobre 1997.)

L'OFFICIER VU PAR LES TRIBUS

Ayant examiné les sources livresques (tant coloniales que postcoloniales), ainsi que quelques sources orales, traitant des rapports entre officiers et tribus, il n'est sans doute pas inutile de déterminer quelle est la place qu'occupe actuellement l'officier des A. I. dans l'inconscient collectif des Imazighen. C'est sur le terrain, notamment dans le Moyen Atlas et le Haut Atlas oriental, qu'il a fallu se rendre afin de chercher les réponses à cette question.

Résultat étonnant. Même si cela doit déranger l'à-priorisme de certains chercheurs des dernières décennies, le souvenir qu'a laissé en tribu l'officier

au képi bleu reste globalement positif. Du côté administratif, on déplore effectivement que les pensions versées aux goumiers et autres anciens combattants soient actuellement dérisoires, voire non existantes. Il convient de remarquer, toutefois, que leurs anciens officiers n'y sont pour rien. En revanche, on n'a pas oublié Moha Latour (fils du général), ainsi que d'autres grands noms des A.-I. comme Parlange, Spillman («Slimane»), Ayyard, Ithié; ce dernier aussi bien à Ahermoumou qu'à Zawit Ahansal. Je me souviens, par ailleurs, des termes particulièrement élogieux qu'avait employés en 1973 un caïd marocain de la province de Taza en parlant de ses prédécesseurs des A. I. Récemment (juin 1998), entre Midelt et Imilchil, j'ai encore entendu parler de façon flatteuse «du temps des Français». Tout en admettant qu'il y ait dans ces déclarations une part de flagornerie; sans oublier, non plus, que ces tribus *imazighen* ont une longue tradition d'opposition au makhzen, à quelques exceptions près, tous là-bas s'accordent actuellement pour reconnaître l'esprit de justice et d'impartialité dont faisait montre l'officier français. Du reste, il est permis de prétendre, dans une région demeurée le siège d'une oralité résiduelle massive, que cela fait partie intégrante de la mémoire collective.

Par exemple, dans la région de Tounfit, le souvenir du capitaine Parlange est resté vivace. On évoque telle séguia des Ayt bou 'Arbi, creusée lors d'une *tiwizi* sous ses ordres, comme étant la *targa n burlanj*. Tel habitant se souvient, un hiver, d'avoir vu *lqebtan* (le capitaine) pratiquer le ski sur les pentes du Mâasker – certainement une «première»! L'entendant parler berbère près de Tirghist en 1977, un homme a demandé à l'auteur de cet article s'il n'était pas «le fils de Parlange» (*memmis n burlanj*). À Tirghist, chez les Ayt 'Ameur, qui faisaient partie à l'origine des Ayt Hadiddou, on nous a raconté (mars 1978) comment Parlange leur avait déconseillé de se laisser englober dans l'annexe d'Imilchil, car, disait-il, leurs forêts seraient alors dévastées par les frères Ayt Hadiddou des hauts plateaux dénudés. Raison pour laquelle, de nos jours, les Ayt 'Ameur relèvent administrativement des Ayt Yahya de Tounfit.

En outre, un texte oral recueilli en 1985 chez les Bni Bou Zert de l'ancienne «Tâche de Taza», montre clairement à quel point combattants berbères et officiers français s'estimaient sur le plan du courage et de la franchise. L'extrait suivant se passe de tout commentaire:

«Les Français ne trichaient pas. [...] Ils n'avaient qu'une seule parole. Ils n'aimaient pas ceux qui attendent des cadeaux, ceux qui trafiquent, ils aimaient la droiture. Chez vous, [...] il n'y avait qu'un règlement.» (Peyron, 1996-a : 95.)

CONCLUSION

Après l'orgie d'autoflagellation postcoloniale à laquelle se sont livrés en Europe certains esprits chagrins, et au terme d'une quarantaine d'années d'indépendance marocaine, il est sans doute temps de se dessaisir de certains postulats surannés. D'autant plus, qu'à la lumière de conversations récentes dans le pays même, il s'avère que bon nombre de Marocains cherchent à analyser l'histoire récente de leur pays en privilégiant lucidité et-objectivité afin de mieux comprendre la crise socio-économique actuelle. N'y a-t-il pas eu récemment un colloque à la faculté des lettres de Rabat, sous le titre «Repenser le protectorat-»?

D'après ce que je me suis efforcé de démontrer, il est clair qu'au sein des institutions coloniales, l'officier des A. I., œuvrant le plus souvent avec intelligence (*bel-me'qul*) et dans l'intérêt du petit peuple, fut un de ceux qui ont le mieux rempli leur mission. Il n'est pas exagéré de prétendre qu'il a donné à la colonisation, mot à connotation encore douteuse, il est vrai, un visage relativement humain. Par la place qu'il a occupé dans les cœurs et les esprits, et tout en émettant quelques réserves, il a certainement contribué à constituer, notamment en pays *amazigh*, ce que l'on pourrait qualifier d'un «capital de sympathie» résiduel à l'égard de la France. Tout ceci, bien entendu, sans arrière-pensée politique, ni tentative de récupération idéologique. Car la sympathie, l'amitié même, ici évoquée est de celles qui se cultivent sur le terrain, loin des discours de circonstance et des propos de salon, celle des cœurs et de l'esprit. Ne serait-ce qu'à ce titre, et malgré le cadre colonialiste dans lequel ils ont opéré, on peut estimer avec le recul, que l'expérience des A.-I. n'a pas été entièrement négative.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BEN MLIH, A., 1990, *Structures politiques du Maroc colonial*, Paris, L'Harmattan.
 BERQUE, J., 1962, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil.
 BERRIAU, Colonel, 1918, «L'officier de renseignement au Maroc», *Renseignements coloniaux*, 7-8: 86.
 BIDWELL, R., 1973, *Morocco under Colonial Rule: French Administration of Tribal Areas, 1912-1956*, London, F. Cass: 155-198.
 BORDEAUX, H., 1934, *Le miracle du Maroc*, Paris, Plon.
 – 1935, *Henry de Bournazel (L'épopée marocaine)*, Paris, Plon.
 CARRÈRE, J.-D., 1973, *Missionnaires en burnous bleu*, Paris, Lavauzelle.
 D'AGRAIVE, J., 1948, *Le collier berbère*, Paris, Éd. de Flore.
 DUCLOS L.-J., 1973, «The Berbers and the Rise of Moroccan Nationalism», in E. Gellner and C. Micaud, *Arabs and Berbers*, London, Duckworth: 217-229.
 GELLNER, E., 1969, *Saints of the Atlas*, London, Weidenfeld and Nicolson.
 GOUDARD, Capitaine, 1935, «Le service des AI au Maroc», *La Revue d'Infanterie* (Paris): 483-520.
 GRANDVAL, G., 1956, *Ma mission au Maroc*, Paris, Plon.
 GUENNOUN, S., 1934, *La voix des monts*, Rabat, Éd. Laporte.

- JANON, R., 1941, *Les salopards*, Alger, Edmond Charlet.
 – 1948, *Pillafort*, Casablanca, Fontana.
- KHETTOUCH, M., 1991, *Azour Amokrane ne meurt jamais*, Casablanca, Agence de presse et d'information.
- LANDAU, R., 1950, *Invitation to Morocco*, London, Faber.
- LAOUST, E., 1928, «Chants berbères contre l'occupation française», in *Mémorial Henri Basset*, Paris, Geuthner.
- LAYID, M., 1992, *Le sacrifice des vaches noires*, Mohammedia, Eddif.
- LE GLAY, M., 1921, *Badda, fille berbère*, Paris, Plon.
 – 1930, *Les sentiers de la guerre et de l'amour*, Paris, Berger-Levrault.
- MANUE, G., 1934, *Le Hakem au burnous bleu*, Paris, Éd. Les Portiques.
- MATHIEU, M., 1981, *Une vie exaltante*, Annecy, Gardet.
- PEYRON, M., 1996a, «La saga des Ayt Bu Slama», *Études et documents berbères* (Paris), 14: 75-96.
 – 1996b, «Les bardes berbères face à la pénétration militaire française: Maroc central (1914-1933)», *Awal*, 14: 47-73.
- RACLOT, G., 1937, *Bel Maaqoul: scènes de la vie des partisans marocains*, Casablanca, Éd. Inter-Press.
- RIVET, D., 1988, *Lyautey et l'institution du protectorat français*, tome 1^{er}, Paris, L'Harmattan: 45-55.
- ROUX, A., 1992, «Quelques chants berbères sur les opérations de 1931-1932 dans le Maroc central», *Études et documents berbères*, 9: 165-219.
- SPILLMAN, G., 1968, *Souvenirs d'un colonialiste*, Paris, Presses de la Cité.
- VOINOT, L., 1939, *Sur les traces glorieuses des pacificateurs du Maroc*, Paris, Lavauzelle.
- WEYGAND, J., 1954, *Goumier de l'Atlas*, Paris, Flammarion.

1. Cette recherche reçoit le concours financier de l'Agence nationale de recherche sur le sida.

LE MÉLANGE DES GENRES: UNE QUESTION D'HONNEUR

Rapports sociaux de sexe chez de jeunes Maghrébins de France

Christelle Hamel

Le présent article est issu d'une recherche en cours sur les comportements des jeunes d'origine maghrébine demeurant en France face aux risques de transmission sexuelle du VIH, et sur les rapports sociaux de sexe¹. Elle répond ainsi à une double préoccupation. D'une part, la lutte contre la propagation du VIH nécessite la mise en place de campagnes de prévention adaptées aux diversités tant sociales que culturelles des groupes qui composent toute société. Cela requiert pour la présente étude, de faire apparaître les schèmes sous-jacents aux pratiques mises en œuvre par les jeunes issus de l'immigration maghrébine. Mais sous quel prétexte constituer des jeunes nés en France en un groupe spécifique? Le choix de cette population n'est aucunement relatif à des données statistiques qui affirmeraient l'existence d'un taux de personnes séropositives particulièrement important. En effet, ces données n'existent pas, car au sein des recherches quantitatives, la nationalité masque souvent l'origine culturelle, de sorte qu'aucune affirmation ne peut être avancée dans ce sens ou dans un autre. C'est pourquoi cette recherche a été menée selon la volonté et la nécessité d'interroger la «spécificité culturelle» qui vient généralement à l'esprit quand cette population est évoquée. Je me suis donc attachée à la diversité des représentations et des pratiques qui distinguent ces jeunes entre eux. Cette diversité s'exprime à travers la pluralité des modes d'appropriation et d'interprétation des messages de prévention de l'infection par le VIH, qui sont eux-mêmes corrélés aux différents modes d'interprétation et de représentation de la notion d'honneur.

D'autre part, les discours et les comportements face aux risques d'infection par le VIH offrent la possibilité d'étudier la sexualité dans le cadre plus général des *rapports sociaux de sexe*. Ce travail n'est guère aisé, car les normes sociales enferment la sexualité dans l'ordre du privé. C'est pourquoi l'anthropologue ne manque pas d'être soupçonné de voyeurisme en s'attachant aux pratiques sexuelles. Mais bien que privée, la sexualité n'en demeure pas moins une construction sociale qui mérite par conséquent l'intérêt du chercheur. Cette anthropologie des pratiques sexuelles se situe ainsi dans la

lignée des études sur le *genre* et les *rappports sociaux de sexe*. Là encore, la notion d'honneur s'est avérée fort utile pour élaborer notre analyse.

Le sujet qui nous intéresse ici est le *genre* au sens de *gender*, selon la terminologie anglo-saxonne, ou *sexe social* par opposition à *sexe biologique*. Il désigne l'ensemble des comportements, attitudes et caractéristiques (autres que génitales et procréatives) requis d'une personne pour qu'elle soit, indépendamment de son sexe, reconnue comme un homme ou une femme véritable. Le concept de *genre* détache effectivement ces comportements, attitudes et caractéristiques du *sexe biologique*, et met en évidence que la masculinité et la féminité sont des *constructions sociales* et non des *faits naturels*. Historiquement construites, elles varient selon les groupes sociaux et le temps. Le concept de *genre* insiste également sur le principe de-classification et de hiérarchisation entre le masculin et le féminin, ce qui invite à envisager les *rappports sociaux de sexe* sous l'angle des rapports de pouvoir et de domination. De quelle manière nos interviewés conçoivent-ils alors l'articulation entre le masculin et le féminin?

Le mélange des genres évoqué dans le titre se rapporte aux difficultés de certains interviewés à répondre aux schémas comportementaux correspondant au genre qui leur est attribué. Le cadre spécifique de la migration leur offre des représentations multiples et quelquefois contradictoires des modèles féminin et masculin (transmis par l'environnement familial et les-autres espaces de socialisation tels que l'école ou la télévision), ce qui engendre des tensions que l'individu ne parvient pas toujours à résoudre. De-plus, les circonstances économiques et sociales empêchent parfois de concrétiser l'idée qu'on se fait de la masculinité ou de la féminité. Cette fastidieuse réalisation de soi en tant qu'homme ou en tant que femme s'est exprimée, entre autres, par le biais de lapsus. En effet, alors qu'ils évoquaient des figures féminines adoptant des comportements considérés comme masculins, plusieurs garçons et filles ont employé le pronom personnel «il» au lieu du pronom personnel «elle».

Toutefois, ce phénomène n'est pas survenu dans le discours de tous les interviewés. Il n'est apparu que chez certaines catégories de jeunes. Celles-ci correspondant à des représentations distinctes du sens de l'honneur, il convient de revenir sur cette notion pour expliciter ces conversions pronominales. L'honneur est une notion qui fonctionne comme un système qui permet d'articuler, de relier et de donner une cohérence aux représentations relatives à la parenté, à l'alliance, à la filiation, aux rapports sociaux de sexe, au genre, bref à tout ce qui fait l'*identité* d'une personne. (Une recherche plus approfondie autoriserait sans doute l'adjonction à cette liste d'autres dimensions de la réalité sociale et culturelle.) Aussi, à travers la notion d'honneur, peut-on lire les prescriptions qu'un homme et une femme doivent suivre pour paraître dignes de leur condition et du genre qui leur est assigné. En d'autres termes, elle révèle ce que sont la masculinité et la féminité pour l'individu. Pourtant, rares sont ceux et celles qui parlent ouvertement de leur honneur. En effet, l'honneur est un bien collectif porté par

chacun des membres du groupe auquel l'individu se rapporte, ici la famille, et plus précisément, le lignage agnatique. C'est pourquoi il serait incongru d'évoquer individuellement son honneur: cela équivaldrait à s'attribuer en propre toute la valeur de la famille. Par conséquent, les interviewés ont exprimé ce sentiment qu'est l'honneur par les expressions suivantes: «amour-propre», «être fier de ce qu'on est», «se respecter soi-même». Ce faisant, ils ont énoncé ce qui à leurs yeux et aux yeux de leurs parents faisait la valeur, c'est-à-dire l'honneur, d'un homme ou d'une femme, et ont dévoilé les décalages entre ces idéaux et la réalité vécue.

Pour mener la recherche, des entretiens ont été réalisés avec neuf filles et huit garçons, et de nombreuses observations (en discothèque, dans les bars, au pied des immeubles). Des discussions informelles avec un éventail plus important de personnes sont venues étayer les données recueillies en entretien. Ces jeunes, âgés de 18 à 25 ans, sont arrivés en France durant leur enfance ou, le plus souvent, sont nés en France de parents ayant émigré de Tunisie, d'Algérie ou du Maroc.

Toutes et tous ne s'accordent pas parfaitement sur ce que doivent être les rapports entre les genres. Voici ce qui ressort des propos des filles. Quelle que soit leur situation sociale (niveau de qualification, profession exercée par les parents, objectifs et causes du projet migratoire, etc.), leurs parents ont insisté sur le fait que l'honneur de toute la famille reposait sur leurs comportements sexuels. Assurer l'honneur familial leur demandait de demeurer vierges jusqu'au jour de leur mariage, d'épouser un musulman, et enfin de perpétuer la grandeur de la famille (le lignage) par l'enfantement, et plus précisément, par l'enfantement de garçons. De ce fait, l'honneur ou la valeur d'une femme résident essentiellement dans sa virginité et son statut de mère. Par suite, les filles n'ont cessé d'évoquer les multiples interdits que cette conception de la féminité et de l'honneur familial a induit dans leur éducation. Par ailleurs, l'exercice d'un emploi leur a été présenté comme une nécessité dans l'actuel contexte économique français, mais non comme une obligation, même si quelques pères de famille (deux) ont à la suite de la réussite scolaire de leurs filles mis un point d'honneur à ce qu'elles poursuivent leurs études. Toutefois, cette réussite et cet accès à l'emploi ne les exonéraient pas des interdits évoqués ci-dessus.

Toutes les filles interviewées ont exprimé une opposition à cette conception de la féminité, car elle limitait leur pouvoir de décision, leur liberté et leur autonomie. Toutefois, la nature et le degré de leur opposition les dissocient en deux groupes correspondant à deux façons de concevoir la féminité dans son rapport à la masculinité, à deux façons de concevoir les *rapports sociaux de sexe* et à deux façons d'incarner et de penser leur honneur. Aussi, ai-je distingué deux catégories de filles.

Au moment de la recherche, les sept filles du premier groupe poursuivaient toutes leur scolarité, et leur degré de qualification variait du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) aux diplômes de l'enseignement supérieur de niveau bac.+4. Toutes résidaient chez leurs parents. Ces filles se

rejoignent dans la valeur qu'elles accordaient alors au principe de virginité et dans la contestation des interdits que leur imposaient leurs parents en vertu de ce même principe (une fille ne doit pas sortir le soir, aller dans les cafés ou les discothèques, boire de l'alcool ou fumer des cigarettes, parler aux garçons, encore moins flirter avec eux, etc.). Par suite, en même temps qu'elles ont revendiqué le droit de sortir et de s'amuser, elles ont affirmé de manière constante et presque obsessionnelle leur capacité à respecter ce principe de virginité indépendamment de toute contrainte et de toute surveillance. Plus globalement, elles ont insisté sur leur sens de la mesure, de la modération, sur leur capacité à penser, à réfléchir avant toute action, et ainsi, ont défendu leur capacité à se prémunir d'une éventuelle perte de maîtrise de soi. Plus que tout autre phénomène, la perte du contrôle de soi les effraie, car il symbolise la difficile maîtrise de leur corps qui, tel qu'on le leur a présenté, peut, par ses désirs et ses pulsions, conduire à la perte de leur virginité, de leur honneur et de celui de leur famille. Cette démonstration permanente de leur capacité à se maîtriser répond également au désir de reconquête du pouvoir de décision sur la gestion de leur corps et de leur vie. En effet, la négation de cette capacité par leur famille, et plus précisément par les hommes de leur famille, les positionne dans un rapport de sujétion, souvent vécu comme une négation de leur être. D'ailleurs, elles ont toutes exprimé la peur que leur inspirait leur père et leur désolation face au manque de confiance régissant l'attitude de leurs parents à leur égard. Aussi, leur double désir de liberté et de conformité aux prescriptions familiales a induit des contradictions et des difficultés quant à la construction de soi en tant que femme. Cela est apparu de façon manifeste quand, en désignant des personnes de sexe féminin se permettant certaines libertés, les-interviewées ont remplacé le pronom personnel «elle» par le pronom personnel «il».

Yasmina, qui possédait un DEUG (Diplôme d'enseignement universitaire général) d'administration économique et sociale (bac.+2), a ainsi employé le pronom masculin au lieu du pronom féminin, en expliquant que ses sœurs avaient quitté le domicile parental sans s'être mariées:

«Mes sœurs aînées, ils font partie des seules filles qui ont pris leur indépendance sans mariage.»

Djamila, inscrite en maîtrise de droit (bac.+4), et Zohra, qui suivait une première année de DEUG d'anglais (bac.+1), ont reproduit ce lapsus en désignant des filles célibataires ayant elles aussi pris leur indépendance. Haroussia, qui préparait un CAP de vente (enseignement professionnel), a également converti le pronom «elle» en «il», au sujet du cas hypothétique d'une fille qui n'aurait pas réservé sa virginité à son futur époux, et qu'une belle-mère refuserait d'accepter comme épouse pour son fils:

«Le mec, il dit à la fille: "C'est pas grave, j'te comprends." Enfin, ils pensent peut-être pas tous comme ça. Mais de toute façon, la belle-mère, elle repasse derrière, elle dit: "Moi, j'veux pas d'*lui*. J'veux pas qu'mon fils, il s'marie avec une traînée, hein!" Du jour

au lendemain, elle peut annuler tout le mariage.»

Haroussia a reproduit cette conversion à propos d'une fille qui, abandonnée par son mari français, était retournée vivre chez ses parents:

«Tu as l'exemple de mariages mixtes autour de toi?

–Ouais, et ça a pété. *Ils* ont absolument... *Ils* ont tout refait pour retourner chez leur mère, parce qu'un jour ou l'autre, un Français, il va la lâcher.»

Le cadre dans lequel Zohra a employé le masculin au lieu du féminin permet d'éclairer les propos d'Haroussia. En effet, ce n'est pas la transgression religieuse que représente le mariage avec un Français qui a provoqué le remplacement du pronom féminin par le pronom masculin, mais le fait que la fille vive seule et sans époux:

«Mes sœurs, ça va faire dix ans qu'elles se bagarrent avec mon père, parce qu'elles se sont mariées avec des Européens. Enfin, à cause de ça... Heu, pas vraiment! Y'a aussi le fait qu'*ils* sont partis, au départ. Donc, *ils* avaient coupé les ponts. Et ensuite, elles se sont cassées avec des Européens. Donc là, elles étaient sûres que jamais, elles relieraient avec mon père.»

Leïla, qui disposait d'un baccalauréat mention sanitaire et social, et qui s'était inscrite dans une école d'infirmière, a fait de même à propos de filles qui sortaient en ville, c'est-à-dire dans un espace masculin (selon la dichotomie intérieur-féminin/extérieur-masculin), qui plus est, dépourvu de toute surveillance parentale:

«Nous, on préfère rester dans le quartier. Sinon, j'connais des filles rebeus, quand elles se voient, *ils* sortent en ville.»

Leïla a encore interverti les pronoms en parlant de ses sœurs qui sortaient en cachette:

«Avec tes grandes sœurs, comment ça se passe avec tes parents?

– Ben tu sais, y'a des moments de colère, quoi. Ma mère qui... *Ils* font des trucs en cachette, quoi. Sinon, tu restes là. Y'a pas d'autres moyens.»

Houria, qui effectuait un CAP de vente, a également procédé à cette inversion en rapportant ce que se disent les garçons sur les filles avec lesquelles ils ont flirté:

«Les garçons entre eux, ils parlent, donc ça fait mauvais effet pour la fille, quoi. Ça fait que c'est une mauvaise image pour la fille, quoi, de dire: "*Il* est sorti avec moi", "*Moi* aussi". Ça fait mal pour elle, quoi.»

Houria évoque ici une fille bravant le risque de se voir exposée aux ragots des garçons et au contrôle social qu'ils tentent par ce biais d'exercer collectivement sur les filles. Enfin, elle a répété cette conversion du pronom

féminin en pronom masculin en revendiquant son désir d'être, au sein de son futur mariage, maîtresse du contraceptif nécessaire à la limitation des naissances, refusant ainsi le risque de se voir imposer par son époux des grossesses non désirées:

«Mais les femmes aussi, elles ont un rôle à jouer. C'est à *eux* aussi de prendre conscience de c'*qu'ils* font. C'est pas tout le temps à l'homme, à l'homme de prendre des précautions comme le préservatif.»

Toutes ces situations où des figures féminines deviennent masculines correspondent à des moments où des filles ou des femmes se soustraient à la surveillance masculine, s'opposent au pouvoir masculin ou s'attribuent ce pouvoir. Être une fille indépendante en quittant le domicile parental sans la tutelle d'un mari constitue une soustraction à l'autorité masculine. La transgression du principe de virginité représente un refus de se voir soumise à un seul et unique homme, un refus de faire ce don intégral de soi, qui symbolise, entre autres, une fidélité absolue et sans faille à l'époux. La multiplication des flirts avec les garçons répond à la même logique. Devenir maîtresse du contraceptif au sein de son couple et décider ainsi de gérer soi-même son propre corps équivaut à s'attribuer l'exercice masculin de l'autorité et du pouvoir sur le corps féminin. Ainsi, une femme n'est plus femme lorsqu'elle contrevient – comme celles qui sont désignées dans les citations – à l'ordre du pouvoir masculin sur le féminin. Sa féminité disparaît parce qu'elle ne peut se conjuguer avec l'autonomie. Aussi, peut-on déduire de l'apparition du genre masculin pour désigner ces femmes qui s'opposent ou se soustraient au contrôle masculin, que le genre féminin se définit, dans l'esprit de nos interviewées, par son rapport de sujétion au masculin, et cela en dépit de leurs revendications explicites et de leurs désirs de liberté. En d'autres termes, le libre arbitre appartient uniquement au masculin. Plus encore, l'inversion de genre qui survient au sujet de la femme qui utilise un contraceptif révèle que ce rapport de sujétion au masculin est ce qui définit la féminité en premier lieu. La situation de cette femme, envisagée par Houria, est celle d'une femme qui a respecté le principe de virginité, s'est mariée et a eu des enfants en nombre volontairement restreint (c'est ainsi qu'Houria concevait son avenir). Par conséquent, elle répond à toutes les caractéristiques traditionnellement établies comme constitutives de la féminité. Pourtant, elle a été désignée par le pronom personnel masculin. En effet, sa volonté de priver son époux du contrôle de la reproduction lui ôte sa féminité. Cela révèle que la virginité, le mariage et la maternité ne suffisent pas à eux seuls à conférer la féminité à une femme. Encore faut-il qu'ils soient l'incarnation de l'acceptation par celle-ci du rapport de sujétion du féminin envers le masculin, c'est-à-dire de sa sujétion aux hommes de sa famille. Telle est donc la représentation du rapport entre les genres chez ces filles pourtant désireuses de liberté.

Ces substitutions du pronom «il» au pronom «elle» indiquent combien

cette conception des genres s'oppose à l'articulation de l'indépendance et de-la féminité. Plus encore, elles mettent en lumière les barrières psychologiques qui, pour l'instant, empêchent ces filles de concrétiser véritablement leur désir d'autonomie. En effet, l'alliance de l'indépendance et de la féminité constitue un mélange des genres qui porte atteinte à leur identité. C'est pourquoi sa dimension potentiellement subversive reste contenue. Dans ces conditions, ces filles tentent de se ménager des marges de liberté au sein du cadre qui, à leurs yeux et à ceux de leurs parents, fonde la féminité et l'honneur d'une femme: la virginité, le mariage et la maternité (dans le sens entendu ici de la dépendance du féminin vis-à-vis du masculin). D'une part, elles investissent le travail comme moyen de s'assurer que ces éléments constitutifs de la féminité et les pressions exercées par leur famille ne réduisent ces marges de liberté à néant. À ce niveau, elles se trouvent dans des positions inégales, car les possibilités d'emploi dont elles disposent varient selon leur qualification et leur offrent une assurance plus ou moins satisfaisante de préserver ces marges de liberté. D'autre part, elles se montrent très exigeantes quant au choix de leur futur époux. Elles espèrent effectivement rencontrer le garçon qui, par son esprit compréhensif, sa tolérance et son refus d'endosser le rôle de l'homme dominateur, leur permettra de vivre heureuses et d'accéder aux joies du mariage et de la maternité. Parallèlement, elles tentent de vaincre leur peur de se tromper dans ce choix et essaient d'oublier les conséquences éventuelles d'un mariage malheureux.

À l'inverse des filles de cette première catégorie, celles qui composent la seconde n'ont à aucun moment de leurs discours substitué le pronom «il» au pronom «elle». Souria, inscrite en première année de DEUG de psychologie, et Nazifa, qui possédait une licence d'anglais et suivait une formation en langues étrangères (FLE), ont développé une autre conception de l'honneur féminin. Elles ont contesté la valeur du principe de virginité et ont délibérément transgressé l'interdit de la sexualité prémaritale. En cela, elles ont voulu concrétiser l'idée que les femmes ont non seulement la capacité, mais aussi et surtout, le droit de gérer leur corps et leur vie indépendamment de l'avis des hommes de leur famille. Elles ont d'ailleurs exprimé leur désir de contribuer par leur profession future à l'émancipation des femmes maghrébines, et présenté leurs projets familiaux (mariage, maternité) comme des résolutions éminemment individuelles, refusant de cette manière toute intervention familiale dans leurs rapports à l'autre sexe. Ces deux interviewées ont décidé, non sans peine, non sans souffrance, non sans peur vis-à-vis de leurs pères, de dissocier leur honneur ainsi que leur identité sexuelle d'un rapport de dépendance et de sujétion à l'autre genre.

Les garçons n'échappent pas à ces problèmes identitaires. Pareillement aux filles, certains ont remplacé le pronom «elle» par le pronom «il». Selon une analyse similaire, ces substitutions ont révélé leurs difficultés à se réaliser conformément aux exigences d'une certaine masculinité. Lors de nos discussions, ils n'ont guère fait référence aux désirs de leur famille ou aux

éventuelles prescriptions venant de leurs parents quant à ce qu'on attend d'un garçon digne de ce nom, d'un garçon faisant honneur à sa famille. Cela ne signifie pas que ces prescriptions n'existent pas. Bien au contraire, mais elles restent en quelque sorte invisibles car elles invitent le garçon à «être indépendant», à «être libre». Par conséquent, elles n'apparaissent pas comme des contraintes ou des obligations. Et pourtant, l'indépendance et la liberté ne s'acquièrent pas sans effort. Plus jeune, le garçon est incité à jouer dehors avec ses camarades et son souci d'indépendance induit son refus de se voir imposer le pouvoir de quiconque. Aussi, les jeux que certains ont décrits et que j'ai pu observer consistaient à évaluer les compétences, c'est-à-dire la valeur de chacun. Selon un étudiant, ces petites compétitions masculines (courses, luttes, etc.) entre enfants de même âge leur permettaient de «déterminer qui serait *libre de commander* aux autres». Ainsi, lorsqu'un individu appartient à un groupe, l'imposition d'une certaine autorité sur les autres lui assure une certaine indépendance. *La recherche du pouvoir s'avère alors le corollaire de la recherche de l'indépendance*. Il en est ainsi au sein des familles comme au sein des groupes de jeunes. Lorsque le garçon approche de l'âge adulte, il lui devient indispensable de concrétiser cette indépendance pour affirmer sa masculinité. Or, il n'y a guère que l'accès à l'emploi pour se soustraire véritablement à l'autorité parentale. De plus, l'emploi incarne la preuve de la capacité du jeune homme à s'assumer et à prendre en charge la responsabilité d'une famille; il est un présage de la capacité du garçon à contribuer (par sa descendance et son statut) au prestige du lignage, à l'honneur de la famille. D'ailleurs, les parents considèrent l'emploi de leurs enfants, et plus particulièrement celui de leurs garçons, comme une confirmation de la réussite ou de l'échec de leur projet migratoire. Pour les jeunes, l'emploi, ou plus exactement un «bon emploi», représente de surcroît un certain degré d'acceptation par la société française, et met ainsi en jeu, non seulement leurs compétences, mais aussi et surtout, leur identité la plus profonde, leur valeur, leur honneur. Il ressort de ce développement que l'honneur masculin repose largement sur la dimension économique. Une forte corrélation est donc apparue entre les pratiques mises en œuvre pour répondre aux exigences de cette masculinité (parmi lesquelles on dénombre les comportements envers l'autre sexe et les discours sur la féminité) et la situation des garçons face au marché du travail. Au contraire des filles, la variable pertinente pour distinguer les diverses conceptions de l'honneur n'est donc pas *l'opposition aux prescriptions familiales*, mais le *degré de qualification*. Trois catégories de personnes ont été constituées, mais la présentation de deux d'entre elles suffit ici à préciser la façon dont sont ressentis les décalages entre le quotidien et la définition de la masculinité.

Pour les garçons en difficulté face à l'emploi, le mariage et la paternité représentent une sorte d'idéal presque inaccessible pour les plus défavorisés. La précarité et le chômage empêchent notamment ceux qui ne possèdent aucune qualification de s'installer dans une vie familiale. Cette situation

constitue une atteinte à leur masculinité, c'est-à-dire à leur identité. Adnane, âgé de 24 ans, au chômage depuis plusieurs années, possédant le niveau d'un CAP en mécanique générale, a très explicitement formulé cette perception de la masculinité et dévoilé son désarroi comme sa mélancolie :

«L'homme, son rôle, c'est de *travailler*, en France et partout ailleurs. Si l'homme ne travaille pas, il est rien. Il aura ni un territoire, ni une femme, ni des enfants, il aura rien du tout. S'il travaille, c'est qu'il se donne les moyens d'acquérir une maison, une femme, une famille.»

Cette situation est d'autant plus douloureuse à vivre que certaines filles-ou certaines femmes bouleversent, de par leurs activités ou leur mode de vie, l'ordre des rapports entre les genres. Les entretiens réalisés auprès de deux de ces garçons contiennent d'ailleurs des substitutions de pronoms, relatives à des figures féminines. Elles révèlent les caractéristiques qu'ils ne-parviennent pas à concevoir au féminin. Ainsi, à propos de ses sœurs, Chafik, au chômage, ayant le niveau du CAP en carrosserie, a inversé les pronoms :

«J'ai quatre sœurs qui sont mariées. Bon, elles ont des gosses, un appartement, *ils travaillent* quoi.»

Puis, au sujet de celles qui ont cessé leur activité professionnelle, il a ajouté :

«Elles s'occupent de leurs enfants quoi, c'est des bébés, elles vont pas les laisser. Parce qu'avant qu'*ils* s'marient, *ils travaillaient tous*, quoi! Des ménages, des boulots de chiens, quoi! Mais des trucs qui rapportent un peu d'fric pour être bien dans la vie plus tard,-quoi.»

Chafik reconnaît la nécessité pour ses sœurs de travailler. Néanmoins, le travail salarié lui paraît porter atteinte à leur féminité. Il le conçoit comme un domaine réservé par essence aux hommes, puisqu'il attribue le genre masculin à ses sœurs mariées ou célibataires dès lors qu'il est question de leur travail. Là encore, la virginité, le mariage et la maternité ne suffisent pas à conférer la féminité. Le travail venant ici ébranler le rapport de sujétion et de dépendance du féminin envers masculin, les sœurs de Chafik deviennent masculines. Cette inversion pronominale rappelle qu'une femme n'est pas censée vivre seule, ni subvenir seule à ses besoins. Son autonomie est inconcevable. Aussi, celles qui ne se conforment pas à ce modèle représentent un danger pour ces garçons, puisque le travail féminin met en relief leur piètre situation.

Alors que ces garçons ne disposent plus guère que du rapport à l'autre sexe pour affirmer leur masculinité,-d'autres femmes se montrent plus dérangeantes encore, si ce n'est plus dangereuses, car non contentes de leur autonomie financière, elles vivent leur sexualité indépendamment des

contraintes du mariage. La femme riche et célibataire est par voie de conséquence l'archétype de la femme masculine. Parmi les femmes qui gagnent de l'argent se trouvent les prostituées et, à l'extrême opposé, des femmes aisées qui paient de jeunes gens pour se faire accompagner et s'offrir des soirées originales. Mais si la prostituée reste soumise à l'ordre masculin (elle dépend de ses clients pour vivre), la femme aisée qui se paie des plaisirs originaux est une femme de pouvoir. Ainsi, alors qu'ils discutaient des prostituées, ces garçons ont prononcé le pronom «elles», mais quand ensuite l'un d'eux a fait état de ces femmes aisées, célibataires et libertines, il a employé le pronom «ils». Hédi, qui est sans travail, a quitté l'école après la classe de quatrième, et a été incarcéré à plusieurs reprises pour vol de voitures. Afin de subvenir à ses besoins financiers lors de ses fugues, il a à quelques reprises proposé ses services à ces femmes. Il les a présentées de la façon suivante:

«C'est des meufs, *ils t'payent* pour sortir avec eux.»

Ensuite, quand il a évoqué le goût de ces femmes pour les plaisirs sexuels, le changement de pronom est de nouveau apparu:

«*Il*s aiment bien quand le mec il va jusqu'au bout, tu vois.»

Ainsi, l'attrance féminine pour les plaisirs sexuels, et la recherche de ces plaisirs dans une sexualité active et variée, ici incarnées par la femme libertine et aisée, ne sont pas censées exister au féminin. La sexualité féminine suscite une certaine peur chez ces garçons, la peur de perdre leur statut. Elle s'est d'ailleurs exprimée dans la volonté maintes fois affirmée d'épouser une fille vierge, qualité jugée indispensable à une épouse, symbolisant le don de soi, et démontrant par ailleurs que celle-ci respecte les interdits qui s'imposent à une femme. La virginité les rassure dans la mesure où elle préserve leur statut et leur masculinité dans un contexte où certaines filles les déstabilisent. Une de ces filles, qui osa gifler Chafik à l'âge de treize ans, a elle aussi été désignée par le pronom «il», puisqu'elle avait ainsi adopté un comportement requis des garçons: faire face, répondre à l'outrage, employer la force physique si nécessaire. L'angoisse, la peur suscitées par cette situation qui mettait Chafik en défaut, sont très explicites dans son récit.

«Même les meufs, même les meufs, *ils s'battaient*. Même les filles, j'veux dire. Elles attrapent les garçons, elles les chiffonnent. J'te jure, c'était comme ça quand j'étais p'tit. J'me rappelle, j'me suis battu avec une fille une fois, c'était une noire. Enfin une noire, comme ça quoi. Mais c'était une bonne amie, et elle m'a mis une de ces tartes! Deux ans pour m'en r'mettre! Deux ans pour revenir la voir et lui casser les dents, tu vois! J'ai mis deux ans!

– T'as attendu d'être plus grand, plus fort pour...

– Plus grand, plus fort parce qu'elle était grosse, elle était hyper grande, et tout. Elle avait mon âge. Voilà, j'me disais: "C'est pas possible", déjà que... voilà quoi! [...]

- Deux ans après?
- Ouais, j'suis comme ça, moi! Moi, j'aime pas... Quand y'a quelqu'un qui vient me chercher, tu vois, je sais qu'il est plus fort que moi, ça m'tracasse la tête, j'peux pas dormir la nuit. J'dors pas. Pendant deux jours, trois jours, j'dors pas! Pendant deux jours, trois jours, j'dors pas!
- Tu penses à quoi?
- Justement, j'sais pas. J'me dis: "Il m'a mis à l'amende, faut qu'j'vais l'voir, faut qu'j'lui défonce la tête." C'est vrai.
- Vengeance?
- C'est pas une vengeance, c'est pas une question de vengeance. *C'est une question qu'j'suis pas un pédé*, tu vois!
- C'est quoi la différence?
- La différence, c'est que... Si c'gars-là, il t'marche une fois dans tes pieds, ben après, il va toujours t'marcher dans tes pieds. Alors faut lui faire comprendre que moi, j'suis pas son bouffon à lui. Moi, si tu veux m'niquer? Viens! On s'explique que tous les deux en bas, main à la main, tu vois. Tu m'défonces, tu m'défonces, j'te défonce, j'te défonce. Tu vois c'que j'veux dire? *Moi, j'suis un homme, moi! J'viens!* Comme ça le mec, il se dit dans sa tête: "Au moins, celui-là, il se laisse pas faire!" J'suis pas le mec, il va dire: "Donne-moi dix balles, donne-moi quinze balles!" Comme des jeunes du collège, des lycéens, ils s'font racketter comme ça.»

Chafik a donc eu peur de perdre la face devant les autres garçons, peur de paraître faible, ce qui a rendu insupportable la gifle reçue de la jeune fille. Et bien que cette anecdote se soit produite à l'âge de l'adolescence, les comportements à l'égard des filles n'en demeurent pas moins identiques aujourd'hui, mis à part que l'image de Chafik a changé dans le regard des filles et des garçons de son quartier: ils savent qu'il est capable de frapper fort. Cela étant, Chafik est resté soucieux de son image et de sa réputation d'homme véritable.

Jusqu'ici, il n'a été question que de lapsus dans cette analyse des peurs masculines, pourtant ces garçons ont dans d'autres circonstances délibérément utilisé la référence au féminin pour se défendre de tout soupçon de défaillance quant à leur virilité. Au sein des groupes de garçons, chacun essaie de maintenir son autonomie et, qui plus est, d'affirmer son autorité. Mais lorsque l'un d'eux se montre trop autoritaire, on entend fréquemment la réplique suivante: «Tu m'prends pour ta pute ou quoi!» Parfois encore, quand ils cherchent à affirmer leur virilité, il n'est pas rare d'entendre—comme dans le discours de Chafik: «J'suis pas un pédé, moi!» ou «Tu m'prends pour un bouffon ou quoi!» la figure du «pédé» étant associée au féminin et—à la position de dominé à la fois sexuellement et socialement, celle du «bouffon» à un individu incapable de faire face aux autres, par conséquent soumis, généralement issu d'un milieu bourgeois qui refuse la violence physique au point de s'interdire toute capacité de riposte face à l'insulte ou l'agression. La fréquence de ces expressions souligne encore davantage l'existence de la peur masculine de la déchéance, et confirme l'analyse des représentations des rapports entre les genres. Mais les données concernant les garçons en difficulté ayant été recueillies essentiellement par le biais de

discussions informelles, il s'est avéré difficile de repérer dans le discours de ceux qui n'ont pas été interviewés des lapsus similaires à ceux que nous avons exposés. Il apparaît donc délicat d'étendre l'analyse à tous ceux qui ont été rencontrés (soit une dizaine de garçons résidant à la cité des Francs-Moisins de Saint-Denis, tous dépourvus de travail, possédant une faible qualification, et formant un groupe de copains partageant la totalité de leurs activités et l'expérience de ce qu'ils appellent «la galère»). Toutefois, la similitude de leur situation face à l'emploi et de leurs comportements à l'égard des filles invite à élargir cette analyse à ce groupe de pairs.

En retour, cette peur suscite des manifestations de mépris et de violence à l'égard des filles. Ces garçons tentent notamment d'exercer collectivement leur autorité sur les filles de leur quartier. Ainsi, dans un contexte économique qui les fragilise, ils trouvent dans l'instauration d'un rapport de domination sur l'autre sexe une compensation, certes illusoire, à la précarité et au sentiment d'humiliation; la menace de l'usage de la violence devient un moyen de préserver tant bien que mal (ils ne se sentent pas toujours très fiers de ce procédé) leur honneur, leur masculinité, leur être. Ils manifestent ainsi leur capacité à se faire respecter, non seulement des femmes, mais aussi des autres hommes, et plus encore des pouvoirs publics. En effet, cette agressivité envers les filles n'est que la face cachée des affrontements si largement médiatisés avec les forces de l'ordre, et plus globalement des conflits avec les institutions.

Les trois étudiants qui composent le second groupe disposaient de plus larges ressources pour concrétiser leur indépendance. Leur qualification (variant de bac.+2 à bac.+5) leur permettait d'envisager des professions répondant à leur désir d'autonomie et de reconnaissance sociale. En effet, ils souhaitaient à travers leurs projets professionnels inverser les rapports de supériorité-infériorité qui régissent les relations entre les migrants et la population française: devenir diplomate pour un pays en voie de développement, réaliser des films décrivant le vécu des immigrés en France, travailler dans le domaine de la finance, symbole par excellence du pouvoir et de la richesse. Aussi, la recherche du savoir, de l'excellence et de l'ascension sociale fonde-t-elle à leurs yeux la valeur d'une personne, à savoir son honneur. Par ailleurs, ils ont stigmatisé l'utilisation de la menace et de la violence qui rythmait parfois la vie du quartier de leurs parents. Ils ont accordé de l'importance au mariage et à la paternité, tout en repoussant ces projets à un futur lointain, leur priorité première demeurant l'acquisition de la liberté par le travail. Fiers de leur parcours, ils se sont avérés moins préoccupés d'exercer leur autorité sur l'autre sexe, et ont affirmé ne pas avoir à intervenir dans la sexualité de leurs sœurs ou des filles de leur quartier. Ils se sont dits indifférents à ce qu'elles aient une sexualité prémaritale. Ainsi, pour ces garçons diplômés, l'emploi et la sexualité des filles ne semblent ni contrevenir à la féminité, ni intervenir dans l'articulation du féminin et du masculin. Ils ne commettent d'ailleurs pas ces lapsus au sujet des filles. Toutefois, ces éléments ne suffisent pas à affirmer qu'ils conçoivent les deux genres de

façon indépendante ou dans un rapport d'égalité. En effet, l'incapacité de deux d'entre eux à flirter avec des Maghrébines nées en France, en même temps que leur volonté de se marier avec l'une de ces jeunes filles présente une contradiction. S'agirait-il du désir masqué, consciemment ou inconsciemment, d'épouser une fille vierge?

Les garçons et les filles qui ont remplacé le pronom «elle» par le pronom «il» se représentent les genres dans un rapport de définition réciproque impliquant la domination du masculin sur le féminin. Ils et elles se rejoignent dans leurs difficultés à faire coïncider leur être et leurs désirs avec cette définition des genres et des rapports sociaux de sexe. À l'inverse, ceux et celles qui n'ont pas commis ces inversions, conçoivent les genres dans un rapport laissant au sujet son pouvoir d'autogestion, et ce quel que soit son sexe. Cependant, une réserve a été émise dans l'exposé des convictions des étudiants. Sans doute faut-il, dans la continuité de cette observation, apporter une autre nuance. Ces jeunes ne vivent pas encore en couple et la gestion du rapport à l'autre sexe s'en trouve allégée de toutes les tâches et de toutes les contraintes relatives à l'organisation quotidienne d'une vie partagée à deux. Or, construire un couple sans qu'un rapport de domination s'instaure entre l'un et l'autre est évidemment plus difficile à réaliser qu'à revendiquer ou à espérer pour le futur. La crainte exprimée par toutes les filles – y compris celles qui ont refusé de se conformer au principe de virginité – de ne pouvoir rencontrer le conjoint qui prêterait attention à tous ces détails en témoigne. Si le discours des étudiants s'accorde avec une vision égalitaire des rapports sociaux de sexe, leur statut de célibataire et leur incapacité à flirter avec des Maghrébines interdisent de le considérer comme un fait avéré. Quant aux garçons en difficulté, dans quelle mesure l'éventuelle obtention d'un emploi et l'élaboration progressive d'une vie de couple influenceront-elles leur conception des rapports sociaux de sexe? Ces supputations invitent à se rappeler que le genre et les rapports entre les genres sont des constructions sociales historiquement définies et que leur évolution touche les individus dans leur identité la plus profonde. Les résistances psychologiques à s'émanciper, observées chez les filles qui acceptent le principe de virginité, sont à la hauteur du désir masqué des étudiants de se marier avec une fille vierge.

BIBLIOGRAPHIE

- ABROUS, D., 1988, *L'honneur face au travail des femmes en Algérie*, Paris, L'Harmattan.
 BOURDIEU, P., 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Droz.
 COPPEL, A.; BOULANGER, N.; BOUHNİK, P., 1993, *Les réseaux d'échanges sexuels et de circulation de l'information en matière de sexualité chez les jeunes des quartiers à risque*, Paris, Agence nationale de recherche sur le sida.
 DUBET, F., 1987, *La Galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard.
 HÉRITIER, F., 1996, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.

- HURTIG, M.-C.; KAIL, M.; ROUCH, H., 1991, *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS.
- PITT-RIVERS, J., 1983, *L'anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Le Sycomore.
- YACINE-TITOUH, T., 1988, *L'izli ou l'amour chanté en Kabylie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- YACINE, T., 1992, «Anthropologie de la peur: L'exemple des rapports hommes femmes en Algérie», in *Amour, phantasmes et société en Afrique du Nord et au Sahara*, Paris, L'Harmattan-Awal.

1. Les données traitées dans cet article sont également discutées dans De Ruyter, 1997 a.

LE PROFIL SOCIOLINGUISTIQUE DES ÉLÈVES
ARABOPHONES ET BERBÉROPHONES
DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU MAROC¹

Jan Jaap De Ruiter

Il est bien connu que le Maroc subit de nos jours, avec l'Algérie et la Tunisie, les conséquences de l'opposition entre d'une part la langue arabe standard, langue de la tradition, de la culture arabe et de l'islam, et d'autre part la langue française, langue des colonisateurs et de la civilisation occidentale. Ces deux langues sont les langues du lire et de l'écrire. Elles sont reconnues comme ayant un statut stable. Les autorités nord-africaines poursuivent une politique d'arabisation dans le but de remplacer le français par l'arabe standard, une politique conduite souvent sans préparation et sans résultats probants en raison de la position relativement forte du français (Elbiad, 1991; Grandguillaume, 1983; Mehlem, 1989). En plus de ce phénomène on constate une autre opposition linguistique entre d'un côté le berbère, ancienne langue et langue maternelle des Berbères de l'Afrique du Nord, existant sous plusieurs formes, et d'autre part le dialecte arabe, langue maternelle de beaucoup de Nord-Africains, existant sous plusieurs variantes aussi (Abbassi, 1977; Boukous, 1995; Grandguillaume, 1983). L'arabe marocain et surtout le berbère n'ont guère un statut de prestige et de valeur dans la société marocaine, bien qu'on constate des attitudes positives des locuteurs berbères à l'égard de leur langue maternelle (Boukous, 1995).

On peut se demander quel est le comportement linguistique des membres de ces sociétés tellement variées. Ces dernières constituent un terrain très intéressant pour qui veut mener des recherches (socio)linguistiques. Dans ce cadre, nous avons effectué une recherche en 1991. À l'origine il s'agissait d'un projet qui concernait seulement les Pays-Bas. 242 enfants d'origine marocaine, en classe terminale de l'enseignement primaire, étaient soumis à un test de langue arabe standard et en même temps on leur proposait un questionnaire contenant des questions sur leur comportement (socio)linguistique (Aarssen, De Ruiter, Verhoeven, 1992, 1993; Aarts, De Ruiter, Verhoeven, 1993; De Ruiter, 1994). Afin de mettre en lumière les résultats obtenus aux Pays-Bas, nous avons décidé d'effectuer la même recherche au Maroc avec un groupe comparable (Extra, De Ruiter, 1993). Les résultats de cette dernière recherche peuvent également être utilisés

pour formuler des réponses à la question du comportement linguistique des membres des sociétés nord-africaines dans leur position sociolinguistique compliquée. Cet article entre modestement dans ce cadre. Il traitera deux questions. La première est de voir si les élèves marocains qui se trouvent à la fin de l'enseignement primaire au Maroc et qui sont d'origine arabophone ou berbérophone, montrent une image sociolinguistique différente à l'égard de l'arabe standard et du français. La deuxième question est de savoir si l'identité linguistique des élèves berbérophones est une donnée bien affirmée ou bien s'il ne s'agit que d'un caractère superficiel.

OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Le groupe expérimental objet de la recherche au Maroc comprenait 242 élèves en classe terminale de l'enseignement primaire (CM2). 144 élèves sont originaires de Rabat et 98 de Nador. Ainsi nous avons fait justice à la distinction arabophone-berbérophone parce que Rabat peut être considérée comme une ville fortement arabophone tandis que Nador se trouve dans une région fortement berbérophone. En outre, un groupe très important de Marocains résidant aux Pays-Bas est d'origine rifaine, ce qui facilite la comparaison avec leurs compatriotes testés aux Pays-Bas. Mais ce dernier aspect n'est pas le sujet de la présente contribution.

LA DISTINCTION ENTRE LES ÉLÈVES ARABOPHONES ET BERBÉROPHONES

Comment distinguer les élèves arabophones et berbérophones? Nous avons suivi la méthode suivante: il est bien connu qu'au Maroc (Boukous, 1995) les locuteurs de l'arabe dialectal n'acquièrent pas le berbère en général tandis que les berbères parlent l'arabe dialectal souvent couramment ou même remplacent leur langue berbère par la langue arabe dialectale. Cette observation implique qu'on peut distinguer les arabophones d'une façon relativement simple. Les arabophones ne parlent pas le berbère; ils utilisent seulement l'arabe dialectal. Pour les berbérophones la problématique est plus compliquée. Ils peuvent être des locuteurs «purs» du berbère mais ils peuvent aussi utiliser les deux langues dans différents domaines de la vie, vivant ainsi dans un «mélange linguistique». Concernant les 242 sujets de la présente recherche, les critères pour les considérer comme berbérophones ou arabophones ont été définis à partir d'un questionnaire dans lequel nous avons distingué:

- la langue dans laquelle ils parlent avec leur frères et sœurs;
- la langue utilisée par leurs pères;
- la langue utilisée par leurs mères.

Les élèves pouvaient répondre à ces questions grâce aux réponses suivantes placées sur une échelle:

1. l'arabe dialectal seulement;
2. principalement l'arabe dialectal et le berbère de temps en temps;
3. l'arabe dialectal et le berbère à parts égales;
4. principalement le berbère et l'arabe dialectal de temps en temps;
5. le berbère seulement.

Si un enfant répondait «1» (arabe dialectal seulement) aux trois questions il était considéré comme arabophone. Si un enfant avait un «score» minimum de 8 points à ces trois questions dont un «1» (arabe dialectal seulement) pouvait être rempli pour la langue du père mais pas celle de la mère ni celle des frères et sœurs il était considéré comme berbérophone. Le père est souvent la porte sur le monde extérieur ce qui implique un contact avec l'arabe dialectal. Ainsi il est «permis» d'être un locuteur de l'arabe dialectal seulement. Pour les frères et sœurs et surtout les mères une telle considération est inacceptable car dans ce cas l'identité berbérophone est réduite à presque rien. Ensuite avec un «1» possible pour le père, les autres réponses doivent être une combinaison minimum de 2-5 (1+2+5=8) ou de 3-4 (1+3+4=8), des choix qui contiennent toujours une réponse berbère dominante (4 ou 5). Le tableau 1 donne un aperçu des résultats de l'analyse.

Tableau 1. – LANGUE DES ÉLÈVES AVEC LEURS FRÈRES ET SŒURS,
LANGUE DES PÈRES ET MÈRES EN POURCENTAGES

Échelle*	1	2	3	4	5	Nombre d'élèves (n)	Moyenne	Écart- type
Frères et sœurs	–	16,3	10,2	24,5	49	49	4,06	0,96
Pères	6,1	18,4	26,5	24,5	24,5	49	3,43	1,22
Mères	–	14,3	24,5	16,3	44,9	49	3,92	1,13
* Voir l'échelle ci-dessus.								
49 élèves berbérophones pouvaient être distingués dont presque la moitié (49%) disaient parler le berbère avec leurs frères et sœurs exclusivement. Un quart disait parler principalement le berbère avec leurs frères et sœurs. Donc au total presque 75% de ce lot peuvent être considérés comme berbérophones. Trois pères étaient distingués comme parlant l'arabe dialectal seulement. Plus de 60% des mères sont berbérophones de façon dominante. Toutes les moyennes sont plus hautes que 3, ce qui indique une dominance berbérophone. Il est remarquable que la plus haute moyenne est celle de la langue parlée avec les frères et sœurs, suivie par celles des								

pères et mères. D'un autre côté on constate que la différence entre la langue des frères et sœurs et la langue des mères est beaucoup moins considérable qu'entre celles des pères et mères mais on peut s'attendre à cela avec les trois pères arabophones.

111 élèves arabophones avaient rempli «1» pour les trois questions. Ainsi ces deux groupes de 49 sujets berbérophones et 111 sujets arabophones serviront à la formulation d'une réponse aux questions de la présente étude.

82 élèves avaient un score de 4 à 7 points. Il serait audacieux de considérer ce groupe comme des berbérophones véritables. Ils reflètent une origine berbère mais ils ne reflètent plus un profil berbérophone dominant. Pour cela nous ne les avons pas incorporé dans la présente étude.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES DEUX GROUPES

L'âge moyen des arabophones était de 12 ans et 1 mois et celui des berbérophones était de 12 ans et 4 mois. 64% des élèves arabophones et 47% des élèves berbérophones étaient des filles. La sur-représentation des filles arabophones est due à la participation d'une école de filles à Rabat. La-différence relativement importante entre le nombre des deux groupes ne posait pas de problèmes statistiques dans l'analyse des données. Les élèves ont été soumis à un test de langue arabe standard et un questionnaire socio-linguistique. Nous avons traité les résultats dans l'ordre suivant.

Maîtrise de l'arabe standard

Le test de l'arabe standard consistait en cinq tâches: écriture technique (ET), orthographe et syntaxe (OS), vocabulaire (V), compréhension de textes (CT) et lettrisme fonctionnel (LF) (du terme anglais: *functional literacy*). Le tableau 2 reflète les résultats du test.

Tableau 2. – RÉSULTATS DU TEST DE LANGUE ARABE-:

Tâche*	n items	TOTAL ET POURCENTAGES DES RÉPONSES CORRECTES				Écart-type
		Berbère	Berbère	Arabe	Arabe	
		total	%	total	%	
ET	35	32,8	93,7	33,7	96,3	1,50
OS	40	25,0	62,5	26,3	65,7	1,30
V	38	26,5	69,7	31,7	83,4	5,34**
CT	25	21,7	86,8	23,6	94,4	3,70**
LF	24	19,3	80,4	19,1	79,6	0,51

* Voir plus haut pour la signification des abréviations.

** Niveau de signification de la différence <001.

En termes de pourcentages les deux groupes ont des scores satisfaisants. Ils ne sont jamais plus bas que 62,5%. Les différences entre les deux groupes concernent les tâches de vocabulaire et de compréhension de textes dans lesquelles les arabophones ont des scores meilleurs de façon significative. Les berbérophones ont un pourcentage plus élevé, mais non significatif, en lettrisme fonctionnel. *L'image globale est que le niveau de maîtrise de l'arabe standard des deux groupes est assez bon et que les différences se trouvent à un niveau relativement élevé, ce qui, à son tour, n'influence pas l'image générale.*

Profil sociolinguistique

Le questionnaire a consisté en de nombreuses questions. Les réponses à celles qui concernent le comportement et les attitudes linguistiques des élèves sont présentées ici. Dans tous les cas les élèves pouvaient répondre sur des échelles de 1 à 5. Le «1» signifiait presque toujours une variante de «l'arabe standard seulement» et le «5» «le français seulement». Nous avons soumis les scores des deux groupes à un «t-test» qui pouvait établir la signification statistique de la différence entre les deux.

Comportement linguistique

Deux questions étaient posées sur la langue dans laquelle les élèves lisent et écrivent. Les tableaux 3 et 4 donnent les résultats.

Tableau 3. – LANGUE DANS LAQUELLE LES ÉLÈVES LISENT
DES JOURNAUX ET DES LIVRES À LA MAISON

Échelle*	1	2	3	4	5	n	Moyenne	Écart-type
Berbère %	28,3	47,8	10,9	13,0	0,0	43	2,09	0,96
Arabe %	29,4	45,9	12,8	11,9	0,0	98	2,08	0,95

*Échelle:

1. L'arabe standard seulement.
2. Principalement l'arabe standard et le français de temps en temps.
3. L'arabe standard et le français pareillement.
4. Principalement le français et l'arabe standard de temps en temps.
5. Le français seulement.

Tableau 4. – LANGUE DANS LAQUELLE LES ÉLÈVES ÉCRIVENT DES LETTRES, ETC., À LA MAISON								
Échelle*	1	2	3	4	5	n	Moyenne	Écart-type

Berbère
% 69,8 14,0 4,7 11,6 0,0 43 1,58 1,03

Arabe
% 56,7 30,9 4,1 7,2 1,0 97 1,65 0,94

*Même échelle que tableau précédent.								
Les moyennes de la langue de lecture sont pratiquement les mêmes. Les deux groupes lisent beaucoup plus en arabe standard qu'en français. Cette image est renforcée par les pourcentages de la langue d'écriture bien que les berbérophones écrivent relativement plus en français de temps à autre que les arabophones. En tous cas l'arabe est dominant par rapport au français dans les deux groupes.								

Attitudes linguistiques

Quatre questions étaient posées sur les attitudes linguistiques des deux groupes. Il s'agissait de désigner la langue la plus importante, la plus belle, celle dans laquelle les élèves préfèrent s'exprimer et enfin la langue dans laquelle ils peuvent s'exprimer le mieux. Les quatre tableaux suivants présentent les résultats.

Tableau 5. – LANGUE QUE LES ÉLÈVES CONSIDÈRENT LA PLUS IMPORTANTE À CONNAÎTRE								
Échelle*	1	2	3	4	5	n	Moyenne	Écart-type

Berbère
% 20,8 14,6 54,2 4,2 6,3 48 2,60 1,07

Arabe 21,8 13,6 58,2 0,9 5,6 110 2,54 1,02

%

*Échelle:

1. L'arabe standard est la langue la plus importante.
2. L'arabe standard est plus important que le français.
3. Les deux langues sont pareillement importantes.
4. Le français est plus important que l'arabe standard.
5. Le français est la langue la plus importante.

Tableau 6. – LANGUE QUE LES ÉLÈVES CONSIDÈRENT LA PLUS BELLE

Échelle*	1	2	3	4	5	n	Moyenne	Écart-type
Berbère %	4,2	4,2	79,2	4,2	8,3	48	3,08	0,77
Arabe %	27,9	5,4	63,1	0,9	2,7	111	2,45	1,00

*Même échelle que pour la question précédente en remplaçant «important» par-«beau».

Tableau 7. – LANGUE DANS LAQUELLE LES ÉLÈVES PRÉFÈRENT S'EXPRIMER

Échelle*	1	2	3	4	5	n	Moyenne	Écart-type
Berbère %	24,5	4,1	69,4	2,0	0,0	49	2,49	0,89
Arabe %	33,3	7,2	43,2	3,6	12,6	111	2,55	1,33

*Échelle:

1. En arabe standard seulement.
2. Plus en arabe standard qu'en français.
3. Dans les deux langues pareillement.
4. Plus en français qu'en arabe standard.
5. En français seulement.

Tableau 8. – LANGUE DANS LAQUELLE LES ÉLÈVES DISENT QU'ILS PEUVENT S'EXPRIMER LE MIEUX

Échelle*	1	2	3	4	5	n	Moyenne	Écart-type
Berbère	53,1	4,1	38,8	4,1	0,0	49	1,98	1,14

%								
Arabe	48,6	7,2	33,3	1,8	9,0	111	2,15	1,30
%								

*Échelle:

1. Le mieux en arabe standard.
2. Meilleur en arabe standard qu'en français.
3. Dans les deux langues pareillement.
4. Meilleur en français qu'en arabe standard.
5. Le mieux en français.

Les jugements des deux groupes sont en général identiques quant à la langue la plus importante. *Les deux montrent une forte tendance en faveur de l'arabe standard.* Néanmoins une minorité berbère de 10,5% contre 6,5% des arabophones considère le français comme plus important que l'arabe standard.

On remarque des différences considérables entre les deux groupes dans leurs réponses sur la question de la langue la plus belle. Bien que les deux groupes partagent les plus hauts pourcentages dans la catégorie 3 (79,2% pour le groupe berbère et 63,1% pour les arabophones), il y a des différences dans les extrêmes. 8,4% des berbérophones seulement jugent l'arabe standard la plus belle langue contre un tiers des arabophones (33,3%). D'autre part 12,5% des berbérophones considèrent le français comme la langue la plus belle contre 3,6% des arabophones. La différence entre les moyennes est significative ($p < .001$).

À la question sur la préférence linguistique on trouve les plus hauts pourcentages dans la réponse neutre «3». Ensuite les élèves ont choisi les réponses qui se trouvent sur le côté gauche de l'échelle. Néanmoins on observe chez les arabophones un groupe de 16,2% (contre 2% des berbérophones) qui a une attitude très positive à l'égard du français. La même image est partiellement exprimée par les résultats sur la langue dans laquelle les élèves sont – à leur avis – capables de s'exprimer. Le choix pour l'arabe standard est plus clair ici mais le choix neutre reste considérable aussi. De nouveau on remarque ici l'existence d'un groupe d'arabophones fort favorable à l'égard du français (10,8% contre 4,1% des berbérophones).

L'élément «français» est relativement fort chez les berbérophones s'il s'agit de la langue la plus importante et la plus belle et en même temps il est plus fort chez les arabophones dans les questions sur la préférence linguistique et les capacités linguistiques.

DISCUSSION ET CONCLUSIONS

Il y a des différences étroites entre arabophones et berbérophones concernant la maîtrise de la langue arabe standard dans trois des cinq tâches.

Les arabophones n'ont des scores meilleurs significativement que dans les deux tâches de vocabulaire et de compréhension de textes. *La langue arabe standard n'est pas une langue maternelle ni pour les arabophones ni pour les berbérophones*. Néanmoins les arabophones profitent de *l'analogie partielle* entre le vocabulaire de l'arabe standard et de l'arabe dialectal (dans ce cas, l'arabe marocain). C'est un avantage qui manque aux berbérophones. En même temps on constate qu'une *origine berbérophone ne gêne pas l'acquisition de la langue arabe standard*. Les scores berbérophones sont relativement satisfaisants. Il est évident que la politique d'arabisation effectuée au cours de la dernière décennie dans l'enseignement primaire est plus efficace et influence de façon positive l'acquisition de l'arabe standard indépendamment de l'origine linguistique des élèves.

Dans le comportement linguistique des élèves, l'arabe standard est la langue dominante dans les deux groupes. La langue française ne joue qu'un rôle modeste. Les vraies différences entre les deux groupes se trouvent dans les attitudes linguistiques. En ce qui concerne la préférence linguistique et la langue dans laquelle les élèves peuvent s'exprimer le mieux, le choix était dans les deux groupes pour *l'arabe standard* de façon dominante. Mais il y a toujours un groupe arabophone minoritaire qui fait un choix pour le français. Ainsi, concernant ces deux questions, l'élément français est connecté aux arabophones. Par ailleurs l'élément français est connecté aux berbérophones concernant la question de la langue la plus importante et surtout la question de la langue la plus belle. Le choix des arabophones pour le français peut être expliqué par leur *origine géographique*. Les élèves arabophones sont d'une façon dominante originaires d'une ville, Rabat, capitale du pays, dans laquelle le français joue encore un rôle assez important et dans une région qui était influencée par le français durant la période du protectorat. La ville de Nador en revanche n'a jamais connu une dominance formelle du français puisqu'elle faisait partie du protectorat espagnol. Reste néanmoins la raison du choix des berbérophones concernant les questions sur la langue la plus importante et surtout dans la question sur la plus belle langue. Dans cette dernière question 79,2% des berbérophones indiquent le choix 3, qui est relativement neutre et 12,5% optent pour le français comme la plus belle langue contre 3,6% des arabophones. Une explication historique et régionale étant invraisemblable comme chez les arabophones, on pourrait supposer que les berbérophones optent pour un choix neutre (réponse 3) ou un choix positif pour le français (réponses 4 et 5) à cause d'une attitude cachée contre la langue arabe, langue de la dominance historico-linguistique et connectée avec l'oppression de la langue et de la culture berbères au Maroc. Quelle que soit l'explication qu'on préfère, on constate ici une différence considérable entre les arabophones et berbérophones.

2. Pour plus d'information sur l'avenir linguistique des Marocains aux Pays-Bas, voir De Ruiter, 1997 b. Concernant la situation de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine aux élèves marocains en Europe, voir Obdeijn et De Ruiter, 1998.

À partir des résultats généraux de cette recherche, c'est-à-dire la dominance de la langue arabe standard, on peut se demander si cela implique que l'élément berbère soit inexistant. On constate que ce n'est pas le cas: le berbère existe certainement. Il y a un groupe minoritaire de 49 élèves, soit 20,2% du groupe total, qui se sert du berbère relativement beaucoup. Et d'autre part le groupe arabophone «pur» n'est pas majoritaire, avec 111-élèves, ou 45,9%. Le groupe intermédiaire de 82 élèves (33,9%) possède en tous cas toujours un lien avec la berbérophonie. Ces données, qui ne peuvent pas être considérées comme représentatives pour tout le Maroc, indiquent néanmoins, que l'élément berbère – ici chez des jeunes – est loin d'avoir disparu. L'attitude relativement neutre des berbérophones vis-à-vis de l'arabe standard comme la langue la plus belle semble confirmer cela.

En guise de conclusion on constate que les élèves berbérophones et arabophones se situent dans la partie arabe du spectre des deux langues, arabe et français, mais c'est surtout dans leurs *attitudes* qu'il y a des différences qui peuvent être attribuées à leurs origines linguistiques, ce qui implique que l'identité berbère ne cesse pas d'exister et de jouer son rôle dans la situation sociolinguistique complexe du Maroc².

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AARSSSEN, J.; DE RUITER, J. J.; VERHOEVEN, L. T., 1992, «Tøetsing Turks en Arabisch aan het einde van het basisonderwijs», in *Studies in Meertaligheid*, 1, Tilburg, Tilburg University Press.
- 1993, «Summative Assessment of Ethnic Group Language Proficiency», in G. Extra, L.T. Verhoeven (eds), *Immigrant Languages in Europe*, Clevedon, Multilingual Matters: 159-179.
- AARTS, R.; DE RUITER, J. J.; VERHOEVEN, L. T.,-1993, «Tweetaaligheid en school succes: relevantie en opbrengst van etnische groepstalen in het basisonderwijs», *Studies in Meertaligheid*, 4, Tilburg, Tilburg University Press.
- ABBASSI, A., 1977, *A Sociolinguistic Analysis of Multilingualism in Morocco*, Austin, University of Texas [thèse de doctorat].
- BOUKOUS, A., 1995, «Société, langues et cultures au Maroc, enjeux symboliques», in *Essais et études*, 8, Rabat, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines.
- DE RUITER, J. J., 1994, «Enseignement de la langue maternelle», in K. Basfao, H. Taarji, *L'annuaire de l'émigration, Maroc*, Rabat, ministère des Marocains à l'étranger: 514-518.
- 1997a, «Position of Moroccan Berberophone and Arabophone Pupils between Arabic and French», *Cahiers du Centre d'études sur les mouvements migratoires maghrébins* (Oujda), 5: 139-162.
- 1997b, «L'avenir linguistique de la communauté marocaine aux Pays-Bas», in M. Tilmatine (éd.), *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe: Langue maternelle ou langue d'État?* Paris, INALCO/CEDREA-CRB: 105-123.
- ELBIAD, M., 1991, «The Role of some Population Sectors in the Progress of Arabization in

1. Je remercie M. L. Galand qui a bien voulu lire cet article, pour la sagacité de ses remarques et pour ses commentaires. Toute insuffisance demeure de mon entière responsabilité.

- Morocco», *International Journal of the Sociology of Language*, 87: 27-44.
- ER-RAMDANI, Y.; DE RUITER, J. J., 1995, «Le développement bilingue berbère-néerlandais des enfants marocains aux Pays-Bas», in P. Bos (éd.), *Langues du Maroc; aspects linguistiques dans un contexte minoritaire*, Tilburg, Tilburg University Press: 37-44.
- EXTRA, G.; DE RUITER J. J., 1993, «Les Marocains aux Pays-Bas: données générales et situation linguistique», *Cahiers du Centre d'études sur les mouvements migratoires maghrébins* (Oujda), 2: 1-17.
- GRANDGUILLAUME, G., 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- MEHLEM, U., 1989, *Der Kampf um die Sprache. Die Arabisierungspolitik im marokkanischen Bildungswesen (1956-1980)*, Saarbrücken-Fort Lauerdale, Breitenbach.
- OBDEJN, H.; DE RUITER, J. J., (éds), 1998, *L'enseignement de la langue et culture d'origine (ELCO) aux élèves marocains dans cinq pays européens*, Tilburg, Tilburg University Press, Syntax Datura.

2. L'«aoriste» chez Benveniste (étant réservé à l'«énonciation historique») ne couvre qu'une partie des propriétés sémantiques de l'aoriste dont il est question ici.

3. Recueilli en Kabylie, dans la région des Aït Zmenzer.

4. Dialecte berbère du sud du Maroc.

L'ASPECT EN BERBÈRE: L'AORISTE REVISITÉ⁻¹

Ourida Manseri

Le premier linguiste berbérisant à avoir dégagé les trois formes fondamentales constituant le système verbal berbère fut A. Basset (1929) qui adopta «arbitrairement» les termes de *prétérit* et d'*aoriste*. Ce dernier a été employé pour la première fois par A. Hanoteau en 1858 dans son *Essai de grammaire kabyle*. Sans prétendre une possible influence des premiers auteurs berbérisants par la forme grecque du même nom (qui a fait par la suite la fortune de ce terme), beaucoup d'auteurs l'ont adopté dans des études traitant de l'aspect.

En dépit de cette adoption en tant qu'«étiquette», il n'en demeure pas moins que quelques propriétés communes ont pu être décelées entre quelques-unes des langues où elle a été employée dans un cadre d'analyse, dans le projet d'une construction d'une théorie de l'aspect, indépendamment d'une langue particulière. Il ne s'agit donc pas d'appliquer la valeur de la forme grecque à d'autres formes dans des systèmes différents, mais de rechercher un invariant sémantique. Dans cette perspective, comme J. Lyons (1977) (voir *infra*), B. Comrie (1976), qui identifie l'aoriste du grec ancien à un *perfective past*, lui assigne la fonction d'indiquer *an action which is-presented as a single whole* (p. 23). A. Culioli parle d'un «aoristique», évidemment «différent d'un aoriste» où «la durée physique n'entr[e] pas en-ligne de compte», qui demande, pour être déterminé, une valeur «en rupture» avec les valeurs «identification» et «différenciation» parmi les quatre que peut revêtir l'opérateur de repérage [ε] et qui correspond «à la rupture, au décrochage, à l'impossibilité d'avoir aucune relation d'identification avec aucun élément du système énonciatif» (Culioli, 1980:

5. D'après L. Galand, il est très vivant dans les dialectes du Maroc, notamment en chleuh.

6. En fait, les conditions de recueil du corpus ne permettaient pas d'avoir un grand nombre d'occurrences de l'aoriste (à valeur injonctive, qui est beaucoup plus représenté).

7. Le signe (^) signale une assimilation phonétique, en l'occurrence /n/ par /t/ – (*tasawent*) → *tasawe[^]t*.

8. Nom de champ agricole: il est d'usage en Kabylie, de donner un nom propre de lieu à chacun de ses champs, le même nom est attribué à tous les champs appartenant à différents propriétaires du même voisinage.

74). Dans-le même ordre d'idée, J.-P. Desclés (1989: 173) affirme que la «notion of event is closely connected with the aoristic meaning. In many languages where the Aorist exists..., it always denotes an event». Malgré leur divergence, il est possible de trouver entre certaines de ces définitions des analogies: la référence à la situation comme un «événement», qui s'apparente aux traits de l'inchoatif / ingressif (Lyons, Comrie, Desclés), la «rupture avec le système énonciatif» (de Culioli) rappelle, en quelque sorte, la survenue «des faits... à un certain moment du temps, sans aucune intervention du locuteur dans le récit [et] le mode d'énonciation qui exclut toute forme linguistique "autobiographique"-» (de Benveniste, 1966: 239).

Quant au berbère, plus précisément le kabyle, il est possible d'admettre une affinité entre son aoriste, qui correspond, en partie², au passé défini du-français (il écrivit: *y-aru*), et l'aoriste grec qui a dans ses emplois une prédilection pour «représenter une situation dynamique comme un événement...» (Lyons, 1976: 713). Seulement, il faut reconnaître, à la forme berbère, un atout supplémentaire, celui de représenter, en sus de celle du «passé historique / narratif», un procès à venir, mais sous forme, non pas de-récit – ce qui est logiquement impossible – mais de discours dans le sens-que lui attribue Benveniste (1966: 239, 241), c'est-à-dire l'intention chez un locuteur «d'influencer l'auditeur en quelque manière», et en l'occurrence l'injonction.

Cette affinité de la valeur de l'aoriste berbère avec celle du «passé historique» du français ou celle du grec, se manifeste dans le récit où, selon J.-Lyons «the aorist is most naturally interpreted as ingressive (or inchoative) – i.e. as indicating entry into the state that the verb naturally denotes» (1977, vol. 2: 713).

Globalement, selon le contexte, l'aoriste peut revêtir deux valeurs: une valeur injonctive et une valeur narrative. Dans un corpus assez varié (poésie, dialogues, narration) de 150 pages³, il figure dans la majorité des cas avec une valeur injonctive. Selon les données en chiffres, 88,8% de ses occurrences ont une valeur injonctive et seulement 11,1% ont une valeur narrative, avec une fréquence des premières huit fois supérieure aux secondes. La rareté du type récit explique l'assertion selon laquelle l'aoriste en kabyle est en «voie de disparition», au point de devenir un archaïsme. Certes, il n'est pas aussi fréquemment employé qu'en chleuh⁴ par exemple, mais l'aoriste en discours demeure assez vivant.

Cette distinction correspond en gros à celle faite par E. Benveniste (1966: 23) dans l'opposition récit / discours. La valeur qu'il dégage de l'aoriste en général correspond en partie à celle de la forme du même nom

9. La règle selon laquelle, pour des raisons de commodité articulatoire, lorsque deux voyelles se suivent il y a chute de la première (ou de la seconde quand il y a risque de confusion avec une autre forme, cette voyelle étant l'élément discriminant) ne s'applique pas ici; i.e. la possibilité pour *t-egg* (aoriste) d'être en réalité *tegg*a (prétérit), en application de cette règle, n'est pas envisageable. Le kabyle a trouvé la solution de l'épenthèse où la suite -V V- (sans doute à cause de la pertinence de -V) est sauvegardée par l'introduction, entre les deux voyelles, du glide -y-, donnant des suites comme *tegg*a-y-*akk*-a, *t-egg* est donc ici un aoriste.

en berbère, comme il a été dit précédemment, notamment

«comme temps du récit historique [...]. Avec l'aoriste, il n'y a même plus alors de narrateur. Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire [...]. Les événements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur.» (Benveniste, 1966: p. 241.)

Une autre affinité avec l'aoriste dont parle E. Benveniste est «le terme “disparition”-» qui concerne également dans une certaine mesure la forme du kabyle⁻⁵ qui, d'après certains linguistes berbérisants, est un «archaïsme, en voie de disparition, refoulé à la périphérie du système». En français, «l'aoriste ne s'emploie pas dans la langue parlée, il ne fait pas partie des temps verbaux propres au discours», alors qu'en kabyle il connaît des emplois, même s'ils sont relativement rares. Il se maintient en discours (injonctions), il est rare en récit. Dans le corpus mentionné, je n'ai relevé que 19 occurrences de la forme⁻⁶, mais le constat était que cette forme est employée même par les jeunes générations, particulièrement en injonction, contrairement à «l'aoriste» du français, comme le dit E. Benveniste, où «comme temps du récit historique, [il] se maintient fort bien, il n'est d'ailleurs nullement menacé».

LES VALEURS DE L'AORISTE

L'aoriste et la consécution

De l'analyse des données des valeurs de cette forme, qui sont selon toute apparence hétérogènes, ressort surtout le caractère consécutif des événements / situations. L'impression de «rythme» soutenu est le produit de l'inchoativité traduite, où les procès sont instantanés, interrompus par leur successivité, ce qui donne un effet de rapidité. Ceci ne vaut pas uniquement pour le berbère, comme le décrit J. Lyons: «It is used in the historical mode of description to chronicle, or narrate, the occurrence of serially ordered events, without regard to their pastness, presentness or futurity or to any other deictic notion» (1977). Cette définition correspond à celle de la valeur sémantique de l'aoriste en kabyle qui exprime une idée de séquentialité et une neutralité par rapport à la localisation temporelle sur l'axe du temps. Étant indifférent à ce trait déictique, il peut donc être situé aussi bien dans le passé, le présent ou le futur.

(1) a	d-	ttaley -š	tasawe ^{At} - ⁷ (n)	wselhu,
conc.	orien.	(AI) monter-je	montée de (EA)	Aselhu
zzi -š -d				
se-tourner(P)-je -orien.				
«J'étais en train de monter la montée d'Aselhu ^{-8,-} »				
akk-a		afe-γ	km -id	deffir-i.

comme-ci trouver(A)-je te(f)-orien. derrière-1°sg.
 «Je me retournai en arrière et je t’y trouvai.»

Cet exemple indique que c’est la suite des actions auxquelles il est fait référence qui est focalisée. L’énonciateur met l’accent sur les actions (se retourner, *puis*, voir), indiquant ainsi la successivité des procès, alors que temporellement, si l’on ne recourt pas au contexte, il n’est pas possible de déterminer le moment du procès qui est un révolu.

(2) *bʁi -ɣ a ʌt -kkse -ɣ ula d nekkini, dʁa t-egg*⁹
 vouloir(P)-je mod ʌles – enlever(A)-je même préd. moi puis elle-faire(A)
akka: “*thi...*”
 comme-ci alors

« ...“j’ai moi aussi envie de les cueillir” (des figues), alors elle me rétorqua: “eh bien...”-»

Dans ce cas l’énonciateur marque la précipitation dans les propos de son interlocutrice (qu’elle considère impertinente), et l’enchaînement rapide des échanges entre elles semble être le point saillant dans l’énoncé où une indication d’ordre temporel serait secondaire.

L’aoriste et l’«antériorité»

Un autre parallèle qu’on peut établir à travers cette comparaison est-la-dépendance syntaxique de l’aoriste du français vis-à-vis de ce que E.-Benveniste appelle l’antériorité. C’est le contraste entre une série de-formes composées et une autre série de formes simples dans une opposition «temps parfait» ~ «temps simple». Le parfait présente la situation comme «accomplie» par rapport au moment considéré et la situation «actuelle» résulte de cet accomplissement. C’est ce contenu sémantique d’«accomplissement», qui se détermine par rapport à ce qu’exprime la forme simple (l’actuel), qui représente l’antériorité qui «crée un rapport logique et intra-linguistique» (p. 247). La fonction d’indiquer l’antériorité engendre une dépendance, et ses formes «doivent s’employer conjointement avec des formes verbales simples de même niveau temporel».

Le rapport de ce phénomène avec celui de la «séquentialité» (Cohen, 1989: 149) apparaît dans la compatibilité de l’aoriste avec toute forme verbale en tête d’énoncé, trait considéré comme un des critères de sa «neutralité». La majorité des linguistes (Galand, 1977; Bentolila, 1981; Leguil, 1985, etc.) admettent cette valeur signalée par A. Basset dès 1952; pour P.-Reesink (1979: 259) l’aoriste a «-...-une double valeur neutre ou générale», entre autres valeurs.

10. Le monde réel ou imaginaire.

Si l'on considère la valeur sémantique des énoncés, la valeur aspectuelle du syntagme verbal à l'initiale influence dans ce sens *la valeur sémantique globale de l'énoncé*.

La dépendance sémantique est à l'origine de la dépendance syntaxique. L'indice «que la forme d'«antériorité» ne porte par elle-même aucune référence au temps est qu'elle doit s'appuyer syntaxiquement sur une forme temporelle libre dont elle adoptera la structure formelle pour s'établir au même niveau temporel et remplir ainsi sa fonction propre» (L. Galand, 1977), ce qui justifie en quelque sorte la désignation par certains berbérissants (Basset, 1952; Reesink, 1979; Leguil, 1985; Hebaz, 1979) de «valeur passe-partout» de l'aoriste car cette forme ne connaît pas d'occurrence à l'initiale absolue d'un énoncé (ou d'un texte); celui-ci doit commencer par une autre forme verbale qui donne le «ton», c'est-à-dire la valeur que doit revêtir l'aoriste. Par conséquent, L. Galand considère qu'«il est difficile d'apprécier la valeur de l'aoriste» car celle-ci est «modale» (1987: 363), un point de vue que partagent également, entre autres, A. Leguil et F. Bentolila. Ce dernier lui a donné, à juste titre, la dénomination d'«enchaîné» (1981: 154) puis d'autres berbérissants l'ont suivi dans cette pratique, car cette forme nécessite la présence d'une forme verbale ou d'un morphème quelconque assurant le lien de la situation dénotée par l'énoncé à une précédente ou au contexte situationnel.

(3) *n-ufa* *axxam deg^gibri,* *ldey*
 1°p.pl.-trouver (P) maison à Ivry ouvre(Imp.A)
tabburt *t-zed\$e-ə*
 porte 2°p.-habiter(A)-tu

« Nous avons trouvé une maison à Ivry, il suffit d'ouvrir la porte pour habiter [ne nécessite pas de travaux].»

Ici la forme de l'aoriste *tzed\$eə* suit – et dépend syntaxiquement de – la forme impérative *ldey* qui indique la relation prédicative «ouvrir porte» et qui sert de contexte à l'événement «habiter» dont le contenu sémantique indique l'inchoativité car il survient d'une façon impromptue par rapport à l'arrière-plan «ouvrir porte». De même, l'exemple suivant:

(3a) *d\$a* *i* *t-awey* *-m* *-ane\$* *-d* *san*
 alors qu'en-est-il-de 2°p.-amener(A) -2°m.pl –à-2°m.pl. orien. alors
ihi *llibiz?*
 donc des-buses

«Alors, pourquoi ne nous installeriez-vous pas des canalisations?»

11. Non précédé de la particule modale *ad*.

12. La transcription de l'auteur a été maintenue

indique un procès qui a comme contexte la situation qui a donné lieu à cette suggestion – installer des canalisations. Il est marqué par la particule *i* («qu'en est-il de..., et si...»), car il s'agit d'une discussion au sujet de l'inexistence de celles-ci qui était l'arrière-plan de l'événement qui survient, suite à cette situation. Cet événement est la proposition d'installer de nouvelles canalisations, qui n'était en principe pas dans la continuité de ce contexte de discussion. Cette contrainte syntaxique s'explique d'un point de vue pragmatique et objectif: un événement ne mérite son nom que par la discontinuité qu'il crée dans une continuité, c'est-à-dire une situation constante dont le cours est interrompu par l'imprévu.

Cette caractéristique correspond à l'invariant sémantique de l'aoriste. C'est le trait d'«indivision», c'est-à-dire qu'on présente «l'action comme un tout indivisible, comme un événement pris dans sa totalité, en référence à une situation unique et spécifique» (Paillard, 1982)-.

Pour plus de précision, je tenterai de définir cette notion fondamentale d'événement:

C'est une situation non stative perçue comme un tout global. Il représente une situation par définition dynamique, brève et qui se produit sub-séquentiellement à une autre situation stable qui lui sert d'«arrière-plan»; il est homogène par son caractère instantané et singulier et est toujours sous le contrôle d'un agent. Dans un référentiel¹⁰ statif, chaque occurrence d'un événement est comme un tout singulier. L'événement est représentable par un intervalle fermé (Paillard, 1982: 62).

Cette définition établie indépendamment d'une langue donnée traduit le caractère universel de l'aoriste qui semble se confirmer au fur et à mesure que les études s'approfondissent dans le domaine de l'aspect. L'étude des systèmes aspectuels des différentes langues slaves a fourni une importante bibliographie à ce sujet; Z. Guentchéva (1990: 84) qui a fait plusieurs études concernant l'aspect en bulgare affirme que «toute forme [...] à l'aoriste représente une occurrence d'événement. La notion d'occurrence d'événement est le trait le plus fondamental de l'aoriste...»

En kabyle, il ressort de l'examen des exemples considérés que ces affirmations concernant des langues, pourtant non apparentées, s'appliquent dans une certaine mesure à un domaine de son système aspectuel. Pour ce qui est de sa distribution, l'aoriste, avec une invariance de base, présente une diversité dans les contextes de son apparition.

L'aoriste à valeur narrative

La valeur séquentielle rejoint celle de la narration, car un des rôles de l'aoriste est celui de la description historique à travers une suite successive

13. Citant J. M. Dallet, *Le verbe kabyle*, Fichier de documentation berbère, 1953.

14. N'ayant pas exploité de corpus venant d'autres régions berbérophones, ces propos ne sont vérifiés qu'en kabyle.

d'événements momentanés sans égard à la situation, deux phénomènes interdépendants suscités par la nécessité d'égrener les faits dans leur globalité, à la suite.

Cette successivité des procès justifie la dénomination «enchaîné» de F. Bentolila qui considère notamment que « l'aoriste nu¹¹ est caractérisé par une impression de très grande rapidité, comme si le locuteur voulait évoquer par son style la cadence des anciens films muets». Il met en évidence cet aspect en comparant un même énoncé dont les formes verbales sont alternativement celles de l'AI et de l'A. Dans l'exemple suivant:

(4) *iç La iTini D Sa s\aq, yinas D Sa iequb*¹².

« L'un d'ici, dit "Isaac", et l'autre, de là-bas répond "Jacob". »

le chant alterné des deux oiseaux s'enchaîne: «il faut que l'un des oiseaux lance son cri "Isaac" pour que l'autre aussitôt lui réponde "Jacob"-». Le chant de l'un est la conséquence instantanée de la réplique de l'autre.

Si l'on reprend l'exemple (2) examiné précédemment:

bŞi-Ş a ^tt -kkse Ş ula d nekkini, dŞa t-egg akk-a:...

l'énonciatrice indique dans sa narration, qu'elle était pratiquement interrompue par la réponse intrusive faite (*..tegg...* «elle fit...») par l'énonciateur rapporté, le marqueur *dŞa* «alors/ puis»-indique cette interruption. Dans:

(5) *zzi -Ş -d er deffir afe-Ş km -id deffir-i.*

se-tourner(P)-je-orien. vers arrière trouver(A)-je te(f)-orien. derrière-1°sg.

« ...Je me retournai en arrière et je t'y trouvai... »

l'énonciatrice raconte un rêve, elle narre les événements successifs, l'un d'eux */afe-Ş km-id/* représente celui qui succède immédiatement à l'action de se retourner, l'emploi de l'aoriste met en relief la rapidité de cette suite de procès et lui donne une valeur inchoative, et tout autre détail relatif au contexte situationnel est secondaire. L'énonciatrice indique simplement le fait d'avoir trouvé le référent de l'allocutaire derrière elle.

L'aoriste à valeur injonctive

Dans son article sur l'aoriste sans particule, L. Galand (1987), distingue plusieurs valeurs de l'aoriste, selon l'aspect du verbe qui le précède: modal s'il exprime un souhait ou une intention, inaccompli si le verbe est à-la forme intensive, ou accompli s'il est précédé d'une forme au prétérit. De même, pour P. Reesink (1979) il est utilisé «à la place d'un deuxième

15. L'astérisque signale un énoncé agrammatical.

impératif pour exprimer un ordre consécutif à une première injonction⁻¹³ ». La valeur injonctive est induite par la présence à l'initiale de l'énoncé d'un impératif. Dans cet exemple:

(6) *gg-d seksu rr -as zzit t-ess-ers -ð -asen -t*
 fais-orien. couscous mets-à-3°sg huile 2°p-fact.ê.posé-tu-à-3°m.pl.-le
 « Fais du couscous, mets-y de l'huile, puis tu le leur sers. »

l'occurrence d'un impératif qui indique une injonction entraîne un aoriste, le dernier syntagme verbal *tessersed*, ce schème d'énoncé correspond à celui où l'énonciateur voudrait signifier la nécessité que les deux actions se suivent d'une manière immédiate et mettre en avant cet ordre des procès. À la différence de ce que signifierait un deuxième impératif, par exemple dans:

(6a) *rr -as zzit s-ers -asen -t (Imp.)*
 « Mets-lui de l'huile, sers-le leur. »

où la suite des deux prédicats n'indique pas nécessairement l'action à accomplir en premier lieu, l'ordre est arbitraire et laissé à la décision de l'allocutaire, *i.e.* si le contexte ne le spécifie pas explicitement, on peut très bien commencer par servir pour mettre de l'huile et aussi bien le contraire. L'emploi de la ponctuation (.) (représentant la pause prosodique) est significatif, il indique une articulation lâche entre les deux procès. Dans (6), l'emploi de l'aoriste donne un dynamisme à la situation: c'est avant tout sa-fonction, celle d'indiquer que, non seulement, c'est dans l'ordre de production des énoncés que s'accomplissent les actions, mais que le premier procès sert de cadre situationnel au procès subséquent qui dépend sémantiquement et contextuellement de ce qui le précède.

LES INCOMPATIBILITÉS DE L'AORISTE

L'aoriste et les verbes statifs

La nature de l'aoriste est telle qu'il ne permet pas certaines combinaisons syntaxiques susceptibles de produire des énoncés agrammaticaux ou des contresens. Étant donné sa valeur sémantique – du moins en kabyle⁻¹⁴ – il ne peut y avoir d'association avec un verbe statif qui, nous le verrons, sont incompatibles

Un verbe statif est un verbe dont les instants sont identiques l'un à l'autre de sorte qu'une sous-partie ou un instant du procès est identique à la totalité. La situation à laquelle il réfère est conçue comme existant.

Le verbe statif a comme référent un état permanent, une continuité qui est d'un point de vue logique le pôle opposé d'un procès ponctuel. Si l'on examine ces exemples avec des prédicats à verbes statifs:

(7)* *t- tqebb^{wa} weltma-s, t- asem seg-s*¹⁵.

3°f.sg.-ê.gros(P) sœur-pos. -ê.jaloux(A) de-3°sg.

« Sa sœur est bien en chair, elle fut jalouse (d'elle).»

nous voyons que la séquence est agrammaticale car, quand bien même l'énoncé *tqebb^{wa} weltma-s* serait acceptable, la suite / syntagme verbal statif + un autre syntagme verbal statif (à l'aoriste)/ est impossible, car l'aoriste assigne une dynamicité à une situation et indique des actions momentanées; de plus, le caractère aspectuel du lexème verbal *asem* – qui est un statif – résiste à toute combinaison avec l'aoriste seul. Soumis à des locuteurs, il a été rejeté comme «inacceptable», ce qui confirme sa nature intrinsèquement dynamique. Ceci explique l'agrammaticalité de ces deux énoncés qui, à travers les lexèmes verbaux, réfèrent à des situations stables et rejettent l'aoriste. /Être bien en chair/ et /être jaloux/ sont des procès permanents où aucun changement n'est impliqué ou envisagé. Par contre l'énoncé:

(7a) *t-qebb^{wa} weltma-as, t-usem(P) seg-s*

« Sa sœur étant potelée, elle en est jalouse.»

est acceptable, les deux prédicats sont au prétérit, ce qui est compatible avec le caractère aspectuel des deux verbes favorables à la construction d'une situation stative. Ils indiquent des procès statifs et la combinaison verbe statif ~ prétérit donne un parfait.

Dans l'énoncé qui suit, qui est une manipulation du précédent:

(8)**swa-n ddwa l lu -n*

boire(P)-3°m.pl. médicament ê.guéri(A)-3°m.pl.

« *Ils ont pris le médicament, ils guérirent.»

nous voyons également que la séquence est agrammaticale, elle a été rejetée par les locuteurs. En effet, le prédicat *l lu -n* comporte un verbe statif qui n'accepte pas l'aoriste dans ce contexte, à cause de l'incompatibilité de leurs valeurs. Cette difficulté est perceptible même dans la traduction française qui est également aléatoire, la suite parfait-passé simple est, en principe, problématique. Il aurait fallu un procès dynamique qui suivrait un autre procès dynamique ou alors deux procès indépendants l'un de l'autre où l'énonciateur n'aurait pas le souci d'indiquer la succession immédiate de l'un à l'autre comme dans:

(8a) *swa -n ddwa, l la-n*

ê.guéri(P)-3°m.pl.

16. Voir note 9.

17. Ou comme l'appellent certains, l'aoriste nu, c'est-à-dire sans préverbe.

18. Au sujet de la négation voir A. Mettouchi, 1992.

« Ils ont pris le médicament et ils furent guéris. »

où un rapport lâche lie les deux situations (prendre le médicament et guérir), il peut indifféremment y avoir eu un laps de temps d'une année entre elles-comme celui de quelques minutes. Étant donné le contexte, les deux prédicats sont au prétérit ce qui est compatible avec le verbe statif *lu* «être guéri».

L'aoriste et le conditionnel

La non-occurrence de l'aoriste à l'initiale absolue d'un énoncé procède d'une nécessité d'un ancrage situationnel pour qu'il remplisse sa fonction dans l'énoncé. La situation qui lui sert d'arrière-plan est un fait réel actualisé, il n'est pas sujet à condition, car le conditionnel est encore dans le domaine virtuel. Ceci va à l'encontre de la nature de l'aoriste qui exclut toute forme verbale à l'initiale avec des marqueurs conditionnels comme *ma*, *lemmer*, *lukan*, et qui indiquent des procès fictifs ou hypothétiques, alors que l'événement qu'il représente fait partie de la réalité. Voyons la manipulation de deux exemples à l'aoriste:

(9) *mi d- t-effe\$ kan tem\$art-im si sbittar, t-ase-ð -d*

quand orien. elle-sortir(P) seulement (E.A)vieille-pos. depuis hôpital 2°p-aller(A)-tu-orien.

« Aussitôt que ta belle-mère sera sortie de l'hôpital, (tu) viens (A). »

Ici, le procès est envisagé dans le futur, mais l'énonciateur le considère comme acquis car c'est lui qui se projette dans l'avenir au moment de la survenue prévue de la situation. La sortie de la belle-mère de l'hôpital est un acte qui aura certainement lieu, le marqueur temporel *mi*, «quand», lui donne une valeur de réel («ce n'est qu'une question de temps»); il sert de repère au procès de venir, *taseð-d* est liée à lui, donc tout aussi certain. À la différence de ce que serait un énoncé introduit par un marqueur conditionnel comme *ma* «si», qui n'acceptera pas un aoriste:

(9a)**ma teff\$-d tem\$art-im si sbittar, taseð-d*

«Si ta belle-mère sort de l'hôpital, viens (A).»

Cet énoncé a été rejeté par les locuteurs, car on s'attend plutôt à un impératif: *ma teff\$-d tem\$art-im si sbittar, as-d* (Imp.), «Si ta belle-mère

19. *Consecutive imperfect* dans sa terminologie.

20. Prasse, 1984: 337. «...-est incompatible avec une négation: une négation interromperait la transition automatique d'une action à une autre.»

21. Des pieds de piments.

22. Il s'agit d'une bêche.

sort (de l'hôpital), viens», qui a été spontanément proposé par ces mêmes locuteurs. Voyons un autre exemple:

(10) *win y-esεan kra y-^oebbi -t y-egg⁻¹⁶ -as*

celui il-avoir(par.P) quelque il-éduquer(A)- le il-faire(A)-à-lui

takumma y-bibb -it

pièce-de-tissu il-porter-sur-le-dos-le

« Celui qui a un enfant, qu'il l'élève bien et qu'il prenne un morceau de tissu et le porte sur son dos, et en prenne grand soin.»

Il s'agit d'une sentence proverbiale par laquelle on énonce une vérité générale dont la référence est une réalité qui touche tout individu, car il en existe au moins une personne qui a un rejeton, ce qui nécessite qu'on lui donne l'éducation adéquate et qu'on le drape de façon à le porter sur le dos. L'aoriste met l'accent sur le fait qu'avoir un rejeton est nécessairement un facteur suffisant et oblige à prendre en charge l'éducation de son enfant. Cet emploi met l'accent sur la dépendance d'un procès par rapport à l'autre: avoir un enfant engendre nécessairement sa prise en charge. Par contre dans:

(10a) **lemmer yesεi kra y^oebbey-t yegg-as takumma ybibb-it*

«S'il avait quelque (enfant), qu'il l'éduque, qu'il l'élève et en prenne soin.»

l'énoncé est agrammatical car l'hypothétique bloque l'occurrence d'un procès dont le référent est un fait réel, car avec *lemmer/ ma* nous sommes dans le domaine fictif, incompatible avec le réel exprimé par cette forme.

L'aoriste et la négation

L'aoriste simple⁻¹⁷ ne peut s'associer à la modalité de négation; d'après les données kabyles, celle-ci est exclusive du prétérit et de l'aoriste intensif. L'occurrence de ces deux formes aspectuelles peut être sujette au jugement de l'énonciateur, à une remise en question, selon que les procès sont conformes à la représentation que l'énonciateur se fait de la situation en question. Quand elles sont associées à cette modalité, elles peuvent signifier le rejet de l'énonciateur s'il considère qu'elles ne renvoient pas à une réalité donnée, l'aoriste intensif négatif peut, selon les contextes, renvoyer à un potentiel qui découle d'une évaluation. Cela signifie qu'il y a au préalable une préconstruction de la relation prédicative pour que celle-ci connaisse une occurrence concrète à travers un énoncé nié ou affirmé. Mais l'événement que représente l'aoriste n'est pas objet de jugement, il n'est pas susceptible d'une remise en question ou d'évaluation. Son occurrence correspond à un fait advenu et acquis, ou considéré comme tel.

Comme le dit L. Galand, l'aoriste est une forme qui «paraît assumer

23. En dépit du succès de la quadripartition des verbes de Zeno Vendler (1957) en «activities, accomplishments, achievements and states», on lui a reproché une classification selon des critères relevant uniquement du caractère aspectuel inhérent au lexème verbal, alors que la catégorie de l'aspect se situe à un niveau «supérieur», c'est-à-dire au niveau de l'énoncé entier.

la-valeur modale ou aspectuelle de n'importe quelle autre forme verbale, pourvu qu'il n'y ait pas de négation¹⁸ » (Galand, 1987: 364). D'ailleurs, le sens même du mot événement indique son incompatibilité avec la négation. Pour K. G. Prasse c'est sa nature de « consécutif¹⁹ » qui fait que l'aoriste « is incompatible with a negation: a negation would disrupt the automatism of the transition from one action to another²⁰ ». L'« état de chose » préalable préfigure l'événement qui crée le changement. La négation « interrompt » ce passage « automatique » d'un « état de chose » antérieur à ce qui lui succède. Un événement n'est pas soumis au jugement, il est impossible à nier, car avec la négation on agit sur une continuité qui s'offre à l'appréciation du locuteur et non sur ce qu'il subit.

Pour qu'il y ait affirmation ou négation, il faut une construction d'une relation prédicative qui ferait l'objet d'une telle opération *i.e.* au préalable on « doit poser explicitement pour supprimer » (Benveniste, 1966: 84) ce qui n'est pas le cas avec l'aoriste. Considérons maintenant ces exemples de négation:

(11) *ggi- š -asett tisulal akk-n u ykennu ara*
mettre(P)-je-à-elles tuteurs comme-là nég. il-se-pencher(AI) nég.
« Je leur²¹ ai mis des tuteurs pour qu'ils ne ploient pas. »

(12) *nni -g -as at^tt id^ xedm-g t-enna-k u tt- id-*
dire(P)-je-à-3°sg mod.^la orien. faire(A) -je elle-dire(P)-à-toi nég. la orien.
« Je lui avais dit: “Je vais la²² réparer”, elle me répondit: “Ne la
xeddm ara... ar ass-a mazal-ite^tt din
fais(Imp) nég...jusque jour-ci encore-la là
répare pas!” elle y est toujours. »

Les prédicats verbaux niés sont à la forme de l'aoriste intensif dont le contenu sémantique, conjointement avec le contexte, renvoient, en l'occurrence, à ce qui est envisagé dans l'avenir. En (11), l'énonciatrice indique qu'elle a mis des tuteurs pour des pieds de piments pour que, dans l'avenir, ils ne ploient pas. En (12), elle relate une mésaventure qu'elle a eue avec

24. On estime que l'aoriste intensif dérive de l'aoriste simple par le procédé qui consiste à combiner le lexème verbal au schème porteur du morphème de l'intensif, et le prétérit négatif du prétérit simple par la combinaison du premier au schème qui porte le morphème *-i-* (PN) adjoint avant la dernière consonne d'une racine trilitère ou d'une certaine classe de verbes bilittères (comme *øøeg*, *efk*, *ag^wm*, etc.), à la finale de certains verbes en *-u* (*fru*, *ddu*...) ou de monolittères (*ekk*, *ili*...). Certains verbes ne connaissent pas d'opposition assertion ~ négation, comme les verbes de formes *c1ec2c2ec3*, (*beqqed*, *wessem*, etc.) certains trilitères comme *zwir*, des qualificatifs (*iš^wzif*, *iwsir*, *isnin*), ou des verbes à redoublement comme *regreg*, *ftutes*, *kerfef*...

25. C'est-à-dire concevable par toute structure de pensée, indépendante du cadre de la structure linguistique d'une langue donnée. C'est une catégorie conceptuelle utilisée par le système cognitif pour représenter le monde.

26. Les auteurs cités sont dans leur majorité des directeurs de thèses et leurs disciples adoptent, généralement, les mêmes points de vue.

une voisine, cette dernière lui ayant pris sa bêche, elle lui demande de la lui restituer pour qu'elle la répare, mais elle a refusé en lui demandant de ne pas la réparer *u tt id-xeddm ara*, avec une valeur qui projette le procès dans le futur. Pourtant, d'après ce que l'on connaît de l'aoriste intensif, il renvoie à un actuel (réel) ou il indique une vérité générale (gnomique), ce qui n'est pas le cas ici.

Cet emploi est gouverné par une cause pragmatico-sémantique qui est la volonté de souligner son désaccord au point de donner au procès un caractère réel. Cette nature se manifeste avec l'injonctif qui, quand bien même envisagé dans l'avenir, est considéré comme un acquis qui ne peut en aucun cas être remis en cause.

L'incompatibilité avec la négation est liée au fait que l'on ne nie pas ce qui est existant – un événement est un événement. L'idée de la négation de l'aoriste se représenterait comme celle d'un voyage dans le temps où l'on voudrait changer le cours de l'histoire; c'est inapplicable à ce que représente la forme où la production de l'énoncé constitue sa réalisation (de fait ou considérée comme tel), on n'y revient pas.

L'aoriste et les circonstants

De même que l'aoriste kabyle n'accepte pas la négation (que ce soit pour un rejet ou pour marquer un désaccord entre une représentation et ce qu'évoque l'énoncé), il se passe de toute qualification. Il est intrinsèquement qualifié comme représentant l'événement et indique au premier chef l'action dans sa globalité; il est le lieu de transition d'une situation à une autre situation.

Partant de ce constat, il peut être accompagné de circonstants qualifiant le procès. Dans l'exemple (9) examiné précédemment (*mi d -teffe\$ kan tem\$art-im taseð-d*), l'emploi de *mi* suffit à l'énoncé comme coordonnée temporelle à travers *teffe\$* qui sert de repère à *taseð-d*, et il n'est pas acceptable de dire par exemple:

(9 b)**mi d-teffe\$ kan tem\$art-im si sbitar taseð-d smana ou s tuff\$a l-leeqel.*

où *smana* («-[pendant] une semaine» qui réfère à la durée de séjour après la venue) est une information superflue sinon inopportune, le thème principal de l'énoncé étant la nécessité que suive la venue, aussitôt après la sortie. L'accent est mis sur l'occurrence de cet événement, l'aoriste n'a donc pas de structure analytique (sa valeur sémantique est vue comme un ensemble indivisible). *S tuff\$a l-leeqel* «précipitamment» n'est pas acceptable car il décrit les circonstances du déroulement du procès alors que cette fonction ne s'applique pas quand il s'agit d'une forme qui porte en elle-même les

27. C'est lui qui souligne.

28. Dans une lettre personnelle.

29. En plus de la deuxième valeur dégagée, relevant de l'injonction.

qualifications que lui confère le procès de l'énoncé, c'est-à-dire que la situation qu'il représente est au premier plan de celle qui la fonde et qui lui sert d'«arrière-plan».

On retrouve la notion de séquentialité pouvant caractériser les énoncés de type narration. C'est un phénomène représenté dans beaucoup de langues sous des traits divers. Par ailleurs – même si cela ne s'applique pas au berbère – cette fonction peut être remplie par des moyens lexicaux comme les circonstants, les prédicats²³ ponctuels ou les prédicats d'«*achievement*» / d'«*accomplishment*» selon les partitions Vendler–Kenny. En cas d'absence de circonstants, la succession des procès suit l'avancée logique du temps, jamais le contraire tel qu'on l'exprimerait, par exemple, dans une séquence comme: «Il renversa l'ustensile après avoir puisé l'eau du puits» qui ne suit pas l'ordre chronologique de la construction mentale des situations, comme dans (*uβBen*) *almi d- y-ess-awð ðlila, y-es-mir-itt* («...le renard, une fois qu'il a fait monter [du puits] l'ustensile [à puiser de l'eau], il en déversa le contenu...») où l'énoncé reproduit les étapes successives de l'ensemble des actions, dans l'ordre de leur survenue.

CONCLUSION

Selon les propriétés mises au jour, il existe, d'une part, une corrélation entre le caractère *morphologiquement* non marqué de l'aoriste – par rapport à l'aoriste intensif – et sa valeur sémantique qui correspond à un(e) action/événement pris(e) dans sa globalité sans qualification interne, par le fait qu'il échappe au jugement de l'énonciateur, d'autre part, son originalité dans la genèse du système verbal²⁴. Le trait de globalité (procès irréductible à des étapes successives) est une valeur primitive²⁵, elle est indépendante du cadre spécifique d'une langue donnée.

Cette valeur représente donc une situation hors du cadre énonciatif de l'énonciateur. La difficulté à la déterminer réside dans la non-prise en compte du fait que la situation dénotée est-en rupture (Culioli, 1978) avec le moment de l'énonciation. La propriété de cette forme d'être «dépendante» de l'environnement syntaxique qui la précède lui donne un statut de «non marquée [...] [qui] se prête à l'expression de n'importe quel aspect et [qui] ne tient sa valeur que du contexte» (Galand, 1977: 298). Pour les auteurs qui partagent ce point de vue (Penchoen, 1973, Reesink, 1979, Bentolila, 1981, Chaker, 1993, Leguil, 1985²⁶), cette neutralité permet à la forme de l'aoriste de prendre la valeur du syntagme verbal «marquée» qu'elle suit dans l'énoncé, ce qui explique qu'elle n'est jamais à l'initiale de ce dernier. Ceci, à l'exception notable de K. G. Prasse qui estime que l'aoriste est de nature aspectuelle et conteste le jugement de L. Galand. Ce dernier considère ce que K. G. Prasse appelle l'«imparfait» comme neutre aspectuellement, en soutenant que la dénomination «aoriste» est induite par une certaine analogie – selon son point de vue – abusive avec l'aoriste grec qui

est un «illimité», un «indéterminé». Seulement, L. Galand, qui estime que l'aoriste assume «des valeurs variées et même contradictoires» (1987: 371), juge «illogique de caractériser l'aoriste, dans la langue actuelle²⁷, par la valeur qu'il prend après un impératif ou un injonctif, puisqu'il est capable de prendre une valeur complètement différente (pour ne pas dire opposée) lorsqu'il suit un accompli²⁸ ».

Cette apparente diversité se ramène à la nature de son signifié qui est l'événement. Cela rejoint l'idée que l'incapacité pour cette forme à exprimer un processus se ramène à son association privilégiée avec la valeur ponctuelle. Pour K. G. Prasse (1984: 338) l'aoriste exprime «not so much the ongoing process of the second action as the process inherent in the rapid transition from the first action to the second».

Cette forme qui représente l'aspect du récit (propre à la narration), par excellence²⁹, se détache de la sphère du jugement du locuteur qui n'intervient pas dans la caractérisation du procès de l'énoncé et s'efface derrière son discours qui est neutre de toute évaluation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BASSET, André, 1929, *Études de géographie linguistique en Kabylie*, Paris, E. Leroux.
– 1952, *La langue berbère*, London, Oxford University Press-International African Institute.
- BENTOLILA, Fernand, 1981, *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère. Aït-Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc)*, Paris, SELAF.
- BENVENISTE, Émile, 1966, «Les relations de temps dans le verbe français», in *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard.
- CHAKER, Salem, 1993, «L'orientation du prédicat verbal en berbère: prédicat d'existence, diathèse et aspect», *Études et documents*, 10.
– 1995, *Linguistique berbère*, Paris, SELAF.
- COHEN, David, 1989, *L'aspect verbal*, Paris, Presses universitaires de France.
- COMRIE, Bernard, 1976, *Aspect. An Introduction to the Study of Verbal Aspect and Related Problems*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CULIOLI, Antoine, 1978, «Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives: l'aoristique», in J. David, R. Martin (éds), *La notion d'aspect*, Colloque organisé par le Centre d'analyse syntaxique de l'université de Metz, (18–20 mai 1978): 181-193.
– 1980, «Quelques considérations sur la formalisation de la notion d'aspect», *L'Enseignement du russe*, 27: 65-75.
- DESCLÉS, Jean-Pierre, 1989, «State, Event, Process and Topology», *General Linguistics*, 29(3): 159-199.
- GALAND, Lionel, 1977, «Continuité et renouvellement d'un système verbal. Le cas du berbère», *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 52: 275-303.
– 1987, «Les emplois de l'aoriste sans particule en berbère», *Proceedings of the Fourth*

1. Collège international de philosophie
2. Tassadit Yacine, *Piège ou Le combat d'une femme algérienne. Essai d'anthropologie de la souffrance*, Paris, Publisud-Awal, 1995. Cet essai est suivi d'une anthologie de la poésie de Nouara.
3. Nouara se marie cinq fois, successivement avec Akli, Khalfa, Omar, Amir, et le même Khalfa une seconde fois.

- International Hamito-Semitic Congress, Hamburg 20–22 September 1983*, in *Current Issue in Linguistic Theory*, 44, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins Company: 361-379.
- GUENTCHEVA, Zlatka, 1990, *Temps et aspect: l'exemple du bulgare contemporain*, Paris, Éditions du CNRS.
- HANOTEAU, Adolphe, 1858, *Essai de grammaire kabyle*, Alger-Paris, Bastide-Challamel.
- HEBAZ, Boujemaa, 1979, *L'aspect en berbère tachelhit (Maroc)*. Parler de base Imini, thèse de troisième cycle de linguistique, université de Paris V, 2 vol.
- LEGUILL, Alphonse, 1985, «Modes, temps et aspects verbaux, notamment en berbère», *Cahiers balkaniques*, 7: 185-197.
- LYONS, John, 1977, *Semantics*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press.
- METTOUCHI, Amina, 1992, «Pour une réévaluation de la valeur de l'aoriste intensif dans le système verbal kabyle», *Études et documents berbères*, 9: 55-72.
- PAILLARD, Denis, 1982, «Aspect et construction réflexive», in *Bulletin de linguistique appliquée et générale*, 9.
- 1988, « Temps, aspect, types de procès », in *Recherches nouvelles sur le langage*, Coll. ERAGUZ.
- PENCHOEN, Thomas, 1973, «Études syntaxiques du parler berbère des Ayt Frah», *Studi maghrebini* (Napoli), 5.
- PRASSE, Karl-G., 1984, «The Values of the Tenses in Tuareg», *Orientalia Suecana*, 33-35: 333-339.
- REESINK, Pieter, 1979, Problèmes de détermination en indo-européen, principalement dans le germanique de l'Ouest et dans une langue chamito-sémitique, le berbère, thèse de troisième cycle, université de Paris III.
- VENDLER, Zeno, 1957, «Verbs and Times», *Philosophical Review*, 66: 143–160.

4. Mariée à l'âge de douze ans avec Akli, elle s'enfuit du domicile conjugal un mois après la célébration du mariage. Remariée selon la coutume à Khalfa en 1952, à l'âge de treize ans, en 1955, elle se sépare de son mari qu'elle avait rejoint en France et retourne en Algérie. Nouara quitte de son propre chef Omar, le troisième mari, même si cela se fait à la suite des manœuvres de sa belle-mère et de l'injonction de Chahla, sa tante. Malgré les difficultés, elle finit par divorcer d'avec Amir, celui qu'elle «haïssait». Enfin, bien que continuant de vivre sous le même toit que Khalfa, elle avait obtenu le divorce contre lui devant la justice française.

5. Tayaquts, Rekiya et Chahla sont les tantes paternelles de Nouara; Dahbia est sa tante maternelle. Chahla se distingue de ses sœurs, elle est une femme de caractère qui échappe à l'autorité des hommes.

6. Ainsi pouvons-nous considérer l'attitude des tantes devant les difficultés où se trouve Nouara mariée à Amir: «Face à la contrainte du système, entièrement ligotée, elle croit qu'elle est enterrée dans la vie: elle est dans un tombeau et en enfer. Ce sont les femmes du bled qui viendront à son secours: sa tante maternelle Dahbia et ses tantes paternelles Tayaquts et Chahla lui ont tendu la main (*tefka-yi afus*)» (p. 70).

7. Le combat contre le colonialisme est un élément essentiel de cette transformation de la situation. Ainsi, Chahla tire-t-elle sa liberté de son engagement auprès de la résistance à l'armée coloniale: «[...] elle représente elle-même l'autorité. [Elle] est aussi connue pour son courage et sa bravoure pendant la guerre. Elle a pris position pour le FLN, ce qui lui valu la prison» (p. 54).

CE QUE PEUT UNE FEMME

Sidi Mohammed Barkat ¹

Le tragique se situe au cœur du cheminement difficile de Nouara. Nouara est une femme de petite Kabylie, vivant en France depuis de nombreuses années et dont Tassadit Yacine, dans un «essai d'anthropologie de la souffrance ² », a retracé une partie de la vie. Une vie représentative à beaucoup d'égards, qui nous instruit d'une histoire impossible, à la limite parfois du supportable, vécue par d'autres femmes algériennes la plupart du temps transies, parce que tiraillées par les règles contraignantes du groupe auquel elles appartiennent et l'espoir persistant d'une existence plus libre. Le titre du livre lui-même annonce déjà la prépondérance de ce tragique: *Piège*. Une occurrence qui apparaît d'ailleurs régulièrement dans le texte. Elle évoque une situation de souffrance dans laquelle Nouara, tel un oiseau naturellement enclin à prendre son envol, est pourtant comme définitivement engluée, prise pour de bon dans un solide filet normatif, de sorte que tel ou tel soubresaut à l'évidence irréductible ne semble néanmoins que l'y empêtrer davantage. Au cœur de l'histoire on trouve le lien qu'une femme noue avec des hommes, des maris ³, et des femmes qui s'y mêleront de différentes façons.

Bien plus encore que les malentendus, les tensions ou parfois même les complicités qui individualisent les relations qu'elle entretient avec ses maris, importe le rythme des nœuds matrimoniaux qu'elle consent à laisser se former autour de son corps et qu'elle seule tranche pourtant, en définitive. Nouara est une femme qui refuse d'entrer tout de bon dans le jeu réglé-des alliances, cela nous le voyons lorsqu'elle met fin à ses mariages successifs. Néanmoins, elle s'y résigne aussi en renouvelant ses expériences conjugales, comme si, malgré les échecs et sa volonté tendue vers autre chose, la présence en tant que telle d'un mari n'était pas perçue comme un tort ⁴. Sans doute le tragique réside-t-il là, dans l'impossibilité de tracer une

8. « [...] Nouara doit céder devant l'insistance du conseil (*f udmawen*). Elle ne peut pas bafouer l'honneur des siens» (p. 70).

9. Omar est le seul pour qui Nouara nourrit une véritable «passion» (p. 64).

ligne de partage entre ce qui est juste selon elle et ce qui l'est aux yeux des autres, ce qui est valable pour elle et ce qui l'est tout autant pour autrui.

Et puis, il y a Chahla et les autres tantes ⁵ aussi, qui quittent dans ces circonstances leur statut de partisanes de la loi du groupe pour s'instituer en tiers, d'occasion pourrions-nous dire, interprétant la loi dans telle circonstance au bénéfice de Nouara ⁶. Nul doute qu'il y a là autre chose que de la sympathie, qu'un simple penchant qui les ferait agir en faveur de cette dernière, dans le respect du reste de l'édifice symbolique du groupe. On peut percevoir, dans cette attitude, à la fois une impossibilité foncière de rester dans l'ordre hérité des ancêtres et une répugnance simple, modeste, à le quitter ⁷. Nouara est pour ainsi dire l'occasion d'un doute, d'une hésitation et d'un embarras quant à la vérité des valeurs du groupe. Sans doute, malgré les difficultés et les tâtonnements, tranche-t-on toujours en fin de compte, car c'est en termes de justice que la question se pose à chaque fois, et il faut donc rendre à chacun son dû, mais il reste qu'il semble désormais impossible d'assurer un fondement à cette justice, de lui supposer une légitimité incontestable. Et dans ce contexte, Nouara est amenée à s'exprimer le plus souvent par un acte, l'acte de quitter un mari, plutôt que par les mots du groupe, des mots qui pourraient se dire à son désavantage, comme lorsque les sages interprètent la loi en faveur d'Amir.

LA RENCONTRE

Il faut verser au crédit de l'étude qui nous est proposée dans ce livre le refus de la description artificielle, simpliste ou manichéenne, qui ferait de Nouara une sorte d'héroïne lyrique, laquelle du haut de sa clairvoyance secouerait le joug des hommes de la tribu, tyranniques. Une contestataire-née, lucide, qui aurait compris que derrière l'ordre social, il n'y aurait que la domination nue des femmes par les hommes, de toute femme par n'importe quel homme. Nouara ne nous est pas exposée telle une amazone qui, renversant les obstacles de tous ordres, dirait non à l'opresseur masculin. Il-n'y a pas de conflit entre un supposé despotisme masculin régissant le groupe et quelque éthique féminine vaillamment défendue par Nouara ⁸. Au contraire, nous sommes progressivement mis devant la complexité des faits et des représentations. En vérité, nous comprenons très vite que la position minoritaire – non pas simplement celle des femmes dominées, mais la position de tous ceux qui, hommes ou femmes, refusent d'admettre la

10. «Dans le système mythico-rituel berbère, la femme est associée à une ruche. Vide, elle rend manifeste une malédiction. La relation homme-femme se noue autour de cet axe important (de façon explicite et implicite). Ne pas donner d'enfant à un homme, c'est contribuer à sa ruine. [...] La sécheresse du ventre de la femme est comme la sécheresse de la terre, la sécheresse de la marmite, la sécheresse du désert et de la mer qui peut annoncer la remontée du sel. [...] La femme stérile est dite bouc, elle est transformée par son état, elle change de fonction: elle est ce bouc sauvage, sale, méprisé» (p. 86).

toute-puissance que suppose l'occupation d'une position de pouvoir, d'une position majoritaire – n'est pas par nature du côté de la femme, ni la domination, l'être supposé tout-puissant, du côté de l'homme. Peut-on affirmer, en effet, sans travestir la réalité, qu'Omar⁹ se déroband aux conventions qui lui imposent de ne rien déclarer de son amour pour Nouara et sa mère jouant le rôle de porte-parole de la règle sociale et se substituant au fils pour l'éloigner de son épouse sont en adéquation avec la masculinité et la féminité que leur nature laisse supposer, qu'un regard superficiel sur l'ordre social leur suppose? Rien n'est moins sûr. Le classement de l'anthropologie permet de déterminer selon un code fondé sur des oppositions claires l'ensemble du dispositif social qui enserre Nouara. Et qui encercle aussi les autres, tous les autres: les mères, les tantes, les belles-mères, les belles-sœurs, les maris, etc. Le principe des oppositions est naturellement commode; en partant de ce qu'il nous propose, on s'avise aisément de classer symboliquement les corps de part et d'autre d'une ligne de partage séparant les partisans du bien de ceux du mal, ainsi peut-on différencier l'ordre du désordre, la raison de la déraison, etc. Il suffit pourtant – et cela le texte de Tassadit Yacine le montre clairement – que des corps, d'abord classés, se rencontrent en dehors des conventions comme dans le cas de la relation qui surgit entre Nouara et Omar, pour que le classement se brouille et perde de sa pertinence.

S'il est vrai cependant que l'on puisse penser que la mère d'Omar campe un rôle de pouvoir de sorte qu'elle ne déroge pas à l'ordre social dans son ensemble, il n'en reste pas moins que le fils, affichant son amour vertigineux pour Nouara, ne passe pas purement et simplement du côté de la minorité, du côté du féminin. Omar amoureux occupe encore un statut d'homme, il est objectivement du côté de l'ordre institué, cependant que sous l'effet de la rencontre amoureuse, par ses déclarations intempestives, il dérègle l'ordonnance des choses, et surtout quitte son rôle de mari et se transforme en quelqu'un d'autre, en amant. Disons qu'il y a du paradoxe dans l'air: c'est en effet à partir d'un lieu institué où il est le mari de Nouara, reconnu en tant que tel qu'Omar entre dans un rapport amoureux, autrement dit, à partir d'un lieu marqué du sceau de la raison, il déraisonne au regard des règles de la loi du groupe. L'amour qu'éprouve Nouara pour Omar ne semble pas moins déraisonnable, ni moins subversif. La rencontre d'Omar et Nouara annule les critères du jugement ordinaire. La ligne de partage est momentanément vaincue par l'événement amoureux qui déchire les commandements de la loi. Mais là encore, curieusement, humainement pourrions-nous dire, quand on s'y attend le moins, Nouara refuse d'aller jusqu'au bout de ce qu'exige la rencontre, elle abandonne sa persévérance dans l'excès qu'a constitué ce moment et s'abandonne à la logique des situations ordinaires, quitte le domicile conjugal se mettant en position d'être encore une fois mise au ban des femmes fécondes, puisque stérile bien que susceptible d'être demandée en mariage.

À l'événement amoureux et à la parole d'Omar rétablissant les droits de la vie du couple en transgressant les codes mortifiants, Nouara substitue

l'action de partir, de rompre, accepte en définitive les règles du jeu du discours qui justifie la séparation et selon lequel une femme stérile ne peut pas être une bonne épouse¹⁰. En vérité Nouara ne va nulle part, elle reprend sa place dans l'ordre du groupe, elle redevient une femme disponible pour un homme, jusqu'à ce qu'on s'avise de lui rappeler encore son état et son statut de femme stérile.

À LA FRONTIÈRE DE LA LOI

La leçon de la rencontre avec Omar est décisive. Abandonnant l'articulation de l'événement et de la parole, de l'événement amoureux et de sa déclaration, Nouara se laisse de nouveau prendre dans les filets du destin. Elle ne désarme pas pour autant, mais le jeu qu'elle construit désormais pour échapper à la contrainte de la règle, s'il est encore possible, est restreint, limité. Le jeu n'introduit aucune rupture qui s'opposerait positivement au préjudice qu'inflige à la vie la violence de la norme. Le préjudice se perpétue en effet dans l'effacement de l'événement né de la rencontre de Nouara et Omar, de la subjectivité, de la liberté liée à cet événement, les initiatives portées par la rupture amoureuse sont refoulées, les hommes et les femmes figés dans un réseau de comportements déjà programmés et où chacun est assigné à résidence dans un lieu déterminé, dans un statut particulier. En place de l'événement, Nouara reprend son jeu qui consiste à entrer dans le mariage et en sortir. Afin d'y parvenir, elle utilise les contradictions de l'institution elle-même qui lui permettront de contourner les règles du mariage. Ainsi oppose-t-elle le code normatif «oral» au code «écrit». Abandonnant Khalfa, dans le même geste, elle divorce de lui. Aucune nécessité de recourir ici à la lourde médiation des procédures écrites, juridiques, puisque le mariage a été célébré selon la coutume dans une situation où déjà le rituel n'avait plus, à lui seul, la force de la contrainte morale susceptible de lier les contractants. À la fin du parcours qui nous est relaté, afin de se détacher encore du même avec lequel elle s'était remariée, elle a recours à la juridiction française pour obtenir le divorce. Son dégagement du lien matrimonial est rendu possible par la ruse toujours recommencée qui consiste à jouer un code contre l'autre, une institution contre une autre. Il reste que Nouara sait, ou finit par savoir, qu'ainsi elle use d'artifice, de ficelles, pour se sortir des situations dans lesquelles elle s'est laissée prendre. Il suffit alors qu'elle veuille jouer franc jeu pour que l'étau se resserre de nouveau. Ainsi en est-il lorsqu'en France, elle consent à soumettre le litige qui l'oppose à Amir à l'appréciation des sages, elle doit alors se résoudre à accepter de reprendre la vie commune avec lui. Dès lors qu'elle ne porte pas à la parole l'évidente absence de relation amoureuse entre elle et Amir, Nouara ne peut que

11. «[...] une femme mariée – écrit Tassadit Yacine – est avant tout perçue comme une mère potentielle» (p. 76).

consentir à se soumettre au discours de la loi. Le tragique qui la fait vivre à la lisière de la loi, tantôt dans le mariage tantôt en dehors de lui, est tout entier fondé par l'incertitude de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas, de ce qui est bien et de ce qui est mal. Le mari a raison, mais elle aussi. La règle est raisonnable, mais elle mortifie. Bien qu'insensé au regard des conventions, seul l'événement amoureux lui permet de vivre. N'est-il pas en contradiction avec les règles de l'institution de la vie sociale, de la vie raisonnable, occasion d'une naissance à la subjectivité, à la liberté?

Pour le dire tout uniment: les vérités de Nouara et des maris sont radicalement différentes. Toutes deux se réfèrent aux liens pouvant unir deux êtres, mais elles ne pensent pas pareillement la nature de ces liens. D'un côté, le lien est social et concerne tout le monde, c'est-à-dire aucun individu dans sa singularité, plutôt des exemplaires du groupe, appartenant à la catégorie des femmes ou à celle des hommes. De l'autre côté, le lien est singulier, fortement singulier, si bien qu'il ne saurait se rapporter à d'autres que les concernés, lesquels dans la rencontre ne pourraient s'identifier à un statut ou un rôle institués.

Quelle que soit la sympathie, une certaine proximité, que Nouara peut éprouver pour tel mari, la répugnance jusqu'à la haine pour tel autre, comme dans le cas d'Amir, tous les maris – en tant que maris – sont du côté de la prééminence de la règle, du côté de l'application de la loi. Dans la relation avec les maris, on ne vient à la présence sociale qu'à travers le respect des ordres établis, des valeurs admises, des partages convenus. Seuls l'amant et l'amante, une Nouara outrepassant son statut d'épouse et un Omar débordant son rôle de mari, sont capables de l'œuvre indicible dans les mots de la tribu que suppose la rencontre amoureuse. Au regard des maris, mais aussi des femmes (telle la mère d'Omar) qui se substituent aux hommes quand ceux-ci sont défaillants dans leur fonction reconnue, la relation amoureuse entre Nouara et Omar est doublement réprouvée: une première fois parce que l'amour étant superflu il ne se déclare pas, une seconde fois parce qu'il concerne une femme qui n'en est pas pleinement une (elle n'est pas féconde)¹¹ et un homme qui n'a pas su s'en tenir à son rôle de mari. L'amour d'Omar pour Nouara non seulement apporte le désordre, mais encore est-il lui-même le fruit d'un certain désordre.

12. Voici ce que rapporte à ce propos Tassadit Yacine: «Le père semble très content de l'arrivée du bébé. Mais ce n'est hélas qu'un feu de paille. Il est en effet très attaché à la petite fille mais continue de persécuter Nouara. Il n'assume pas sa condition d'homme sans enfant. La présence de la petite fille le comble mais éveille en même temps un sentiment d'intense frustration» (p. 76).

13. Le jugement prononcé en France n'est pourtant pas suivi d'un jugement algérien: «Le divorce est prononcé en France, mais, pour qu'il soit définitif, il faut la validation de la justice algérienne, qui tarde à se prononcer» (p. 77).

AUTOUR DE LA JUSTICE

De toute évidence, le tiers d'occasion que sont les tantes de Nouara ne tranche pas définitivement entre ces deux types de vérités. C'est ce qui leur vaut d'ailleurs d'occuper la place d'interprète transitoire qui est la leur, dérogeant tout autant aux règles de la coutume qu'à la force de l'événement amoureux. Le tiers n'aide pas à la problématisation du préjudice, il n'aide pas à la naissance de quelque subjectivité, il n'aide pas Nouara à porter à la parole son amour pour Omar, ou encore son manque d'amour pour Amir. Il apporte son consentement aux ruptures du lien de mariage, il coopère dans le nouage d'un nouveau lien, de sorte qu'il participe au règlement pratique des problèmes sans traiter la question de fond que posent les mariages et leur dissolution, à savoir: qu'est-ce qui donne consistance à la vérité du lien entre deux êtres, leur rencontre dans l'événement amoureux, ou bien au contraire la soumission aux conventions et ses effets négatifs sur les possibilités de vie? Si le tiers d'occasion prend la place de tenant-lieu de la vérité dans l'interprétation de la loi, il est clair que sa sympathie pour Nouara ne va pas jusqu'à la substitution de la «loi» de l'événement amoureux aux règles qui régissent le groupe en matière d'alliance matrimoniale. À ses yeux, la rencontre de Nouara et Omar ne fait pas événement et ne constitue pas la référence à partir de quoi une parole nouvelle peut être tenue et un nouveau mode de relation entre les hommes et les femmes reconnu.

Tayaquts et Rekiya et surtout Chahla sont donc devenues pour la circonstance les tenant-lieu de la vérité. Si elles exercent la fonction de justice, c'est avant tout afin de faire justice à Nouara dans un contexte qui ne lui est pas favorable. En somme, tout porte sur ce qu'est la justice dans une situation où les critères pour estimer les valeurs en circulation ne sont plus fiables. Par justice, on entend rendre à chacun ce qui lui revient, certes. Non pas tant cependant partager quelque bien en fonction de l'apport de chacun, mais prendre la mesure de ce que peuvent devenir ceux que l'organisation des alliances rassemblent. Autrement dit, la question est de savoir si Nouara et Omar – pour reprendre cet exemple – répondent à une demande sociale, ou bien s'ils sont une occasion de rencontre, une occasion d'émergence de la subjectivité, de la liberté. Et pour le dire différemment encore: la loi sociale, qui lie le destin de Nouara et celui d'Omar, recouvre-t-elle la «loi» de l'événement amoureux, ou bien au contraire s'y oppose-t-elle? C'est à ces questions que le tiers informel qu'incarnent les tantes ne sait pas répondre, alors il tranche les litiges en délivrant Nouara de liens trop lourds à porter, puis participe à la création de nouvelles relations sans portée événementielle.

Le tragique se concentre précisément dans l'ultime mariage, le rema-

14. Tassadit Yacine rapporte ces paroles de Nouara: «Le poème, c'est un rêve, un plaisir, une jouissance. C'est le manque d'amour qui m'a poussé à écrire» (p. 84).

riage avec Khalfa. Ce dernier qui avait proféré des menaces de mort après que Nouara l'eut quitté sans prévenir, non seulement ne la tue pas, mais encore l'épouse après avoir patienté de nombreuses années. Mais alors de nouveaux éléments se mettent en place. Nouara devient mère, par le biais de l'adoption, mais Khalfa qui avait construit avec sa femme cette situation comme pour se rendre aux raisons de l'ordre ancestral, refuse de l'accepter pourtant. Nouara, mère, présente encore la figure de la femme stérile aux yeux de Khalfa pour qui une filiation symbolique ne se conçoit pas sans filiation biologique. En vérité, le compromis que représente l'adoption et qui transforme la femme stérile en mère de fiction ne garantit pas la reconnaissance d'une place à part entière dans l'ordre institué du groupe d'origine. La femme stérile, même devenue mère, outrepassse toujours dans l'esprit de Khalfa l'ordonnance ancestrale qui veut que toute femme soit un jour ou l'autre une mère ¹². Mais en vérité on ne sait plus à ce point du récit si ce qui est ainsi outragé est l'ordre de la tradition ou tout simplement, ce qui est plus vraisemblable, les désirs de Khalfa qui interprète la situation à partir de ses propres frustrations. En acceptant de continuer de vivre sous le même toit que ce dernier, pour sa fille dit-elle, Nouara cesse d'avoir recours à la ruse, elle renonce même au divorce qu'elle a pourtant obtenu ¹³. Si elle n'est pas mère aux yeux de son mari, elle l'est aux siens propres. Nouara est alors en situation de rompre ses liens, mais elle ne le fait pas parce qu'elle ne perçoit plus les raisons d'un tel acte. Elle consent à obéir aux règles. D'une certaine manière il y a, là encore, tragédie: à présent, c'est en restant que Nouara s'en va.

TRACES

L'histoire de Nouara commence par une sorte de prélude, représentation d'une modalité de la subversion de la règle sociale. Elle commence par une sorte de projection préliminaire de Nouara dans un mouvement d'excès sur l'état des choses, dans un agencement qui défie le règne de la nécessité aveugle. Cela se fait à travers le courage d'une mère, la mère de Nouara, Rekiya, quittant le village et allant vers la ville, Bougie, pour y travailler, «comme un homme». Comme si elle était un homme, c'est-à-dire en désorganisant la représentation de l'ordre ordinaire du groupe. Son conflit avec l'organisation fondée sur le pouvoir, que les belles-sœurs de Rekiya travestissent à leur profit, la mère le transcende en rejetant la loi du groupe et en lui opposant l'autre vérité, celle du courage et du refus de la soumission, celle de sa propre prise en charge par le travail, non domestique. Mais déjà, il apparaît dans ces circonstances que les choses ne sont pas faciles, les-difficultés semblent insurmontables. Elle tombe malade et, lasse, retourne au village. Le travail, occasion d'une liberté, reste une illusion. Il est en réalité une activité qui terrasse et enclôt celle qui s'y occupe,

n'ouvrant aucun horizon nouveau. Le rappel de cet épisode de la vie de Nouara annonce bien son destin lequel s'achève, à travers sa relation avec Khalfa, dans une existence close.

Le tragique ne se dénoue pas pour autant dans une franche descente dans le chaos. Nouara transforme en effet le verdict du destin en un acte de liberté. Elle ne se contente pas de son statut de femme déterminée par les règles imposées par le groupe, elle ne se contente pas non plus du jeu des mariages et des séparations qu'elle introduit dans la situation. Le préjudice que Nouara subit, elle le problématise, mais de biais pourrait-on dire: par le geste poétique. L'abandon – que l'on croyait consommé – de la continuité de l'ouverture sur la vie qu'avait imposé à la situation la rencontre amoureuse cachait en vérité une autre figure de la persévérance: la poésie. Omar, on s'en avise dans le dernier quart de l'analyse de Tassadit Yacine, est toujours présent, son souvenir du moins, la trace de sa rencontre. Et la poésie rend compte aussi bien de la rencontre amoureuse que du tort subi. Le différend séparant Nouara de ses maris, des conventions dans lesquelles elle avait souvent été tenue lors de ses mariages, prend forme par la parole, en vers. La poésie est donc ce justicier longtemps caché qui vient au jour lorsque Khalfa prend sa retraite, se retire en quelque sorte de la scène, devient moins visible en tant que mari, quand Nouara atteint l'âge où l'autonomie d'une femme est admise. Nouara qui a commencé à écrire depuis longtemps, alors qu'elle était mariée à Amir, veut rendre publique sa poésie, rendre visible une subjectivité longtemps contenue ¹⁴.

On s'en aperçoit en suivant le cheminement de Nouara, les choses ne sont pas simples, les oppositions ne sont pas évidentes, il n'y a pas de partage clair entre un temps du tragique et un autre de la liberté. La continuité de l'ouverture opérée par la rencontre avec Omar court tout au long de l'histoire de Nouara. Sa trace s'affirme encore, malgré le corset trop rigide des règles sociales. Les départs successifs de Nouara, les ruptures de mariage qu'elle provoque sinon impose, sont continuellement accompagnés d'une autre démarche, plus discrète, plus intime. Pendant longtemps, cet effort inouï et positif qui lui permet de ne pas se soumettre aux conventions sociales reste caché. L'écriture demeure, durant de nombreuses années, une affaire privée, non pas personnelle, mais privée.

LE PAS DE CÔTÉ POÉTIQUE

Il est donc clair que Nouara ne s'arrache à la situation que par le charme des paroles et la musique des vers. Tout se passe comme si la poésie était magique, produisant des effets extraordinaires dans un contexte où les hommes et les femmes paraissent trop habitués à la résignation. Par la pensée qu'elle suppose et la subjectivité qu'elle induit, la poésie occupe la place décisive du passeur qui porte à hauteur d'expression ce qui, sans cela, serait resté enfoui: la rencontre amoureuse ou le préjudice causé à la vie.

Les mariages sont détournés de leur cours «naturel», la poésie leur fait barrage, elle est comme une irruption du réel dans une situation trop marquée, immobilisée, par l'organisation, le classement. Un réel qui transfigure Nouara. Grâce à la poésie, Nouara s'arrache au monde des mortels résignés, des victimes consentantes, et cet arrachement constitue une sorte d'écart, une ouverture à partir de quoi sont réévaluées ses relations avec les autres membres du groupe, son identité de femme, et surtout de femme sans enfant. Mais aussi, l'écart ainsi établi par rapport aux valeurs du groupe est ce à partir de quoi Nouara aménage un futur, construction qui débouche sur la volonté de rendre publique sa parole. La surrection finale de Nouara dans un espace de visibilité ne procède donc en rien d'une génération spontanée. S'il est vrai qu'elle a été rendue possible par des circonstances particulières, il n'en reste pas moins qu'elle a longtemps été préparée par une obstination poétique irréductible, tout entière tournée vers ce qui, dans sa vie, a fait événement, ou bien au contraire a plongé Nouara dans des abîmes ouverts par la prescription de règles objectives, anonymes et figées.

Le réel poétique s'impose ainsi, tel un pas de côté par rapport à l'ordonnance ancestrale du groupe et permet à Nouara de s'attacher à une sorte d'existence tout à la fois secrète et consistante, laquelle explique certainement la balance qu'elle tient indéfiniment entre les mariages et les divorces, autant qu'elle la rend supportable. Le pas de côté lié à la poésie n'est pas tellement un nouveau sens donné à la vie, car au bout du compte que nous offrent les règles sociales et la représentation qui s'y associe sinon, précisément, du sens, un trop plein de sens. Le réel poétique est un accroc fait aux discours convenus, aux savoirs établis. Et cet accroc est précisément ce qui suppose un jaillissement imprévu, une authentique nouveauté, l'action singulière. Mais alors, une telle brisure imposée au temps ordinaire des relations humaines instituées, si elle avait été dévoilée, n'aurait pu être qu'insupportable pour le groupe.

Insupportable, la poésie l'est assurément aux yeux de Nouara, au sens d'une présence qu'on ne peut s'offrir. Nouara sait que la trace qu'elle consigne secrètement sur ses carnets ne doit pas être divulguée. Car sa divulgation aurait pour effet un prix dont il est sans doute difficile de s'acquitter. Et Nouara, en gardant dans le secret sa persévérance dans l'écriture poétique, reste encore une fois prise dans l'entre-deux de la vie et de la mort. Elle est comme à la lisière située entre la consistance subjective que rend possible la poésie et la persévérance dans l'ordinaire du mariage et du divorce, sorte de territoire neutre dans lequel elle semble se retirer, prendre des forces avant de reprendre ses incursions dans l'une ou l'autre des vérités en querelle. Nouara la subversive sait que du monde institué, des règles admises, on ne peut faire simplement table rase, pendant longtemps elle est aussi une réaliste, elle tient compte du décor social comme du lieu effectif où se noue inmanquablement l'intrigue que constitue son existence.

Se peut-il dès lors que le destin de Nouara s'accomplisse dans son

consentement à partager le même toit que Khalfa, lequel perpétue son exclusion de l'ordre des choses sous prétexte qu'elle n'enfante pas? Nouara reste avec Khalfa, pour sa fille, ainsi qu'elle l'affirme et le justifie. Mais la retraite de Khalfa et l'âge qu'elle-même atteint la libèrent paradoxalement de la pression trop grande des normes du groupe et créent une nouvelle situation dans l'ordre ordinaire des choses qu'elle transforme en condition d'une émergence publique de ce qu'elle a longtemps contenu. Nouara peut enfin donner à la poésie le cérémonial qu'elle estime à sa mesure, la publicité qui lui rendrait les honneurs qu'elle mérite, la visibilité qu'elle n'a jamais pu lui accorder. Seule une question demeure alors: comment organiser la visibilité de l'expression poétique, de sorte qu'à travers le souvenir d'une histoire de femme, le devenir singulier de Nouara ne soit plus voué à l'effacement, à l'oubli? Peu importe désormais sa relation avec Khalfa, il eût pu être un autre d'ailleurs, seul compte l'expression poétique, celle de la rencontre amoureuse ou des préjudices subis. C'est dire que la poésie portée sur le terrain public exprime universellement la persévérance d'une ouverture à la vie et s'offre à la pensée d'autres femmes qui, peut-être contrairement à Nouara, n'auront pas à attendre le temps d'une mort du féminin en elles, le temps supposé de la mort du désir amoureux, pour advenir à la subjectivité, à la liberté.

Voici pour finir quelques strophes, extraites du poème «Fleurs», où n'est pas omise l'espérance que ce temps de la subjectivité se renouvelle. «Nouara» est le nom d'une fleur et, comme le rappelle Tassadit Yacine faisant référence à Mouloud Mammeri, elle symbolise le printemps, lequel ne dure pas, il reste cependant que rien ne saurait en définitive empêcher qu'il se renouvelle et c'est le poème qui nous le dit:

«Ô fleur exhalant les parfums
Donne-moi ma part de bonheur
Aujourd'hui ou demain.

Je prie soir et matin
Que mes ailes se libèrent!
Je désertai la pénombre de ma tombe.

Je suis tel un ramier enchaîné
C'est l'été je veux prendre mon essor
Oiseau au beau plumage.

Accepte d'être mon messenger
Apporte-lui un bouquet de fleurs
Au parfum d'ambre et de musc.»

1. Cet article est un compte rendu critique et détaillé du livre du général algérien en retraite Yahia Rahal, *Histoires de pouvoir. Un général témoigne*, Alger, Éditions Casbah, 1997 (NDLR).

LA GIFLE ET LE GÉNÉRAL ¹

El-Hadi Chalabi

Si l'armée représente pour les Algériens une source de pouvoir, il est devenu notoire, avec le coup d'État du 19 juin 1965, les événements de 1988 et singulièrement depuis 1992, qu'elle en détient les clés. L'armée confie ces dernières, par l'intermédiaire d'un conseil de surveillance, à des personnes de son choix. C'est assez dire combien le livre du général Yahia Rahal, annoncé avant même qu'il ne soit mis sur le marché, pouvait être attendu. Un imbroglio autour de l'ouvrage mettait ce dernier au cœur d'un litige opposant, outre l'auteur, deux éditeurs qui s'en disputaient l'exclusivité: le général l'ayant d'abord promis à Rahma, selon les prétentions de son directeur, le fait publier par les éditions Casbah. Ces dernières obtiendront gain de cause, en définitive, et les confidences du général, restées en souffrance dans les dédales du greffe d'Alger depuis juillet 1997, sont de nouveau dans les librairies.

Les 167 pages du livre sont portées par un titre à l'abord accrocheur. On peut difficilement faire mieux en la matière puisque ces *Histoires de pouvoir* nous sont délivrées à travers le sous-titre: *Un général témoigne*. Compte tenu du silence exceptionnellement rompu (c'est le cas pour Khaled Nezzar qui livre ses appréciations sur les événements de 1988 et Rachid Benyelles qui lui répond, dans *El-Watan* du 15 mai 1996 et dans *La Tribune* du 18 juin 1996) et que s'imposent depuis 1962 ceux qui ont choisi de faire carrière dans l'armée, on comprend que le général Rahal puisse être regardé comme un précurseur. Du moins cette qualité implique-t-elle des révélations dignes de la justifier. Tout le laisse à penser, y compris la pose martiale que tient le général au sourcil ataturkien, sanglé dans sa tenue d'aviateur, chamarrée et médaillée à souhait. Un signe prometteur de plus que ce portrait affiché, alors que la tradition à laquelle nous ont habitué les militaires, tout au moins les hauts gradés, c'est d'affecter de rester dans l'ombre, dans le secret. Peu de noms portent publiquement un visage. Nous nous attendions à des révélations sur leurs règles de fonctionnement, sur leurs rapports, leurs rôles, dans les différentes étapes et épreuves traversées par les Algériens.

Pourtant, il ne faut pas attendre la page 156 pour comprendre que

nous ne saurons rien de plus sur l'armée et le pouvoir, qui ne soit déjà dans le domaine public. «L'armée au pouvoir» n'est que l'ultime sous-titre du dernier chapitre du livre. Ce dernier s'ouvre successivement sur un «Avant-propos» et un «Préambule». Il contient huit chapitres, décomposés en vingt-cinq paragraphes chacun, qu'il clôture par une conclusion sur «L'Armée au pouvoir». Enfin, dans l'Épilogue réservé aux «hauts faits», il ressasse les termes d'un discours politique qu'il semble critiquer par ailleurs:

«L'Algérie est grande et le restera. Tôt ou tard, elle sortira du cauchemar dans lequel ses dirigeants l'ont plongée et guérira des blessures profondes que ses fils lui ont occasionnées.

Nous sommes pauvres. Mais ce n'est ni la crise, ni le marasme économique qui en sont la cause. Ce sont le vide, le creux et l'indigence du discours politique asséné et seriné pendant trente ans. C'est l'absence d'un projet de société à la mesure et à la hauteur des ambitions de notre peuple.

Nous sommes riches. Mais ce n'est ni de la richesse de notre sol et de notre sous-sol, ni de celle aléatoire qui dépend de la pluie et du beau temps, pas plus de notre nature et de sa beauté, de notre ciel et de son reflet sur la mer, de notre désert et de ses oasis. Nous sommes riches de notre jeunesse et de ses aspirations, de nos femmes et de leur combat, de nos hommes et de leurs différences, de notre pays et de sa diversité.

Nous cherchons des points de repère et des références alors que, dans un passé récent, nous avons été l'exemple et le modèle, le lieu de convergence de tous les assoiffés de justice et de dignité, le point cardinal de la lutte et de la résistance.

Oui, l'Algérie est debout et retrouvera son souffle et son élan...» (P. 164-165.)

Nous relevons dans ce passage l'une des rares références faites au drame qui ensanglante l'Algérie et qui compte maintenant, en reprenant les chiffres officiels de 1998, plus de 26 000 morts. Il fera état de *l'insécurité* en décrivant un ensemble de conditions qui, semble-t-il, ont fait germer chez lui l'idée, non pas *d'écrire* mais de *raconter* :

«La vie nocturne à Alger n'a jamais été très animée. Elle est devenue quasiment nulle avec l'insécurité qui s'est installée et le couvre-feu instauré pendant de nombreuses (*sic*) années. Le citoyen ne se hasarde plus dehors la nuit tombée et les restaurateurs essaient d'engranger des bénéfices au repas de midi. Les mariages se font l'après-midi. Les réceptions officielles sont organisées dans la journée et celles du corps diplomatique deviennent des cocktails hâtivement expédiés... C'est des soirées de parties de cartes et de yam et c'est les moments où nous nous penchons sur notre vie quotidienne et les malheurs que connaît notre pays. Chacun a une anecdote à raconter, et tout le monde a une confidence à faire, un secret à révéler, une explication à demander, une question à poser.

Au cours de ces discussions, j'avais l'avantage de rapporter des événements ou des faits dont j'ai été témoin ou que j'ai vécus. Et peu à peu, avec de plus en plus d'insistance, mes amis m'ont poussé à écrire pour raconter ce que je sais...» (P. 9 de la Présentation.)

Tout indique qu'il se décide, par ennui, à nous révéler ce que l'on ignore. En fait de révélations, nous avons droit d'abord à tout ce qui a circulé comme plaisanteries sur le FLN (Front de libération nationale, ex-parti unique, au pouvoir avant 1988) dans le genre «Qui est à l'appareil? – Ici l'appareil du parti», etc. (p. 49). Il nous montre qu'il sait manier le

calembour même si c'est parfois d'un goût douteux comme lorsqu'il règle ses comptes avec les partis politiques qui deviennent des «parti... cules» (p. 13) ou avec ce cheikh, gagnant sa vie à la brasserie d'Oran et qui, à l'occasion, «pisse dans la cuve» en vue d'obtenir «le pardon divin» (p. 35).

Plus sérieusement, il nous dit que «l'Algérie est bien malade» (p. 13), s'en prend au FLN, à la Constitution de 1989 et nous annonce l'étendue du mal dont il propose de «connaître les causes, les analyser, les disséquer afin de déterminer et d'appliquer le traitement approprié» (p.-16). Lorsqu'il écrit: «Depuis l'indépendance, j'ai vécu... au sein du système», on se surprend à espérer quelques révélations d'envergure.

COMMENT SE DÉFINIT LE GÉNÉRAL RAHAL

«Ni écrivain, ni historien», il veut seulement «témoigner» pour «exprimer [son] propre jugement». Il s'estimera comblé pourvu que son «message parvienne à ceux auxquels [il] le destine». Mais on ne saura même pas à qui.

Dans sa façon de se définir, il se pose la question de savoir s'il est «militaire», il répond tout d'abord qu'il se considère comme «officier de l'ALN». Il introduit ensuite une nuance pour distinguer l'officier de l'ALN au «sens classique» de «militaire de carrière», de celui qui «est le produit d'un engagement et le résultat d'une volonté librement exprimée». Cela peut paraître étonnant de la part d'un homme qui fait un peu le bilan de sa vie et de ses choix et qui, à l'âge où se sont engagés beaucoup d'étudiants de sa génération dans une organisation de partisans, met cet épisode sur le compte du hasard et même pire, si les mots ont un sens, sur la contrainte. On peut, de la même façon se demander quelle signification donner à cette autre déclaration: «Il s'agissait pour nous de nous mettre au service et à la totale et entière disposition de la Révolution à laquelle nous avons fait don de notre personne» quand elle n'est pas «le résultat d'une volonté librement exprimée»? On ne peut s'empêcher d'interroger l'auteur pour savoir lequel s'est emparé de l'autre: la *Révolution* ou les *officiers de l'ALN* passés ensuite officiers de l'ANP juste pour «donner un coup de main»? On sait depuis que la Révolution, si on a tenté de lui trouver des définitions sur une trentaine d'années, la réalité l'a toujours située en dehors de ce qu'on lui fait dire ou de ce qu'on lui prête. Mais il y a les hommes. À travers ces derniers et leurs actions, il est possible de dégager la signification à donner aux faits et aux slogans. Avec ce général, on reste perplexe dans la mesure où il donne la sensation de vouloir être partout et nulle part. Ne nous dit-il pas que «quarante ans d'armée n'ont pas réussi à faire de moi un militaire»? (p. 12). On serait tenté de poser la question: qu'est-ce qu'un militaire algérien? Un élément de réponse pourrait nous diriger vers la politique, attendu qu'il déclare: «-[...] j'ai mené une intense activité politique sans jamais pour autant avoir été un politicien. Et très sincèrement, j'aurais aimé l'être!»

(p. 13). Il sera membre suppléant du comité central du FLN à l'issue du IV^e Congrès, en janvier 1979 et fera office d'«interprète de [ses] collègues qui ne parlaient pas la langue nationale» (p. 13). Cela lui donnera l'occasion d'«intervenir fréquemment dans les débats du parti» (*ibid.*) sans que l'on sache sur quoi et à quelle occasion.

Il réglera ses comptes avec «l'élite locale» (p. 32) en prenant l'exemple du président d'une Assemblée populaire communale analphabète qui «griffonne un semblant de signature sur les documents tendus dans le mauvais sens» et sur qui il ne manquera pas d'exercer son ascendant en faisant valoir, auprès du préposé, son «grade et qualité» pour pouvoir bénéficier des extraits de naissance «sur le champ» et non pas «deux jours après». De la même manière, il sait tourner en ridicule une bureaucratie stupide quand il décrit les élucubrations où se mêlent découpage administratif et établissements de soins (p. 33-34).

Il reste tout de même à se poser des questions sur la biographie de l'auteur qui, s'il donne l'impression de se livrer en plongeant dans «le terroir» (p. 20), ne fournit pas de détails sur les circonstances de son passage d'«étudiant en médecine» à celle de soldat de l'ALN: «Notre vie était régentée par le commandement de l'ALN-FLN, mystérieuse nébuleuse qui commence au responsable immédiat, si petit ou si minable puisse-t-il être... Et c'est ainsi que, pour ma part, de nageur de combat évoluant sous l'eau, je me suis retrouvé pilote de chasse volant dans la stratosphère!» (p. 12). Or, parmi les étudiants qui, en 1956 ont abandonné leurs études, il en existe deux sortes:

1. Ceux qui n'ont eu d'autre ressource que de se joindre aux maquisards de l'intérieur et dont la destinée varie: soit tomber les armes à la main face à l'ennemi; soit être exécutés par leurs frères d'armes; soit réussir à survivre héroïquement ou bien se retrouver prisonnier dans des conditions variées;

2. Ceux qui ont réussi à quitter l'Algérie et qui se sont retrouvés aux frontières. Dans le cas de l'étudiant Yahia Rahal, à vingt ans, étant donné la proximité de Nedroma avec le Maroc, on peut supposer qu'il gagne la frontière marocaine où Abdelhafid Boussouf avait mis sa machine du renseignement et de l'armement en marche. Compte tenu de l'apologie qu'il fait de celui qu'il appelle Moulay, alias Ahmed Medeghri, il semble que leurs liens, qui se sont tissés en partie au lycée et à l'université, ne se sont pas limités là et qu'ils se sont poursuivis quelque part entre Nedroma et Oujda. L'auteur se borne ensuite à un survol entre l'école d'aviation d'Alep, en Syrie, dont il sort major en juillet 1957, pour finir au commissariat politique de l'armée en passant par des stages notamment en URSS ou à la direction de l'école de l'air de Tafraoui. Il ne dira rien de ses compagnons, de la vie d'officier avant comme après l'indépendance. On retrouve son nom dans une fournée de promus par décret le 20 juillet 1972, du grade de capitaine à celui

2. Préfet. Le département est appelé *wilaya* (NDLR).

de commandant, en compagnie, notamment, de Rachid Benyelles, depuis, général en retraite lui aussi, mais dont il ne mentionnera pas le nom.

En définitive, ce n'est pas sans amertume que ce général quittera sa «deuxième famille», dont on le séparera «après 39 ans et 9 mois de services, bons [...] et loyaux [...] par une décision [...] adressée par courrier ordinaire» (p. 14). Tout au long de son récit, il aura écrit armée avec un grand A. Sans doute en signe de loyauté.

DÉMONSTRATIONS BRUYANTES ET SILENCES ÉLOQUENTS

C'est ce que la lecture d'*Histoires de pouvoir* inspire comme commentaire. En effet, certaines de ces histoires sont sciemment racontées, parfois avec véhémence et non sans moquerie. Toutes sont connues et le lecteur se fera même servir la plaisanterie éculée attribuée à Kaïd Ahmed sur le 19-juin: «La veille du 19 juin nous étions au bord du gouffre. Le 19 juin nous avons fait un pas en avant» (p. 42).

Les histoires racontées sont émaillées d'esquisses biographiques et d'anecdotes de caserne pour officiers «ayant de la culture». Dans l'ensemble, ce général qui laisse entendre qu'il est riche d'expériences, reste très conventionnel dans sa tentative de nous instruire sur ce qui devait ou sur ce qui aurait dû nous échapper. Sa critique concerne les trois expériences présidentielles – Ben Bella, Boumediène, Chadli – auxquelles il ajoute le FLN, le tout servi par une chronologie qui facilite les enchaînements. Pourtant, à son corps défendant, d'après le ton des critiques des mandats présidentiels successifs, on devine qu'il aurait trouvé son compte dans le cercle du groupe d'Oujda, même si cette appellation est inexistante dans son propos.

La présidence de Ben Bella qu'il qualifie d'«éclectique», est précédée d'un bref rappel sur la lutte pour le pouvoir et quelques considérations sur l'état de l'Algérie à l'indépendance (p. 38-39). La destitution de Ben Bella est inscrite, bien sûr, dans les batailles pour le pouvoir qui se poursuivent, notamment lorsque Ben Bella, pour tenter d'affaiblir Boumediène, puissant

3. Le général Rahal ne cite aucune date ni aucune identification des sessions du comité central du FLN qui se sont multipliées à un rythme accéléré, depuis la désignation de Chadli comme secrétaire général du parti au congrès extraordinaire, le 29 janvier 1979, et son élection comme président de la République, le 7 février de la même année. La session du comité central, dont il décrit la «manœuvre» visant à donner les pleins pouvoirs de nomination des membres du bureau politique à Chadli, est celle qui a eu lieu du 3 au 7 mai 1980. La résolution dont la proposition a été présentée par le colonel Mohamed Alleg n'a été rendue publique que le 15 mai dans *El-Moudjahid*. En-voici le texte que nous reproduisons, par ailleurs, dans *L'Algérie, l'État et le Droit 1979-1988* (Éditions Arcantère, Paris, 1989, p. 31-32). Dans cette résolution, le comité central déclare «soutenir avec force les mesures qui seront prises par le secrétaire général dans le cadre des attributions qui lui sont assignées pour le renforcement de l'organisation des structures du Parti et des organes de l'État et procéder aux changements et aux réajustements qu'il considère nécessaires pour mettre en place des structures et choisir ceux qui sont aptes à la responsabilité selon le principe de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut».

ministre de la Défense nationale, nommera, contre l'avis de ce dernier, Tahar Zbiri comme chef d'état-major général. L'auteur reste fidèle à son camp quand il écrit à propos de Ben Bella: «Il a des prétentions et des velléités à se mêler des affaires de l'Armée, il la double par une milice populaire» (p. 41). Sur sa lancée, il traite succinctement du «peuple», conduit à «applaudir» ou à «se taire». Mais, s'il rappelle la «manifestation» de 1965 à Annaba et la «trentaine de morts» (p. 42), il ne dira mot sur d'autres faits ou tentatives de résistance au coup d'État. Les étudiants de 1965 sont inexistantes pour lui, tout comme l'Organisation de la résistance populaire (ORP). Comment l'armée est-elle présentée au peuple? Nous n'en serons pas instruits.

De Boumediène, il esquisse un portrait relativement flatteur quand il écrit:

«Que d'efforts il a fait pour s'ouvrir au monde, avec quelle facilité il s'est pourtant laissé enfermer, et tout un peuple avec lui. [...] Fin manœuvrier, il a su attendre son heure en s'effaçant derrière Ben Bella. Son alliance avec ce dernier est un modèle d'intelligence tactique. D'abord, il s'est gagné la sympathie de Nasser qui voit avec satisfaction son poulain propulsé à la tête de l'État algérien. Ensuite, il a préféré opter pour un allié qui, malgré les apparences, n'avait aucun poids spécifique ou politique. Enfin, il a su éviter de se commettre avec un leader des Aurès ou de Kabylie dont il n'aurait certainement pas pu se-débarasser avec la facilité qui lui a permis d'accéder au pouvoir suprême le 19 juin 1965.» (P. 54-55.)

En contrepoint à Boumediène, il campe sur deux pages (57-58) la dimension d'«homme exceptionnel» qu'a été Ahmed Medeghri à qui il dit-avoir été lié d'«amitié»: «Les aléas et les péripéties de la guerre de Libération nous ont séparés en 1956 jusqu'au moment où nous nous sommes rencontrés à l'indépendance, lui comme *wali*² (le premier) de Tlemcen, moi comme officier d'aviation» (p. 57). De son ami, il dresse une image d'«homme d'État avec toutes les qualités que requiert une telle envergure: droiture et rigueur certes, mais surtout une vision stratégique de sa mission au service de l'Algérie et de son développement». D'où il attribue, dans la foulée du discours officiel, à celui qu'il désigne comme le «premier ministre de l'Intérieur» du gouvernement Ben Bella puis de Boumediène, la paternité «d'une administration en mesure de hisser [l'Algérie] au niveau des plus modernes. Il a restructuré les mairies, les sous-préfectures et les wilayas. Il a réformé la fonction publique et créé l'École nationale d'administration...». Loin du regard apologétique que dicte l'amitié, on conviendrait que le résultat est loin d'être une réussite. À défaut d'une critique exhaustive de l'administration Medeghri, disons tout simplement qu'il n'a fait que se couler avec mimétisme dans un formalisme tout à fait théorique qui n'a fait qu'aiguïser les contradictions à l'intérieur des structures administratives. Par ailleurs,

4. Ces faits et tous ceux qui suivent, concernant l'armée, sont tirés du *Journal officiel de la République algérienne* et font l'objet d'une étude en cours.

mais ce n'est pas uniquement son fait, il était difficile à une administration d'émerger réellement alors qu'elle est tenue en laisse par la sécurité militaire, à commencer par ce qui devait être la pépinière des cadres, l'École nationale d'administration.

Chadli Bendjedid est situé dans ce qui est devenu, avec des effets de contre-jour blanchissants, «la décennie noire» (p. 72 et suiv.). L'expression, lancée par les hautes sphères du commandement et de la sécurité militaire sans doute, qualifie ainsi la période Chadli depuis qu'il a été publiquement démis. Le général Rahal traite de la succession de Boumediène en présentant les candidats, favoris ou *outsider* (Chadli, Yahiaoui, Bouteflika), mais il ne nous apprend rien, même lorsqu'il affirme que le choix devait nécessairement se porter «sur quelqu'un qui puisse être dessaisi par ceux qui le parrainent» (p. 67) puisque les faits de 1992 parlent suffisamment fort à cet égard. Nous aurions pourtant aimé en savoir plus sur ces procédures de parrainage et sur leurs auteurs. Nous avons droit au profil Chadli et consorts. Ici, l'auteur n'a plus de retenue. Faisant le «portrait d'un roi», il nous le présente comme «mégalo-mane, versatile, vindicatif» qui «peut à loisir satisfaire ses ambitions et exhaler ses rancœurs... Le népotisme a atteint un niveau sans précédent. Les Bendjedid, parents et alliés, se retrouvent au gouvernement, dans la diplomatie, aux fonctions de responsabilités dans le secteur économique, dans l'administration et dans l'Armée» (p. 73). Pour en arriver là, Chadli aura bénéficié d'un «coup d'État» qui, mené par «un groupe d'officiers – certains anti-Yahiaoui, d'autres anti-Merbah, les uns tout simplement pro-Chadli – se coalisent et commencent à manœuvrer». Le «coup d'État» fut préparé «lors de la cession [*sic*] du comité central destinée à l'étude de l'avant-projet du plan quinquennal devant être bientôt soumis au congrès³ ». Au cours de cette session du comité central, «la parole est donnée au colonel Mohamed Alleg, alors directeur du commissariat politique de l'ANP pour lire une déclaration au nom de l'Armée. La vérité m'oblige à dire que cet officier n'a pris connaissance de la déclaration que quelques minutes avant le début de la séance». La déclaration faite au nom de l'armée est ainsi formulée:

«Il serait vain d'espérer beaucoup du plan quinquennal, alors que le Chef de l'État, Chef du Gouvernement, donc responsable de l'exécutif est constamment contrecarré dans son action par les membres du Bureau Politique. L'Armée demande donc au Comité Central de recommander au congrès extraordinaire de revoir les statuts du Parti de manière à ce que les membres du Bureau Politique soient désignés par le secrétaire général.» (P. 72.)

Le lecteur pourra comparer avec le texte public du comité central, mais cela éclaire une nouvelle fois des pratiques qui, au-delà de Chadli ou de tel ou tel chef de l'exécutif illustrent les mœurs souterraines du sérail. Leur actualité ne fait qu'en confirmer la vigueur.

Dans la partie explicite de sa critique, il ressort que pour l'auteur le totalitarisme qui dirige l'Algérie est exclusivement dû au parti unique, sans

que l'armée soit mise en perspective avec ce totalitarisme, excepté l'épisode, qu'il semble lui pardonner d'ailleurs, du comité central de mai 1980. Qu'on le déplore ou pas, les *Histoires de pouvoir* du général arrivent à un moment où beaucoup de choses ont été révélées par la vie politique et par les initiatives des militaires eux-mêmes, dont la brutalité et l'audace ne pouvaient plus demeurer à l'arrière-plan, comme par le passé. Lorsque les militaires, en prise sur l'orientation politique, ont décidé de casser le FLN, estimant qu'il ne jouait plus le rôle qui lui était dévolu depuis une trentaine d'années, ils l'ont fait sans état d'âme.

Lorsqu'il nous rappelle que c'est lui qui annoncera le retrait de l'ANP du comité central du FLN, le général Rahal ne livre au lecteur ni document, ni commentaire sur des faits d'une extrême importance, de l'implication réelle ou supposée des responsables de l'armée dans la succession d'événements ayant marqué le passage du parti unique au multipartisme. Il ne se pose pas du tout la question de savoir pourquoi «l'Armée se place au-dessus du débat politique» et non pas simplement *en dehors* ? Les nombreux silences qui jalonnent le livre prennent un singulier relief dès lors que l'on se rappelle la qualité de l'auteur. Relevons en quelques-uns parmi les plus frappants et qui renvoient à des faits, à des moments qui n'ont certainement pas échappé à un général qui a vu naître l'ALN puis l'ANP dans des drames successifs, les injustices, les assassinats, les affrontements souterrains, assortis de promotions fulgurantes et de disgrâces inopinées.

On cherchera en vain la révélation de quelque secret éclairant les péripéties des promotions au sein du commandement. Est-ce par pudeur qu'il s'abstiendra de préciser quand et comment il a été désigné à la tête du commissariat politique de l'ANP, à la place du général Si Larbi Si Lahcène (décret du 30 janvier 1988)? L'introduction des grades de général et de général major dans le statut de l'ANP, par un décret du 22 octobre 1984 est un événement annonçant les promotions pour les festivités du trentième anniversaire du 1^{er} Novembre. Aucune allusion n'y est faite.

Il semble que ce soit un trait de militaires qui, habitués à agir dans l'ombre, restent persuadés de tenir les Algériens dans l'ignorance des faits ou des événements politiques. Convaincus que tout peut être maintenu au secret, ils prennent pour révélation ce qui déjà est tombé dans le domaine public, soit à partir de la presse étrangère, soit à partir de déclarations ou d'écrits d'opposants qui, d'une manière ou d'une autre, se sont fait entendre, y compris lorsqu'ils ont été soumis à la torture ou à la justice d'exception. À le lire, l'auteur est tout à fait persuadé de nous servir un *scoop* lorsqu'il annonce que Zbiri, nommé chef d'état-major par Ben Bella, procédera à l'arrestation de ce dernier quelque temps plus tard. Mais nous ne serons pas introduits dans le secret des éléments qui peuvent peser dans tout acte de nomination de poids

5. Structure étatique chargée de diriger l'Algérie au lendemain du «coup d'État» de janvier 1992 (NDLR).

ou de changement apporté aux institutions ⁴. Ainsi, en matière de justice d'exception, nous ne saurons rien de la création, encore moins des activités de la Cour de sûreté de l'État (ordonnance du 17 juin 1975), ni de celles de la Cour révolutionnaire mise en place en 1968.

Lorsque l'état-major général de l'ANP est créé, le 4 mars 1964, au colonel Zbiri étaient associés trois autres colonels: Chaâbani, Ahmed Boudjenane, dit Abbas et Abderrahmane Bensalem. Si on sait que Chaâbani est mort fusillé pour rébellion, les deux autres sont morts dans des accidents douteux. Aucun de ces deux noms ne sera évoqué dans les *Histoires de pouvoir*.

La tentative de coup d'État de 1967 est expédiée en une phrase: «Tahar Zbiri, qui a pu soulever une partie de l'Armée donne au Président Boumediène l'occasion de mener l'épuration grâce à laquelle il assoit définitivement son autorité sur l'ANP et donc sur le pays» (p. 51). Il ne sera rien dit, par contre, de cette épuration, de ceux qui ont eu à en souffrir, comment, avec quelles conséquences, qui en a tiré profit et comment le pouvoir a évolué à partir de là? Or, avant même la tentative de Zbiri, ce dernier est limogé de sa charge de chef d'état-major, en novembre 1967.

Le «Premier pilote de l'Armée algérienne» ne révélera rien à propos de cette «aviation de guerre envoyée en Égypte» lors du conflit israélo-arabe de 1967 (p. 50-51), ni du «pont aérien» qui permettait de rééquiper par l'URSS l'armée égyptienne. Nous ne saurons rien, non plus, sur ce prélude à la mise en place d'un service national avec la mobilisation générale du 8 juillet 1967.

De Abdallah Belhouchet, il n'est qu'accessoirement question en page 14 lorsqu'il annonce à l'auteur sa désignation comme membre suppléant au comité central du FLN, en 1979. En réalité, Belhouchet qui termine sa carrière comme général est une pièce importante du dispositif du commandement. En tout cas, ce commandant qui passera colonel en même temps que Chadli, en 1969, est, depuis 1964, commandant de la cinquième région militaire (Constantine). Boumediène, en décembre 1967, le met à la tête de la première région militaire (Blida) aux portes d'Alger à la suite du-«suicide» de Saïd Abid lequel ne semblait pas bien disposé à l'égard du pouvoir pris par Boumediène. Mais nous ne savons pas exactement comment s'est noué le conflit ayant conduit à la mort de Saïd Abid. S'était-il allié à Zbiri ou a-t-il voulu se poser en arbitre entre celui-ci et Boumediène?

Belhouchet restera à la tête de la première région militaire jusqu'en 1979 pour être nommé, successivement, inspecteur général de l'armée, fonction sur laquelle le général Rahal aurait pu nous fournir quelques détails, puis vice-ministre de la Défense, dans un chassé-croisé, autour de ce ministère, avec Kasdi Merbah et Belloucif, lequel sera nommé secrétaire général du ministère le 15 juillet 1980. Une lutte serrée a opposé les trois hommes

6. Éditions Jeune Afrique, Paris, 1980.

7. *El-Watan* du 5 juillet 1992. La colère du ministre de l'Intérieur a été provoquée semble-t-il par la publication d'une information reprise de la station de radio Medi I et d'après laquelle le général Larbi Belkheir aurait été démis de ses fonctions et remplacé par le général Zeroual.

auxquels il faudra ajouter R. Benyelles qui briguera également ce ministère, à partir du 5 décembre 1984, puisqu'il en deviendra le secrétaire général. Rien n'est dit de tous les enjeux, les empoignades qui ont émaillé le règne de Chadli jusqu'à ce que ce dernier, en 1990, désigne Nezzar comme ministre de la Défense. Mais la situation politique a changé et les luttes opposant les chefs militaires auront raison de l'ambition de M. Belloucif qui sera définitivement éloigné du ministère de la Défense pendant que K. Nezzar prenait de plus en plus de poids et d'assurance. Lorsqu'il sera nommé ministre de la Défense, il exprimera, derrière le paravent que dicterait le pluralisme politique, les intérêts des chefs militaires après que l'état-major, dont il détenait le commandement, aura réprimé comme on sait les manifestations d'octobre 1988. Il ne craindra pas d'affronter les médias à visage découvert.

Sur Octobre 1988, le général Rahal ne dira pas grand chose, même s'il donne pour titre à un chapitre «le chahut de gamins». Ce n'est pas sans fierté qu'il stigmatisera, sans le nommer, l'auteur de cette expression à laquelle l'ancien président de l'Amicale des Algériens en Europe, Mohamed Ali Ammar devra sa célébrité. Celle-ci aurait pourtant pu s'alimenter aux séances qu'il a présidées pour le compte de la fameuse commission d'orientation du FLN. Mais le renvoi à octobre 1988 ne décidera pas le général Rahal à écrire le mot *torture*.

Enfin, parmi les grandes questions sur lesquelles beaucoup de mystères demeurent, citons le budget, inaccessible, du ministère de la Défense. Accessoirement, il faut mentionner au moins pour mémoire, ce personnage de directeur inamovible, depuis un décret du 5 février 1970, des services financiers du ministère, Mohamed El-Hebri Fekir, dont le nom sera abondamment cité par la presse, comme coaccusé, au procès Belloucif, en 1992, auquel l'auteur ne fera aucune référence.

Pourtant, le général Rahal, rompu aux «circulaires et notes de service» (p. 10) aurait pu nous éclairer sur le fonctionnement de l'administration et la comptabilité à l'intérieur des corps de troupe.

Il reste, en considérant la guerre fratricide depuis 1992-1993, que l'auteur donne l'impression de se situer en dehors, ou «au-dessus» de tout ce qui frappe les Algériens y compris certains de ses collègues. Il ne s'interrogera pas sur l'assassinat de Redouane Sari, le 4 juillet 1992, lieutenant-colonel spécialisé dans la technologie nucléaire. S'il salue la mémoire

8. *El-Watan* du 24 octobre 1995.

9. *Journal officiel* n° 53 du 13 août 1997.

du général Boutighane, curieusement en forme de «P.S.» (*sic* p. 99), il n'ira pas plus avant. Il ne précise ni la date de son assassinat, le 27 novembre 1995, ni le commandement de ce «vieux frère» (p. 100). Le général Boutighane était commandant du service national des garde-côtes. De même, l'auteur ne fait pas la moindre allusion à l'attentat, rendu public, dont a été victime le général retraité Kamel Abderrahim, le 24 avril 1993, ou l'accident (?) qui a coûté la vie au général chargé de la sécurité extérieure, Fodil Saïdi, en 1996. Il n'est donc pas étonnant qu'aucune allusion ne soit faite à cet attentat, le 13 février 1993, à la voiture piégée actionnée par télécommande et visant, semble-t-il, le général Nezzar, ministre de la Défense et homme clé du Haut Comité d'État⁵.

Le général Yahia Rahal aura volontairement, ou par nécessité, obligation de réserve et souci de protéger «son institution et sa seconde famille», tu beaucoup de choses. Mais, à bien y regarder, il ne nous a pas privé de l'essentiel de ce qui fait, dans *la gifle*, la pratique cardinale en politique chez cette génération qui entend être tout à la fois et en même temps: politique et militaire, juge et partie, gouvernant et contestataire, fonctionnaire et commerçant. Aucun acte ne décrit mieux que la *gifle* dans quel esprit sont compris les rapports de pouvoir ou de lutte politique. La *gifle* dans le livre du général Rahal est présente à deux reprises, à deux moments de sa vie. Dans sa vie d'enfant, lorsqu'il reçoit «une paire de gifles des énormes mains de Si El-Mokhtar Benrahal, un parent direct» (p. 23-24). Dans sa vie de colonel, membre suppléant du comité central du FLN, quand il l'administre à Othmane Saâdi lors d'une session dudit comité. Les débats opposaient, d'après l'auteur, ce dernier et Lakhdar Brahimi à Othmane Saâdi qui leur aurait lancé: «À entendre argumenter messieurs Brahimi et Rahal, on se demande s'ils ont lu la Charte Nationale et s'ils sont décidés à en respecter les principes et à en appliquer les préceptes.» Le général Rahal poursuit:

«Autant dire qu'en termes choisis, il venait de nous traiter d'antinationaux. Alors, ni une ni deux, sans préméditation aucune, je me précipite sur lui (il était à portée de ma main) et lui donne une belle gifle. Contrairement à ce qu'il affirme dans son écrit, personne ne m'a aidé dans mon geste. Il se peut que, dans la confusion qui a suivi, et durant la suspension de séance, il ait eu d'autres incidents avec d'autres... antinationaux. Mais pour ce qui me concerne, je revendique et j'avoue: j'ai agi seul.» (P. 115.)

Aussi insolite que cela pourrait paraître, la *gifle* jalonne la vie politique depuis la guerre de libération nationale. On en trouve une première trace chez M. Harbi dans *Le FLN mirage et réalité*⁶ quand il décrit comment «le capitaine Ali Mendjli gifle le commandant Idir au centre de Mellègue» en-Tunisie, «en présence du ministre des Forces armées, Krim Belkacem» (p. 233). Depuis, elle est considérée comme un signe de supériorité, établissant une hiérarchie entre ceux qui ont du pouvoir assorti de *rodjla* («virilité», NDLR) et les subalternes, les exécutants. Elle peut aussi servir apparemment d'argument politique ou faire partie de l'instruction dans

l'armée et jouer dans les cas de nécessité du service. Larbi Belkheir, ministre de l'Intérieur, se transformant en procureur et en juge d'instruction, mis en cause dans un article de presse, fait arrêter sans mandat, le directeur du quotidien *El-Khabar* qu'il enferme et maltraite dans les locaux du ministère avant de le faire placer en garde à vue⁷. Enfin, le ministre de la Jeunesse et des Sports du gouvernement Sifi, Sid Ali Lebib, mécontent de l'article d'un journaliste le fera conduire au ministère, attacher à une chaise pour pouvoir le boxer à loisir. Ce ministre sera tout de même contraint à la démission deux jours plus tard⁸.

Il n'est pas étonnant que l'article 17 du règlement intérieur de l'Assemblée populaire nationale prévoit et sanctionne l'usage de la violence, les provocations et les menaces à l'intérieur de l'enceinte parlementaire⁹.

L'avantage que détient le général Rahal sur tous ces protagonistes de la-politique, de l'armée et de l'administration c'est qu'il revendique, dans un écrit public, son geste comme un exploit.

Il reste à souhaiter que d'autres généraux et hommes politiques écrivent. Cela aidera à mesurer, malgré la retenue dont ils peuvent faire preuve, les racines de la violence vécue par les Algériens.

1. Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet 200-36-218 de l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique (NWO). La transcription du berbère est celle de notre *Grammaire du parler berbère de Figuig (Maroc oriental)*, NWO, Paris-Louvain, 1997. Suivant une convention employée en rifaïn, le signe Σ est employé pour désigner le ϵ capital. Le signe p est employé pour la consonne p pharyngalisée.

TEXTES ET DOCUMENTS

«FADNA ET OMAR»
GENÈSE D'UN CONTE BERBÈRE ¹

Marteen Kossmann

Dans cet article, nous voulons présenter un conte berbère de l'oasis de Figuig (Maroc oriental). Pendant nos séjours à Figuig dans les années 1990-1991, nous avons recueilli deux versions de ce conte. La première version, dont le texte et la traduction seront présentés ici, fut racontée par une femme âgée du kçar Zenaga. Elle a été enregistrée pour nous par son fils. La deuxième version a été enregistrée par nous-même à Bouarfa chez une femme d'âge moyen, originaire de Zenaga. Cette version qui présente plusieurs différences avec la première sera employée pour expliquer certains passages obscurs de la première version.

Le conte de Fadna (ou Lila) et Omar est bien connu à Figuig. Beaucoup de gens ont entendu cette histoire, même si on ne s'en souvient pas toujours exactement. Il existe un endroit dans l'oasis où on dit que Fadna (ou Lila) a séjourné, et les mères avertissent leurs enfants de ne pas devenir comme Lila et Omar. De plus, il est dit qu'après que Omar eût tué tous les hommes faisant partie du cortège nuptial de Fadna, les traditions du mariage ont changé. Depuis ce temps, dit-on, le cortège nuptial, qui va chercher la fiancée à la maison de son père, ne prend plus le chemin du désert.

LE CONTE DE FADNA ET OMAR

Dans ce qui suit, nous présenterons le conte et sa traduction dans une version qui en a été recueillie à Figuig en mars 1990. Le conte contient des références pronominales parfois ambiguës. Pour cette raison nous avons précisé à plusieurs occasions, dans la traduction, entre parenthèses, de quelle personne on parle.

Ixleq ppas n Fadna ut Σisa day d zzina netta d zzin. Ul qa ielim ìedd zzin nsen. Day mikk raïen l cra n umcan, tini-yas-:

—Ameðra appa illa ìedd ammu nix la-?

Inna-yas-:

—Llix a bniti tellid illa idjen n Σmer tteawaden xfes midden.

Al idjen n umullu tenn tedjall:-

—Ad ssnex ayenn n Σmer.

Yah ayu n Σmer yus-dd si Leimer, nettata d bab n Tayit. Iwa al idjen n wass tella ttawey mmis n εemmis yas-dd ayu n Σmer, tenna-yas-:

—Ha lweqt leflaniya deg san nercel.

Ikk reclen yah ikk iqqes yah rrcel nsen, netta yas-dd iyy iman nnes t tamettut. Tessyebr-i yah i tzeqqa. Al ayenn n wass i sad reclen tessufy-i iffeγ yah l lesla. Ikk iffeγ yah l lesla, iwa day æettuc iralen iyers-as ayu n Σmer, æettuc iralen ineγ bab nnes, æettuc iralen ald ineγ. Iwa yah teqqim ammenn ammenn ammenn al idjen n umullu yucr-it. Iwaz wan iwa tenna-yas-:

—U dac smilex. Mikk tiwæd-lellat nnec u xefsant tsellem.

Idj-it i berra itta-tt din. Iwa tisi-tt yicc n twessart teqqim γres i tiddart nnes al idjen n umullu yawey-dd ayenn n Σmer ifunasen. Teffey yah ayu n twessart tenna-yas-:

—A hlu, illa Σmer yiwey-dd ifunasen.

Tenna-yas-:

—Ruì ini-yas-: «-Awy-axdd idjen-!-»

Iraì tenna-yas-:

—Uc-idd a Σmer idjen n ufunas.

Inna-yas-:

—A Imexluqa may zzeg das-tqedded-?

Tenna-yas-:

—S rrlemt n Reppi. Uc-idd ukan.

Iwa iral. Iwa day mi tutu ixef nnes tessired ifassen nnes tuc-as itec al dd-idha aneccenn n wamrellah. Iwa ammenn al idjen n wass ibda iterra ufunas-enn. Traì ayenn n twessart tenna-yas-:

—Ax-ac afunas nnec-!

—Inna-yas-:

—A nanna, illa εad idder-?

Inna-yas-:

—Wah.

Iwa tenna-yas-:

—U dac smilex, may c-reppix d may c-sseymex. Ulli sat tekkred day mta hwix-dd γrec.

Iwa yazn-as-dd lbeøø bdan ttcaten-t, walu. Ttcaten-t ad iffeγ, ul iffiγ. Yas-dd, iwa tenna-yas

—Ini-yas-: «-Hidew aful an neqqel-».

Ihwa-dd γres tenna-yas-:

—Kker, a itta-cekk uxedmi mani itta Σmer Fadna ut Σisa.

—Yawkan yas-dd γres, idj-as yah din ayenn n ufunas. Iwa irr-it yah, ucen leahed, tenna-yas-:

2. En berbère, *out* veut dire «fille de», «appartenant à la famille de».

3. *Lehmer* et *Tayit* sont des noms de quartiers à Figuié.

—Ul tɛided lexbar n nhel inux netc.

Inna-yas-:

—Wala d cem ul ttcited ixef nnem day mta llix wala ul tzetted day mta llix.

Wu d wu d wu qa mmecraðen-:

—Ul tessilyed titt nnem tafuseyt day mta llix.

Tenna-yas-:

—Wah.

Iwa ruḷ, al idjen n wass tuy tzett azetta tebda ttraæa-ss a dd-yas at tames u dd-yusi, traḷ. Inna-yasent i yessmas-:

—Illa iðaq wul inux, ɛeydemt-idd i tqeyyarin, tewcemt-asant ad llment, sa dasent-inix.

Iwa bdant qqarent-:

—Baba Σmer, baba Σmer, ay asres n wureγ-!

Netta iqqar-as-:

—Ttfex lhel nnes am tmallawin, ngix tesa-u-tesein d usley ittɛf ayettu.

Iwa tezwa tazzel si ssḍuḷ lssd uḷ si ssḍuḷ l ssḍuḷ al ss-taf, tebda till tedwel-dd al tiddart nnes, tessingel titt nnes, tames azetta nnes tedwel-dd. Yas-dd, inna-yas-:

—Ha mar ammu-?

Tenna-yas-:

—Ha mar kkes ukk unn n negdir ameddukel n nec.

Iwa al idjen n umullu yawkan tisi-dd teccercem lkurdu i zzeyt. Iwa tisi-dd yawkan tenna-yas tcerf-i, tasses idaren nnes tenna-yas-:

—Day a yyi-temled mani teyyid ssif zzeg tenγid lhel inux.

Inna-yas-:

—Ha mani deg illa.

—Traḷ tisi-t-id, tqess-as aqelqul nnes teqqen qæ lbeyt. Iwa day wi dd γres yusen si lehlat nnes tqess-as-dd arud nnes, tessenw-in i yessmas tcent. Day wi dd γres yusen-:

—Manec tellid a baba Σmer-?

Iyy-asant-dd uydi-:

—Mmmmm.

Iwa tenna-yasent-:

—Llan lelcent-t tittawin ul illi qæ ittmittir, llan lelcent-t tittawin.

Iwa al idjen n umullu tisi ayenn n uqelqul teppub-it tezwa. Teffey yah si Leimer al Tayit. Taf lbeøø tturaren lbalu, day wi mma ineqqer ledd-:

—Ay agna ala yag Fadna ut Σisa d Σmer.

—A wladi may dawim-yyu-?

4. Apparemment, elle nourrit le bœuf avec ses cheveux et avec l'eau dans laquelle elle a lavé ses mains.

5. L'interprétation de cette phrase est incertaine.

6. A Figuig, les femmes se couvrent tout le visage sauf un œil quand elles sortent de la mai-

Nnan-as:
 --Qa wi da illan lli teqqled dis qa llan d iyujilen, qa inγ-axdd id-
 ppatnex.
 --Mayer-?
 Nnan-as:
 --Ha may daxdd-iyuu, ha may daxdd-iyuu.
 --lwa mta tiwy-awim-dd aqelqul nnes, may sa das-teyyem-?
 Inna-yas-:
 --Sa das-neyy may das-iyuu sidi Reppi.
 --Tæyyed i mmis n wetnas, tessitf-it wetnas, tessγebr-it al ass n
 njemæa llan ttzallan i tmezgida lejmaæet, teffey-dd yawkan-:
 --Leγfer, leγfer, a lejmaæet n lxiir, leγfer.
 Yawkan kkren-dd midden a stt-nγen, idjull-asen ayenn n limam-:
 --A wikk dis ineqren a ss-nγeγ netc.
 lwa teqqim yah γersen d yellitsen d mmitsen, tenγu yah txells-asant
 ar n nhel nnes. lwa aw d nettata aw d Fadna ut Σisa.

TRADUCTION

Le père de Fadna out ² Σisa était très beau et elle aussi était très belle. Personne n'était aussi beau qu'eux. Toujours, quand ils allaient dans un endroit quelconque, elle lui disait:

--Y a-t-il quelqu'un d'aussi beau que toi ou moi?

Il répondait:

--Il y a moi, il y a toi et il y a un certain Omar dont on parle souvent.

Un jour elle jura:

--Je veux connaître ce Omar.

Omar était de Lehmer, tandis qu'elle était de Tayit ³.

Un jour elle était sur le point d'épouser son cousin. Omar vint et elle lui dit:

--Tel jour à telle heure je vais me marier avec mon cousin.

Le jour du mariage arriva. Quand la fête eut commencé, Omar vint, déguisé en femme. Fadna le cacha dans une chambre. Le lendemain de la fête elle sortit accompagnée de sa famille pour gagner le domicile de son mari. Le cortège nuptial prit la direction du désert. Omar suivit la caravane et lorsque celle-ci fut en plein Sahara il tira son épée et tua tous les hommes du cortège. Dès qu'un palanquin arrivait à sa portée il décapitait l'homme

--7. Appellation peu claire.

--8. La signification de *ayettu* est obscure.

--9. Dans l'autre version, il est expliqué qu'elle parvient à l'attacher en prétendant vouloir jouer à un jeu.

10. Elle avait enfermé dans la chambre d'Omar un chien. Son grognement est interprété comme étant celui d'Omar.

qui était à l'intérieur, jusqu'à ce qu'il les eût tué tous. C'est ainsi que Fadna se retrouva seule et abandonnée. Un jour il (Omar) l'enleva pour l'emmener auprès des siens. Quand ils eurent quitté le village, elle lui dit:

—Je ne te pardonnerai pas. Quand nous serons dans ta famille je t'interdis de saluer tes parents.

Vexé, Omar abandonna Fadna sur la route et s'en alla seul. Une vieille femme qui passait par là la prit sous sa protection et l'emmena dans sa maison. Un jour, alors que Omar conduisait son troupeau de bœufs, la vieille femme le vit et vint dire à Fadna:

—J'ai vu Omar conduire un troupeau de bœufs.

Fadna lui dit:

—Dis-lui de nous en donner un.

La vieille s'exécuta:

—Omar, donne-moi un bœuf!

—Avec quoi allez-vous le nourrir? répondit Omar.

—Avec la miséricorde de Dieu, donne-le-moi, dit la vieille.

Omar lui laissa un bœuf puis s'en alla. Les deux femmes n'avaient rien pour le nourrir, mais chaque fois que la fille se peignait les cheveux et se lavait les mains elle donnait à manger au bœuf. De cette façon il devint très gras ⁴. Mais un jour, le bœuf commença à rendre ⁵. La vieille femme vint chez Omar et lui dit:

—Reprends ton bœuf.

— Il est encore vivant?

— Oui, répondit la vieille.

Fadna avait dit au bœuf:

— Je ne te pardonnerai jamais. Je t'ai élevé, je t'ai fait grandir et maintenant tu refuses de te lever.

Omar lui envoya des garçons. Ils se sont mis à le frapper pour l'obliger à se lever et le faire sortir, mais sans résultat.

Alors la fille s'adressa au bœuf:

— Lève-toi! lui dit-elle, le couteau t'a oublié comme Omar a oublié Fadna out Σisa.

Omar vint alors chez elle et il laissa le bœuf à la vieille. Il prit de nouveau Fadna avec lui. Ils prêtèrent serment à propos de ce qui suit:

— Tu ne vas pas raconter l'histoire de ma famille, exigea Fadna.

— Et toi, lui dit-il, tu ne vas ni peigner tes cheveux, ni tisser, sauf si je suis là.

D'autre part Omar ordonna à Fadna:

— Tu ne découvriras pas ton œil droit ⁶, sauf si je suis là.

— D'accord, répondit-elle.

Un jour, elle voulut faire du tissage. Elle attendit son retour avant de pouvoir commencer, comme elle le lui avait promis. Mais il ne venait pas. Il avait dit à ses sœurs:

— Mon cœur est triste. Invitez les filles, donnez-leur de la laine à filer. Je veux leur raconter.

Les sœurs de Omar étaient tout excitées, car elles étaient contentes de le voir s'éloigner de Fadna.

– Papa Omar, papa Omar, ô pelote d'or ⁷ ! disaient-elles.

Alors Omar oublia sa promesse. Il se mit à raconter:

– J'ai chassé sa famille comme des tourterelles, j'en ai tué quatre-vingt-dix-neuf et un fiancé qui avait pris l'*ayettu* ⁸.

Fadna partit en courant – de toit en toit en toit – à la recherche de Omar, jusqu'à ce qu'elle l'eût trouvé. Quand elle s'aperçut qu'il avait trahi son serment, elle se mit à pleurer.

Elle rentra à la maison, mit le *khôl* sur son œil, et se mit à tisser. À son retour, Omar fut fâché de voir qu'elle avait rompu son serment.

– Pourquoi fais-tu cela? demanda-t-il.

Elle lui dit:

– Parce que tu as trahi ton amie!

Un jour, elle trempa une corde dans de l'huile. Puis elle attacha Omar avec cette corde ⁹. Elle lui lia les pieds et lui dit:

– Dis-moi où tu as mis l'épée avec laquelle tu as tué ma famille.

– Elle se trouve là, répondit-il, en lui indiquant un vieux coffre.

Elle se saisit de l'épée et lui coupa la tête. Puis elle referma la porte de la chambre derrière elle et s'en alla vaquer à ses occupations comme si de rien n'était. Chaque fois qu'un membre de la famille de Omar venait le voir, en particulier ses sœurs, elle coupait un morceau de ses intestins et elle le leur préparait comme repas.

– Comment ça va, papa Omar? demandaient-elles.

– Mmmmm ¹⁰, répondait le chien.

Quant à Fadna, elle leur disait:

– Il a mal aux yeux, il ne voit rien. Il a mal aux yeux.

Un jour elle prit la tête de Omar, la mit sur son dos et partit. Elle partit de Lehmer pour se rendre à Tayît. Elle trouva des garçons en train de jouer au ballon. Chaque fois que l'un d'entre eux touchait un camarade avec la balle il disait:

– Puisse le malheur atteindre Fadna out Sisa et Omar!

– Qu'est-ce qu'il vous a fait, mes enfants? demanda Fadna.

– Tous ceux que tu vois ici sont des orphelins, répondirent-ils, il nous a tué tous nos pères.

– Pourquoi?

– Voilà ce qu'il nous a fait, voilà ce qu'il nous a fait.

– Et si je vous apportais la tête de Omar, qu'est-ce que vous en feriez?

– Nous lui ferons ce que Dieu a fait.

Elle appela son neveu, le fils de sa sœur, et celle-ci la fit entrer en cachette dans sa maison. Elle la cacha. Le vendredi, quand tous les membres de la famille furent réunis pour la prière, Fadna sortit de sa cachette:

– La grâce, ô communauté du bien, la grâce! implora-t-elle.

Les gens voulaient la tuer, mais l'imam leur jura:

– Celui qui la touche sera tué par moi-même.

C'est ainsi qu'elle fut autorisée à retourner auprès des siens, au milieu de leurs filles et garçons. Elle avait tué l'assassin des hommes de son clan, elle avait vengé sa famille. Alors, c'était ainsi, Fadna out Σισα.

LA THÉMATIQUE DU CONTE

Le thème principal du conte est le conflit de solidarité inhérent au mariage. La fille quitte le domicile de ses parents et elle est incorporée dans la famille de son époux. Quelle parti doit-elle prendre: celui de sa propre famille ou celui de la famille de son époux? Dans le conte de Fadna et Omar, ce conflit prend la forme la plus extrême. Omar étant l'assassin des membres de la famille de Fadna, elle doit choisir entre les intérêts de sa famille, qui exigent la mort d'Omar, et ceux du foyer de son mari, qui exigent que les deux époux restent ensemble.

Dans la culture traditionnelle de Figuiç, la vengeance d'un assassinat était le devoir impératif de tous les membres masculins du clan. Tant que la mort de leur parent n'était pas réparée, soit par la mort de l'assassin, soit par le paiement d'une compensation matérielle, l'honneur de la famille était atteint. La vengeance de Fadna est terrible: elle tue Omar avec l'épée qu'il a employée pour tuer les hommes du cortège nuptial. Elle donne le corps de son amant à manger aux sœurs de ce dernier et, dans l'autre version du conte, elle donne sa tête aux enfants de son clan pour qu'ils s'en servent comme ballon de football. De cette façon, elle peut réparer le crime dans lequel elle est impliquée. Typiquement, les hommes du clan de Fadna veulent la tuer à la fin du conte, mais l'imam intervient. L'esprit de vengeance et la haine sont neutralisés par le fait que Fadna ait satisfait aux exigences sociales de la vendetta. Du moment qu'elle a tué Omar, elle peut de nouveau faire partie du clan.

LA STRUCTURE DU CONTE

Le conte de Fadna et Omar est d'une structure équilibrée. Après une brève introduction, le «méfait initial» (dans le sens de Vladimir Propp, c'est-à-dire l'action qui met en branle le drame) est commis. Omar tue cent personnes de la famille de Fadna. Ce «méfait initial» n'est anéanti qu'à la fin du conte, quand Omar est tué à son tour par Fadna. Après cet acte de vengeance elle peut retourner chez elle. Dans l'intervalle, deux «péripéties» ont lieu. Dans la première, Fadna veut contraindre Omar à ne pas saluer sa famille afin de signifier à cette dernière que c'est bien sa «fiancée»

11. Nous pensons ici surtout au style du *Märchen* européen comme il a été analysé par Max Lüthi: *Das europäische Volksmärchen*, Bern, A. Francke, 1947.

qu'il préfère. Pourtant, Omar passe outre la demande de Fadna et salue les siens. Il va même jusqu'à abandonner Fadna à son sort. Il faut un concours de circonstances fortuit pour que les deux amants se retrouvent. Dans la deuxième «péripétie» il s'agit d'un serment que les deux amants ont fait. Serment qui, pour Omar, exige qu'il ne doive pas raconter l'histoire de la famille de Fadna dont il a tué tous les hommes. Il rompt son serment, et il est tué par Fadna.

Si l'on prend en considération l'aspect spatial du conte, on aboutit au schème suivant, qui montre le caractère symétrique de l'œuvre:

<i>à Tarjit</i>	<i>au désert et à Lehmer</i>
1. introduction	
2. noces avec le neveu	
3.	tuerie
4. enlèvement	
5.	premier conte d'intervalle
6.	deuxième conte d'intervalle
7.	assassinat d'Omar
8. rentrée de Fadna	
9. épilogue	

Les deux contes intermédiaires ont une structure parallèle. Le premier commence par une interdiction, celle que fait Fadna à Omar de ne pas saluer les siens. L'interdiction est transgressée et Fadna quitte Omar. Après un certain temps, Omar vient chez elle et elle consent à le suivre.

Le deuxième conte intermédiaire commence par une autre interdiction, celle faite à Omar de ne pas se vanter d'avoir tué tous les hommes de la famille de Fadna. Omar va chez ses sœurs et rompt l'interdiction. Fadna vient le chercher puis retourne au domicile de son amant. Omar en fait de même.

Les parallèles sont évidents. Les deux contes commencent par une interdiction. Cette interdiction est rompue par Omar dans une rencontre avec les membres de sa famille. Rencontre qui se fait hors du foyer familial de Fadna et Omar. Dans le premier conte d'intervalle, Fadna réalise la dissolution du conflit en provoquant son retour chez Omar. Dans le deuxième

12. Dans une autre tradition du Maroc oriental, celle des Beni Iznassen, l'héroïne du conte, «Persinette», s'appelle Lila. A Figuig, comme dans d'autres traditions maghrébines, ce personnage s'appelle Lunja ou Nunja. Cf. A. Bezzazi, «Etude d'un corpus de contes oraux au Maroc oriental», thèse d'État, Oujda, 1993, t. III conte n° 1, publié comme premier conte dans A. Bezzazi et M.-G. Kossmann, *Sprookjes uit Noord Marokko* (Amsterdam 1997).

conte d'intervalle c'est encore elle qui réalise la dissolution du conflit. La solution est l'inverse du premier conte: elle tue Omar et effectue de cette façon la séparation absolue.

LA GENÈSE D'UNE FABLE?

Les contes merveilleux de Figuig sont généralement des *fables* (*Märchen* en allemand) dans le sens européen. Sauf pour certaines différences de détail, un conte merveilleux figuiguien est interchangeable avec des contes recueillis en Europe. Il s'agit d'une conformité de motifs et d'histoires, et aussi d'une conformité stylistique ¹¹.

Dans les contes de Figuig, celui de Fadna et Omar est exceptionnel. Il-a cependant un certain nombre de traits en commun avec les fables typiques de Figuig. En premier lieu, plusieurs motifs dans le conte de Fadna et Omar se retrouvent aussi dans d'autres contes berbères: l'interdiction de saluer les membres de la famille de peur que la femme ne soit oubliée, la présence du bœuf, le fait de donner la tête du vaincu aux enfants pour en jouer comme d'un ballon... En plus, la structure symétrique du conte est un trait typique des fables figuigiennes. Le style narratif du conte de Fadna et Omar ne se distingue pas des autres contes. Au niveau formel, remarquons que l'autre version de la fable commence par la phrase arabe *hajitkum ma jitkum* «je vous ai raconté, je ne vous ai pas rejoint», qui est l'introduction de chaque conte figuiguien.

Pourtant, sur certains plans, le conte de Fadna et Omar est différent des autres. Dans aucun autre conte élaboré que nous avons recueilli, le cadre topographique n'est aussi explicite qu'ici. La plupart des contes merveilleux se déroulent dans un pays non spécifié et, dans beaucoup de cas, le lieu d'action est le désert ou le palais du roi, deux endroits où un habitant d'oasis ne s'aventure pas. Nous avons recueilli quelques contes qui ont un cadre oasien plus ou moins explicite, mais jamais les toponymes ne sont donnés, tel Lehmer et Tayit dans le conte de Fadna et Omar. De la même façon, nous n'avons pas trouvé dans d'autres contes un anthroponyme spécifique comme Fadna out Σisa ut Σebderrehman.

De plus, le récit de Fadna et Omar est généralement considéré comme un événement historique, même si l'on a parfois des doutes sur certains détails. Les autres contes sont des histoires fictives auxquelles personne ne croit sauf les très petits enfants.

De cette façon, le conte de Fadna et Omar est à mi-chemin entre un conte historique et un *Märchen* européen. Dans sa structure et dans plusieurs motifs il s'intègre dans la catégorie du *Märchen*. Dans son cadre topographique et anthroponymique, dans sa prétention à l'historicité, il s'agit plutôt d'un récit historique. Cette ambiguïté de genre rend notre conte unique. Il-n'existe, à notre connaissance, aucun autre récit de ce type à Figuig. Le

conte de Fadna et Omar constitue un genre à part.

On peut aussi imaginer qu'il s'agit d'un récit historique qui est en train de se transformer en *Märchen*. Ce point de vue dynamique peut être étayé par le fait que l'héroïne s'appelle Fadna out Σisa out Σebderrehman, un nom déplacé pour un personnage de fable. Dans l'autre version, elle est appelée Lila. Il est même expliqué: «Elle s'appelle Fadna out Σisa out Σebderrehman, cette Lila.» Lila est le nom par lequel notre héroïne est généralement connue. Bien entendu, il s'agit de la prononciation marocaine du nom arabe Layla, d'ailleurs un nom assez rare à Figuiç. Cependant, son aspect répétitif le rapproche de certains autres noms propres féminins dans les contes figuigiens comme Sarsara (litt. «sonnette») ou Flifla (litt. «petit poivron»). En remplaçant le nom Fadna out Σisa par Lila, le conte s'intègre beaucoup mieux dans le genre de *Märchen* ¹².

Évidemment cette analyse est très spéculative, et il est difficile de la démontrer. Si elle est correcte, nous avons affaire ici à l'un des rares cas où-l'on peut assister à la genèse d'une fable. On se trouve ainsi à côté des-contes merveilleux déjà existants, un récit historique se transformant en-fable.

* Professeur de sociologie à l'université de Grenoble II.

1. René Fréchet, *Histoire de l'Irlande*, Presses universitaires de France, Que sais-je? n°-394, Paris, 1996, p. 3.

REGARD SUR LES AUTRES CULTURES

LE PROBLÈME IRLANDAIS: ORIGINES ET ÉVOLUTION

Wadi Bouzar*

UNE ÎLE PEU BANALE

Il advient qu'on soit attiré par un pays à cause de quelques affinités, d'abord pressenties. Il arrive tout aussi bien que l'opportunité de les vérifier ne s'offre qu'assez tardivement. L'Irlande peut séduire pour des raisons touristiques ou culturelles ou politiques ou pour un peu toutes ces raisons à la fois. On peut y voir d'abord une île romantique avec ses bruyères, ses couleurs vives, ses maisons à toit de chaume, ses falaises à pic sur la mer, ses femmes souvent rousses, ses hommes portant la casquette, la richesse de sa musique et de ses chansons... Dans son *Histoire de l'Irlande*, René Fréchet cite Bernard Shaw: «...l'Irlande, c'est d'abord un climat ¹.» Sans doute peut-on parler de «climat», au sens propre comme au sens figuré. L'eau est un peu partout. Autour: celle de la mer. Ailleurs: celle qui descend du ciel, celle des lacs et des rivières. Il pleut plus qu'il ne neige. Les averses sont brusques, de durée variable et suivies d'éclaircies. Le ciel est très changeant. La nature, principal metteur en scène, semble vous installer malgré vous dans un décor de drame ou de tragédie. L'Irlande est un pays grave et, en tout cas, qui ne laisse pas indifférent.

La «verte Eirein», l'«île d'Émeraude», n'est pas seulement assaillie de tous côtés par la mer. Assiégée, l'Irlande le fut pendant des siècles, en particulier par sa voisine, une autre île, géographiquement proche, différente pour l'essentiel. L'Angleterre avait constitué un empire où, disait-on, on ne voyait pas «le soleil se coucher» et dont l'Irlande faisait partie. L'Irlande ne pouvait qu'appartenir aux pays les moins banals qui soient. Outre la beauté de ses paysages, elle se caractérise par deux traits principaux: sa forte personnalité culturelle et sa longue lutte – depuis l'arrivée des Vikings – pour l'indépendance. Du reste, et comme c'est souvent le cas, résistance culturelle et résistance politique se recourent ou se confondent.

2. R. Fréchet, *Histoire de l'Irlande*, p. 9.

3. *Ibid.*, p. 21.

UNE RÉALITÉ BILINGUE

Du fait de l'histoire, l'Irlande a deux langues. L'anglais est parlé partout mais la première langue officielle est le gaélique, proche du gaélique écossais bien plus que du breton. Les inscriptions, les panneaux routiers sont rédigés dans les deux langues. Le gaélique n'est plus vraiment une «langue maternelle» pour les Irlandais, à l'exception de quelques enclaves dans les régions du Connemara, du Kerry et du Donegal. Son véritable déclin commence au XIX^e siècle et s'accroît lors de la Grande Famine de 1844 à 1850 avec ses centaines de milliers de morts et d'émigrés. À la fin du même siècle, un mouvement de renaissance culturelle parvint à le sauver.

L'enseignement du gaélique est obligatoire à l'école primaire et, en conséquence, un bon tiers des Irlandais le parlent couramment mais cet enseignement est rare dans le secondaire car, coûteux, il n'est pas subventionné. Les prisonniers politiques irlandais ont aussi contribué à sauvegarder le gaélique: ils avaient alors l'avantage de n'être pas compris de leurs geôliers anglais. Cependant, le gaélique n'est pas parvenu à supplanter son puissant concurrent, l'anglais. D'une part, il s'agit d'une langue assez difficile. D'autre part, le rapport de forces, économiques et politiques, étant ce qu'il est et ce qu'il restera sans doute longtemps, nombre d'Irlandais ne voient pas grand intérêt à parler gaélique. On sait que des langues bien plus répandues ont déjà du mal à résister à l'anglais.

UN FOYER DE CRÉATIVITÉ

L'Irlande étonne par sa propension à fournir savants, artistes et écrivains de qualité en grand nombre. Comment tenter de l'expliquer? Peut-être, outre la beauté âpre et tendre de cette terre, par la longue souffrance de ses habitants à travers le temps. Toute la littérature irlandaise parle de la difficulté d'être. Le théâtre de Samuel Beckett est déjà dans le premier ouvrage de l'auteur, *Molloy* (1951), roman sombre et ardu sur l'absurdité de l'existence.

Le grand public a pris essentiellement connaissance du charme des paysages irlandais par le cinéma. Des lieux de tournage sont devenus des sites touristiques. Mentionnons *La Fille de Ryan* (Angleterre, 1970) de David Lean. Le film traite de l'insurrection d'un village contre les Anglais, durant la Première Guerre mondiale, sur fond d'intrigue amoureuse. Il a été tourné dans le port de Dingle, dans le Kerry. *Le Taxi mauve* (France, 1978) d'Yves Boisset est adapté d'un roman de Michel Déon et nous montre de superbes paysages du côté de Renvyle.

Toutefois, le film qui rend le mieux à la fois la rudesse et la tendresse du peuple irlandais est sans doute *L'Homme tranquille* (*The Quiet Man*,

4. R. Fréchet, *Histoire de l'Irlande*, p. 96.

USA, 1952) de John Ford, adapté d'un roman irlandais. Un ancien boxeur américain (John Wayne était d'origine irlandaise comme le personnage qu'il interprétait) vient prendre sa retraite dans son village. Il doit affronter divers obstacles – dus avant tout aux mœurs locales – avant de pouvoir épouser une Irlandaise rousse et farouche (l'actrice Maureen O'Hara, célèbre dans les années 1950, est également d'origine irlandaise et vit en Irlande). *L'Homme tranquille* narre un retour aux sources irlandaises. Le film fut réalisé dans le village de Cong (comté de Galway), dans l'ouest de l'Irlande, devenu un lieu de pèlerinage.

Mentionnons encore un des succès de l'année 1997: *Michael Collins*, Lion d'or à Venise en 1996, de Neil Jordan. Le film s'ouvre sur le *bloody monday*, le «lundi sanglant» de Pâques 1916. Michael Collins, que nous évoquons plus loin, membre du Sinn Fein, mouvement indépendantiste armé, sera arrêté ce jour-là. Il deviendra le cerveau d'une stratégie de guérilla contre les Anglais.

UNE LONGUE RÉSISTANCE

L'histoire a laissé de très nombreuses traces sur le sol irlandais. À partir du VI^e siècle avant J.-C., les Celtes arrivèrent de différentes parties d'Europe. Venus au I^{er} siècle avant J.-C., les Gaëls «mirent plus de cinq siècles à conquérir tout le pays, imposant peu à peu leur langue et leur conception du droit, et ajoutant leurs dieux aux dieux antérieurs² ». L'Irlande ne sera occupée ni par les Romains ni par les Goths ni par les Vandales. Ceci favorisa le développement d'une civilisation celte. Au V^e siècle après J.-C., saint Patrick achève la christianisation des habitants, conversion qui s'opère sans martyrs. Des cultes magiques subsistèrent. Les moines irlandais jouèrent un rôle important, même sur le continent européen. Des rois envoyaient leurs enfants étudier en Irlande. L'enluminure, par exemple, connut un grand développement (ainsi, le *Livre de Kells*, au début du IX^e siècle, «le symbole même de l'art irlandais³ », ou l'orfèvrerie, avec ses motifs ornementaux faits d'entrelacs et de spirales dont la tradition subsiste à notre époque).

Il y a presque un millénaire que l'Irlande lutte pour son indépendance. Les Vikings vinrent d'abord pour piller les monastères. Les autochtones élevèrent ici et là des tours rondes qui servaient de postes de guet, de refuges et de magasins pour les provisions. Les Vikings finirent par établir des comptoirs commerciaux sur les côtes et fondèrent les premières villes, d'abord Dublin et Limerick. Mais, les autochtones, lassés, se révoltèrent et vainquirent les envahisseurs à la bataille de Clontarf, en 1014. Le chef irlandais, Brian Boru, avait réussi à unifier une partie de l'île et il périt lors de cette bataille.

Au XII^e siècle, la conquête anglo-normande eut, entre autres conséquences, d'instaurer la suprématie de la langue anglaise. Par le traité de

Windsor (1175), l'Irlande devint une colonie anglaise mais elle ne cessa jamais de résister à ce nouvel occupant. Dès 1520, les Anglo-Normands occupent la plus grande partie de l'île. Comme dans tout processus de ce type, les sociétés dominantes (ou colonisatrices) subissent toujours elles-mêmes une certaine acculturation. Les Statuts de Kilkenny qui ne seront supprimés qu'en 1613 visent à contrecarrer l'assimilation des colons anglais aux coutumes irlandaises, à interdire les mariages entre les deux communautés et l'usage de la langue gaélique.

La province résista le mieux qu'elle put à la tentative d'extension de la religion réformée par les Anglais comme à la propagation de leur langue. Les terres des catholiques furent attribuées à des colons protestants. Cependant, le «projet anglais» eut plus de succès dans le Nord, en Ulster, qui devint une région très différente. Après maintes péripéties de la lutte contre les Anglais, en 1800, le Parlement irlandais ratifie le rattachement à la Grande-Bretagne et se dissout lui-même. L'avocat catholique Daniel O'Connell symbolisa l'opposition à cet acte d'union.

Au milieu du XIX^e siècle, la Grande Famine provoqua la mort ou l'exode de centaines de milliers d'Irlandais:

«...plus d'un million d'habitants moururent ou émigrèrent; dans la seule année 1847 [...] 250 000 personnes moururent de faim ou d'épidémies, et plus de 200 000 émigrèrent aux États-Unis [...]. L'Irlande était frappée de façon profonde et durable, dans son corps et dans son âme. Sa population allait continuer à baisser du fait de l'émigration jusqu'en 1937, date à laquelle elle n'était plus que de 4-204 476 [...]. De 1841 à 1968, il a émigré 4 449 394 habitants rien qu'aux États-Unis [...]. Pendant plusieurs générations, les Irlandais ont eu l'idée, surtout dans l'Ouest, que pour vivre, il fallait émigrer⁴.»

La Grande-Bretagne fut accusée d'avoir très mal géré cette crise. C'est seulement en juin 1997 que le Premier ministre britannique (Anthony Blair) reconnut publiquement la responsabilité de son pays dans cette tragédie. Un tel traumatisme ne pouvait que s'inscrire de manière indélébile dans la mémoire collective irlandaise.

Des sympathisants d'O'Connell, des jeunes, formèrent le mouvement Jeune Irlande pour relancer la lutte nationaliste. Il comprenait des non-catholiques. Ce sont ces jeunes révolutionnaires qui créèrent le drapeau national: le vert pour les catholiques, l'orange pour les protestants et le blanc, au milieu, symbolisant la paix. Mais la Grande Famine était encore trop proche. Ce n'est que vers 1858 que se reforme vraiment la résistance avec l'appui décisif des émigrés irlandais en Angleterre et aux USA. Une nouvelle organisation voit le jour à Dublin et à New York: Irish Republican Brotherhood. Cette organisation fut plus connue sous le nom de Fenian (les Fianna sont les héros et les guerriers des légendes gaéliques). Elle recruta rapidement, surtout dans les couches populaires, des milliers de membres. En 1867, l'organisation déclencha une campagne d'attentats en Angleterre.

5. R. Fréchet, *Histoire de l'Irlande*, p. 112.

Trois Fenians furent pendus (les «Martyrs de Manchester»). En 1868, le Premier ministre anglais, Gladstone, un libéral, met fin à la suprématie de l'Église anglicane en Irlande et à la dîme qui lui est payée. Il instaure la liberté totale du culte catholique. Il est aussi l'auteur d'une loi protégeant mieux les petits propriétaires.

En 1870 est créé en Irlande le Home Rule Party (Parti pour l'autonomie). Certains Irlandais étaient favorables à une indépendance par étapes, c'est-à-dire à l'obtention, dans un premier temps, d'une autonomie au sein du Royaume-Uni, avant l'accession plus tard à une indépendance totale. En 1874, le Home Rule Party remporte la moitié des sièges irlandais au Parlement anglais, mais Londres ne fait aucune concession. Les parlementaires irlandais se livrèrent alors à l'obstruction des débats, lisant au Parlement des pages entières de la Bible. Un avocat est resté célèbre à ce sujet: Charles Stewart Parnell. C'était un aristocrate protestant qui ne s'en sentait pas moins très irlandais. Certains de ses ancêtres avaient soutenu O'Connell. Sa-mère était la fille d'un officier naval américain qui avait combattu en 1812 la marine anglaise. Parnell était un très bon orateur et se fit le défenseur des pauvres. Beaucoup de rues ou de squares, à commencer par Dublin, portent son nom (ainsi, le square, sur la rive nord, où se trouve le Writer's Museum, le musée de l'Écrivain).

Le Premier ministre, Gladstone, fit des concessions sur la redistribution des terres. Le parti du Home Rule finit par emporter tous les sièges aux élections irlandaises. Aussi, les Anglais décidèrent de discréditer Parnell en-s'attaquant à sa vie privée, l'accusant d'adultère. À la même époque, les-protestants d'Ulster (Irlande du Nord) fondèrent le Parti unioniste pour s'attaquer au Home Rule Party. Néanmoins, le gouvernement anglais est encore contraint d'accorder des réformes au plan agraire. En 1903, la plupart des grands domaines sont distribués aux petits paysans. À la veille de la Première Guerre mondiale, le nombre des propriétaires irlandais est passé de 5% en 1878 à environ 70%.

De nouveaux partis politiques surgissent, notamment le Sinn Fein (qui signifie «Nous-mêmes», en gaélique) qui prône l'abstentionnisme au Parlement anglais. Aux élections de 1910, le Home Rule reste cependant le parti le plus important car de nombreux électeurs estiment que sa stratégie de l'indépendance par étapes est meilleure. Les Unionistes d'Ulster forment l'Ulster Volunteer Force (UVF) pour lutter contre le Home Rule.-*Not an inch* («Pas un pouce de plus») disent-ils. Les nationalistes irlandais, de leur côté, constituent leurs milices armées, les Irish Volunteers.

L'INSURRECTION DE 1916

La guerre de 1914-1918 stoppa les nouvelles concessions (signature

6. Garret Fitzgerald, «La croissance, un défi pour l'Irlande», *Le Monde*, 1^{er} avril 1997.

du-Home Rule) que commença à faire le pouvoir britannique. Ceci causa une grande déception dans les rangs des nationalistes irlandais. Le leader syndicaliste James Connolly avait constitué un bataillon ouvrier armé, la-Citizen Army, pour défendre la grande grève de 1913, à Dublin. En 1916 éclate, toujours à Dublin, une insurrection. Ce sont les «Pâques sanglantes». Les Irish Volunteers et la Citizen Army occupent la Grande Poste, en plein milieu d'O'Connell Street, l'artère centrale de Dublin. Le syndicaliste Connolly et le poète Pearse proclament la république.

Les nationalistes résistèrent une semaine à l'armée anglaise avant de se rendre. La répression fut impitoyable, quinze chefs républicains fusillés, sauf Eamon De Valera qui était de nationalité américaine. L'opinion publique, d'abord peu favorable à l'insurrection, bascula du côté des révoltés, en raison de la brutalité de la répression. En novembre 1917, Eamon De Valera devient chef du Sinn Fein. Aux élections de 1918, la majorité des élus sont issus du Sinn Fein mais ceux-ci refusent de siéger à Londres et se constituent en «Parlement d'Irlande».

Après deux années de conflit, en décembre 1920, le traité de Londres partage l'Irlande. Le Nord (province d'Ulster) comptera six comtés à majorité protestante qui demeurent sous administration britannique. Les vingt-six autres comtés du Sud, à majorité catholique, constituent un État libre, la république d'Irlande (Eire), avec Dublin pour capitale, qui reste membre du-Commonwealth. La plupart des protestants (11% en 1921) partirent d'Irlande du Sud⁵. Les républicains les plus radicaux, opposés à la partition du pays et à tout lien avec l'Angleterre, poursuivent la lutte et ont leur nouveau héros: Michael Collins. Mais celui-ci est assassiné en août 1922 pour avoir signé le traité de décembre 1920 (il avait été délégué par De Valera).

En 1937, Eamon De Valera, considéré comme le «père de la nation irlandaise», fait voter à Dublin la Constitution de la République d'Irlande. L'article 2 revendique la totalité de l'île. De Valera «supprima le serment d'allégeance à la Couronne [...], l'Irlande versa une somme globale à l'Angleterre contre restitution par celle-ci des bases navales qu'elle avait conservées».

L'Eire achèvera peu à peu de se détacher de l'Angleterre au point qu'elle restera neutre pendant la Seconde Guerre mondiale. La République irlandaise est proclamée en 1949 et admise à l'ONU en 1955. Après sept siècles de domination britannique, la lutte des Irlandais en faveur de l'indépendance débouchait sur la partition de l'île.

UNE EMBELLIE ÉCONOMIQUE

7. Paul Brennam, «Lendemain d'élection en Irlande du Nord», *Le Monde diplomatique*, juillet 1997.

8. Florence Beaugé, «Cette paix qui retient son souffle en Irlande du Nord», *Le Monde diplomatique*, janvier 1995.

9. *Ibid.*

Au sud, en Eire, après une situation très mauvaise dans les premières années 1980, on est plus optimiste depuis 1986-1987. Économiste, chroniqueur dans *l'Irish Times*, ancien Premier ministre (de 1983 à 1987), Garret Fitzgerald rappelle que «pendant des générations, les Irlandais ont été pauvres», que «leur niveau de vie, les infrastructures auxquelles ils avaient accès étaient de loin inférieurs à ceux de leurs voisins européens» et que «leur mentalité nationale en a été profondément marquée»⁶. Les choses ont changé. L'économie a crû de 4,2% par an entre 1958 et 1988 et depuis 1988, le taux de croissance avoisine 5,5%. En raison d'un taux de natalité raisonnable, la croissance de la population sera inférieure à celle de l'emploi. Garret Fitzgerald prévoit, pour les quinze années à venir, une croissance de 250 000 à 300 000 personnes, selon le nombre des immigrés qui reviendront au pays. L'emploi augmenterait alors plus rapidement que la population active. Garret Fitzgerald pense même que le niveau de vie de l'Irlande pourrait dépasser celui de la Grande-Bretagne au début de la prochaine décennie. Idée particulièrement intéressante, il voit la principale raison de cette embellie économique dans la qualité du système éducatif irlandais, «libéral» mais «non spécialisé».

LES ÉVÉNEMENTS D'IRLANDE DU NORD

Pour autant, le conflit politique n'est pas réglé. Il persiste à ce jour en ce qui concerne le nord du pays: conflit entre partisans et adversaires de l'indépendance totale, conflit avec les autorités anglaises. Considérons assez brièvement le passé récent.

L'Irlande du Nord est peuplée d'un million et demi d'habitants dont un million de protestants. En 1956, l'Armée républicaine irlandaise (IRA), née au début du siècle, dénonce la marginalisation politique et économique de la minorité catholique et repasse à l'action en Irlande du Nord. Le conflit rebondit en 1968 avec le début du Mouvement pour les droits civiques qui lutte contre les discriminations dont sont l'objet les catholiques. L'année suivante, c'est à la frontière ouest avec l'Eire, à Derry (que les protestants s'évertuent à appeler «Londonderry») qu'ont lieu les premiers troubles. Des troupes britanniques sont envoyées qui aggravent plutôt la situation et facilitent la renaissance de l'IRA. Le 30 janvier 1972, à Derry, c'est le *bloody sunday*, le «dimanche sanglant»: quatorze manifestants catholiques, pacifiques, qui réclamaient l'égalité des droits avec les protestants sont tués par l'armée britannique. À la suite de ce nouveau drame, le Parlement nord-irlandais est dissous et Londres décide d'administrer directement

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

l'Irlande du Nord.

En 1981, le député Bobby Sands et neuf de ses compagnons, emprisonnés, âgés de vingt à trente ans, réclament le statut de prisonnier politique. Ils meurent des suites de leur grève de la faim qui a duré pour certains soixante-dix jours. Ceci se passe alors que Margaret Thatcher est Premier ministre. En 1983 et 1984, l'IRA commet une série d'attentats en Angleterre. Le 15-novembre 1985, Londres, par le traité anglo-irlandais de Hillsborough, accorde à Dublin un droit de regard sur les affaires nord-irlandaises. En 1987, Gerry Adams, président du Sinn Fein, branche politique de l'IRA, est élu au Parlement britannique.

En 1993, Gerry Adams rencontre le Premier ministre anglais, John Major. Le 15 décembre de la même année, une déclaration anglo-irlandaise, signée par les Premiers ministres, reconnaît les aspirations des communautés respectives d'Irlande du Nord mais sans régler le problème constitutionnel de fond. Le 31 août 1994, l'IRA annonce unilatéralement un cessez-le-feu. Le 14 octobre 1994, les groupes paramilitaires protestants font de même. Cette paix avait inspiré du scepticisme à la grande majorité des Irlandais. Expérience à l'appui, ce n'était pas sans fondement et, effectivement, la trêve est rompue l'été 1996 avec un attentat en Angleterre. La période 1996-1997 représente un tournant décisif pour le Sinn Fein: «Celui-ci voit sa légitimité se renforcer considérablement⁷.» Après d'autres heurts, d'autres attentats et d'autres victimes, un accord a été signé et un nouvel espoir est né. La population, catholique ou protestante, est lasse de toute cette violence.

UN CONFLIT COMPLEXE

Comme tous les conflits de ce type, celui d'Irlande du Nord est complexe. On ne saurait le réduire à un pur antagonisme religieux entre catholiques et protestants. On observe en Irlande du Sud une «anglicisation» plus marquée des couches sociales aisées. Un peu de la même façon, en Irlande du Nord, une partie de la bourgeoisie catholique souhaite, comme la majorité protestante, rester britannique. Le niveau de vie des Irlandais du Sud lui-paraît peu enviable. Dans les quartiers mixtes et résidentiels de Belfast, il n'y a pas ou il y a peu de problèmes de voisinage: «On n'y connaît des «troubles» que les images perçues à la télévision. On vous le dit avec franchise, en précisant que ces violences semblent venir d'un pays lointain, même si, mentalement, elles n'épargnent personne⁸.»

Par contre, à Belfast-Ouest, les quartiers misérables de Skanhill, protestant, et de Falls Road, catholique, sont séparés par un mur... dénommé «mur de la paix». Dans le quartier de Donegall, la majorité des habitations sont dépourvues de salle-de-bain et de sanitaires. Dans certains secteurs, le «taux de chômage grimpe jusqu'à 81%, alors que 70% des gens n'ont aucun diplôme⁹». Le président de la chambre de commerce de Belfast est en mesure d'affirmer:

«Il y a, d'un côté, une classe moyenne qui vit bien, et représente environ un quart de la population. De l'autre, une classe ouvrière à peu près démunie de tout et que j'évaluerais à environ trois quarts des habitants. Et si la violence s'est arrêtée, c'est que les gens sont épuisés. Ils n'en peuvent plus, ils n'en veulent plus, quelles que soient leur classe sociale et leur appartenance communautaire ¹⁰.»

Ces propos qui datent de 1995 ne perdent pas de leur pertinence aujourd'hui.

Donc, le problème de fond est d'abord économique et social. Du reste, il s'est opéré un rapprochement entre catholiques et protestants, grâce souvent aux efforts des prêtres et des pasteurs. Du côté des catholiques, on assiste à une certaine désaffection envers l'Église. L'influence de l'Église a décliné depuis un quart de siècle, surtout chez les jeunes. L'Église avait condamné la grève de la faim de Bobby Sands et de ses compagnons en 1981. De plus, des affaires de mœurs, des scandales sexuels (pédophilie de quelques prêtres...) ont ajouté au discrédit de l'Église.

Tout ceci n'empêche pas qu'il a existé et qu'il subsiste une discrimination à l'égard des catholiques. La police de la Royal Ulster Constabulary (RUC) est en majorité protestante. Une réforme de la police a été acceptée par les protestants. Une commission gouvernementale pour l'égalité de l'emploi avait été créée en 1976 afin de lutter contre cette discrimination. Mais, «le taux de chômage chez les catholiques reste deux fois et demie plus élevé que chez les protestants, ce qui n'empêche pas nombre de catholiques d'avoir réussi à rejoindre les privilégiés de la classe moyenne et de la grande bourgeoisie ¹¹ ».

Le Sinn Fein perd aussi de son emprise à cause de la lassitude de la violence qui, comme dans tous ces cas, finit toujours par gagner la population, et peut-être même les Américains de souche irlandaise qui ont soutenu le mouvement en argent et en armes. Une prise de conscience s'est faite selon laquelle, la violence ne peut que durcir les positions, renforcer l'antagonisme, retarder ou empêcher l'unification de l'Irlande.

Derry (ou Londonderry, pour les protestants) est à majorité catholique. C'est la seconde ville d'Irlande du Nord. Elle connaît maintenant la paix et un certain décollage économique. Le taux de chômage y a baissé et des entreprises américaines y ont investi. La main-d'œuvre y est moins chère que dans beaucoup de pays européens et l'infrastructure (routes, eau, téléphone...) y est bonne ¹². La population y est donc plus optimiste qu'à Belfast.

UN CONFLIT SANS FIN?

Nous avons dit que le clivage religieux tend à s'atténuer, en tout cas par rapport à ce qu'il était dans le passé. Mais, le problème, et il n'est pas

des moindres, est de savoir si les habitants de l'Irlande du Nord veulent être irlandais ou rester anglais. Economique et social, le problème est aussi politique: une partie de la population se sent plus anglaise qu'irlandaise. Comme au Liban ou dans l'ex-Yougoslavie, un déséquilibre social, économique et politique, accentué par les situations respectives des communautés, prend une coloration religieuse, beaucoup plus prononcée qu'il n'en était à l'origine. L'appartenance religieuse peut alors servir à la fois d'alibi et de-stimulant à la radicalisation des revendications et de la lutte dans chaque-camp.

En fait, le problème nord-irlandais est une séquelle de l'occupation de l'Irlande par la Grande-Bretagne. La République d'Irlande (Eire) n'a pas renoncé à revendiquer les six comtés du Nord. Quant aux différences de niveau de vie, elles ne concernent, comme nous l'avons vu, qu'une minorité catholique de la population en Ulster. Cependant, il n'est pas sûr que le poids de cette minorité aisée et favorable au maintien des liens avec l'Angleterre soit déterminant dans l'enjeu politique.

À la faveur du temps, il semble que se soit installée une certaine appréhension, dans diverses couches de la population, à partager un sort commun avec l'Irlande du Sud dont la situation économique s'est pourtant nettement améliorée. Toujours est-il que le principal soutien au nationalisme irlandais provient des couches populaires et défavorisées. Certes, d'une façon générale, l'Irlande est un pays encore assez pauvre mais qui a des atouts, comme le prouvent, entre autres faits, les investissements industriels ou les devises rapportées par le développement du tourisme.

Quelle que soit la réponse que fournirait un référendum, dans un avenir plus ou moins proche, à l'intégration ou non de l'Irlande du Nord dans la République d'Irlande, à long terme on imagine mal comment ceci ne pourrait finir par advenir. La géographie d'abord commande l'unification de l'Irlande et aussi, ses soubassements culturels, sa personnalité de base qui subsistent en dépit de l'acculturation subie. Une telle unification impliquerait une bien plus grande réconciliation, une égalité des droits effective entre catholiques et protestants et un développement économique qui ne donnerait pas le sentiment aux couches aisées, y compris catholiques, de régresser. Difficile gageure... Cette unification n'est donc pas pour demain. En attendant, le conflit irlandais, latent ou déclaré, peut sembler sans fin, comme d'autres conflits, plus ou moins différents, celui de Chypre par exemple ou plus récent, dans un sens, celui qui sévit en Algérie.

Après avoir employé 29 898 mots, James Joyce conclut *Ulysse* (1922) par le terme qu'il considérait comme le plus positif du langage humain: «Oui». En bonne part, il avait écrit son chef-d'œuvre parce qu'il redoutait l'«anglicisation» de sa ville natale, Dublin. Il l'avait quittée à vingt-deux ans mais cette ville l'habita toute sa vie d'exilé. À la question: «L'Irlande sera-t-elle un jour réunifiée?» qu'aurait-il répondu?

DOSSIER SPÉCIAL ALGÉRIE
(réuni par Tassadit Yacine)

Les élections présidentielles en Algérie ont montré au grand jour les-contradictions dont souffre ce pays. Pour justifier son départ anticipé, l'ex-président Liamine Zeroual avait affirmé vouloir favoriser l'alternance démocratique. Il s'était même porté garant de la régularité du scrutin, ce qui avait encouragé bon nombre de candidats à tenter leur chance et de nombreux observateurs à pronostiquer un match serré étant donnée l'importance des enjeux de cette élection. Mais le refus des autorités algériennes d'autoriser la venue d'un millier d'observateurs internationaux mandatés par l'ONU pour veiller à la régularité des opérations de vote, ce refus a été un signe avant-coureur des intentions cachées du pouvoir en place. Le vote avancé au sein de l'armée, de la police et des populations éloignées ou nomades a laissé paraître une fraude massive en faveur du candidat présenté comme le favori de l'establishment militaire et civil. Manifestement l'intention des autorités était de «faire passer» coûte que coûte leur candidat dès le premier tour et cela par tous les moyens y compris le mensonge et la tromperie. Ayant constaté cela et tenté en vain d'obtenir du président sortant un report du scrutin, six parmi les sept candidats en lice ont annoncé collectivement leur retrait de la course, expliquant qu'ils ne voulaient pas cautionner une mascarade de vote pluraliste. Dans ces conditions on aurait pu s'attendre au retrait du septième candidat qui aurait ainsi prouvé sa bonne foi et son respect de la démocratie. Un report du scrutin de quelques semaines n'aurait gêné personne et aurait montré que les décideurs algériens vont dans la bonne direction. Il n'en a malheureusement rien été et le nouveau «président» s'est empressé de mettre son habit de cérémonie et de tenter de détourner l'attention sur la mainmise de l'étranger comme au bon vieux temps du nationalisme triomphant. Seulement voilà: à qui M. Bouteflika espère-t-il faire avaler cette couleuvre? Son élection n'est pas crédible et ce ne sont pas ses grandes gesticulations face aux caméras qui

1. Rapport de Amnesty International, mars 1997.

vont masquer la triste réalité.

Reste qu'à présent l'affaire est loin d'être close et qu'il va falloir gérer une situation compliquée. Le nouveau président sait que sa désignation ne correspond pas à la volonté de la majorité des Algériens, car sinon il aurait pris acte de la fraude et retiré sa candidature. Ce faisant, il aura du mal à se prévaloir d'une légitimité aussi bien nationale qu'internationale quand viendra le moment de prendre les mesures de gouvernement qui s'imposent. L'opposition quant à elle devra trouver la formule adéquate pour que le capital symbolique engrangé lors de son retrait commun ne soit pas dilapidé en vaines manœuvres. Quant à la société algérienne, il faut désormais qu'elle s'arme de patience pour espérer que l'arbitraire cède un jour la place à un véritable État de droit. Le mérite de ces élections aura été de révéler au grand jour qu'on ne peut faire l'économie de la transparence et de la vérité.

2. Pour plus de détails se reporter au *Livre noir sur l'Algérie* où sont publiés les rapports de Reporters sans frontière, de la Ligue des droits de l'homme et de Amnesty International, Paris, Éditions La Découverte, 1997.

3. *Ibid.*

4.-Christophe Ayad, «L'intelligentsia arabe muette face au drame algérien», *Libération*, 2 décembre 1997.

ALGÉRIE: L'HORREUR DANS L'INDIFFÉRENCE

Tassadit Yacine

Selon des sources concordantes, près de 100-000 personnes auraient été tuées en Algérie au cours des sept dernières années. Un nombre important de personnes a trouvé la mort à la suite d'affrontements entre les forces de l'ordre et les groupes islamistes armés. Plusieurs milliers ont été victimes d'attaques ciblées: certaines catégories professionnelles comme les journalistes, les fonctionnaires des impôts, les femmes travailleuses (institutrices, coiffeuses...) et certains étrangers. D'autres ont péri dans des attentats aveugles: bombes placées dans des lieux publics, voitures piégées... En agissant ainsi les groupes islamistes armés font preuve d'un profond mépris envers le droit le plus fondamental de la population civile, le droit à la vie. Mais au cynisme de ceux qui sèment la terreur du côté des GIA fait écho celui des forces de l'ordre qui s'en prennent aussi à la population civile accusée d'apporter un soutien réel ou tacite aux islamistes. En somme, en situation de guerre il faut choisir son camp et de manière explicite. C'est ainsi que les rapports relatifs aux droits de l'homme dénoncent autant les abus commis par les forces de sécurité que les atrocités des GIA:

«Les exécutions extrajudiciaires, les homicides délibérés et arbitraires, les disparitions, le recours à la torture, les enlèvements et les menaces de mort font partie de la réalité quotidienne en Algérie; et cette liste n'est pas exhaustive. Alors que les affrontements opposant les forces de sécurité aux groupes armés d'opposition qui se définissent comme des «groupes islamiques» n'ont pas cessé, des homicides et d'autres atteintes aux droits de l'homme sont perpétrés par l'un ou l'autre camp au nom de la «lutte antiterroriste», ou de la «guerre sainte», et la population civile subit les effets de ce conflit ¹ .»

Difficile de surcroît d'établir l'identité et les motivations des responsables de tueries et d'enlèvements si les forces de sécurité et les groupes armés ont recours aux mêmes ruses en adoptant des comportements similaires. Des militaires opérant en civil (selon certains témoignages, ils utilisent des véhicules banalisés et «se déguisent en islamistes», en portant fausses barbes et tenues afghanes) et des islamistes en tenue militaire (ils sont en uniformes et se font passer pour des membres des forces de sécurité, arrêtent, et organi-

sent des «faux-barrages»). On peut deviner la terreur que subissent les civils qui ignorent souvent l'identité de ces «agents» et les raisons pour lesquelles on vient les tirer du lit en pleine nuit ².

Cette situation ne laisse pas indifférentes les organisations non gouvernementales (ONG) qui dénoncent les exécutions extrajudiciaires et les homicides délibérés et arbitraires, violations graves des droits de l'homme:

«Des centaines de personnes ont disparu après avoir été arrêtées par les forces de sécurité. Le recours à la torture et aux mauvais traitements à l'encontre des prisonniers maintenus en détention secrète par les forces de sécurité est fréquent. Des milliers de personnes, dont des prisonniers d'opinion, sont détenues arbitrairement ³.»

Les groupes armés torturent certaines de leurs victimes avant de les égorger (de les décapiter ou de les éventrer); ils enlèvent et violent des dizaines de femmes. Des menaces sont régulièrement proférées contre ceux qui ont des parents, des enfants liés aux pouvoirs publics (fonctionnaires, policiers, et autres).

Toutes ces atteintes à la vie humaine restent dans une totale impunité et un voile de silence les entoure en raison du manque d'information et du chantage exercé par les autorités sur les pays occidentaux, soucieux de se protéger contre une «exportation» éventuelle du terrorisme sur leur propre territoire. Cependant derrière cette façade de violence qui déchire une partie de l'Algérie se cache un enjeu politique et économique. Si la communauté internationale demeure indifférente au sort tragique des victimes de violations des droits fondamentaux en Algérie, c'est aussi parce que certains pays veillent à protéger leurs intérêts économiques. La découverte récente de nouveaux gisements d'hydrocarbures et l'ouverture économique nouvelle de l'Algérie au capital étranger expliquent bien des silences gênés ou complaisants des puissances occidentales face au martyre des populations civiles. Quant aux «frères arabes», leur indifférence vise tout simplement à faire oublier ce qui se passe chez eux en matière de violations des droits de l'homme ⁴.

Le lecteur trouvera dans ce dossier quelques réflexions sur les violences qui secouent l'Algérie à l'heure actuelle. Violences au pluriel car aussi bien leurs motivations que leurs manifestations montrent qu'on a affaire à un phénomène qui a tendance à échapper aux causes qui lui ont donné naissance. Aujourd'hui, à l'instar de ce que l'on observe outre-Atlantique, on assiste à une sorte de «privatisation» de la violence, où celui qui en a les moyens se paye une milice pour se protéger, alors que les laissés-pour-compte de la société se font égorger à tour de bras, sous les prétextes les plus divers. C'est pour faire face à une telle dérive qu'il

1. Prisonnier dont la tête était couverte d'un sac qui ne laissait paraître que les yeux, ce qui lui donnait la possibilité de dénoncer ses compagnons à la demande de la police, en les désignant du doigt, sans être reconnu.

convient d'encourager une introspection en profondeur de la scène politique et sociale algérienne. Les pages qui suivent n'ont pas d'autre objectif.

2. L'Irak a gazé des villages entiers de Kurdes. La guerre du Golfe a été très efficace car expéditive. Il n'y a eu ni couteau, ni hache. En revanche on a évoqué indirectement le bistouri puisqu'on a parlé de chirurgie, c'est-à-dire de guerre propre, professionnelle, par opposition à des groupes (ou globalement à des civilisations), encore sauvages qui, de par leur nature—leurs «gènes»—ne peuvent pas prétendre à des instruments adaptés à la modernité et à faire une guerre propre. Le recours au primitivisme, on le voit (comme avec les anthropologues du XIX^e siècle), reste une formidable

UNE GÉNÉALOGIE DE LA VIOLENCE EST-ELLE POSSIBLE?

Tassadit Yacine

Il y a trente-sept ans les accords d'Évian mettaient fin à une guerre sanglante entre Algériens et Français. Avec le cessez-le-feu, on a fait taire les armes, mais a-t-on réussi à sécher les larmes, à calmer la douleur de ceux qui ont laissé les leurs par dizaines de milliers dans ce terrible combat? Une page d'histoire a été tournée, mais pour la mémoire, tout est encore dans la confusion, le non-dit, le tabou. Les atrocités commises en cette période ne sont pas oubliées, loin de là. Par le passé, elles étaient le fait de «civilisations-avancées». Aujourd'hui elles peuvent se reproduire avec n'importe quelle autre civilisation si des situations déterminées les favorisent: écarts entre les textes et la pratique, inégalités sociales, culturelles et sexuelles évidentes... Bref, les mêmes causes produisent les mêmes effets. En Algérie, c'est donc sur cette toile de fond que va s'édifier une jeune nation pleine d'espoirs.

Cet impératif d'édification nationale a malheureusement servi d'alibi pour justifier un nouveau type de violence. À ceux qui réclamaient le droit à une expression plurielle, l'État-parti répliquait que l'urgence était à l'unité pour construire le pays. Falsification de l'histoire, mépris des cultures d'origine, refus de la différence, terrorisme intellectuel accompagné d'intimidations voire d'agressions, que de mesures arbitraires n'a-t-on pas imposées aux Algériens au nom de l'impératif d'édification? Pour arriver à leurs fins, les nouveaux maîtres mobilisaient les formes de coercition utilisées hier par le colonisateur. Jusqu'au fameux bouchkara ¹ inventé il y a 40-ans par les paras français et «récupéré» par la police algérienne au lendemain des émeutes d'octobre 1988. Au point que le jeune Algérien

«roue de secours» pour les intellectuels et penseurs de cette fin de siècle. Ces derniers, las du communisme, de l'antiracisme et des problèmes du tiers et du quart monde, reviennent avec bonne conscience au conformisme de la société dominante, c'est-à-dire occidentale, y compris quand elle a été responsable de crimes comme ceux de la guerre d'Algérie. Les événements actuels viennent masquer les horreurs du passé et donner encore bonne conscience à ceux qui, pour répondre au fanatisme religieux, tuent au nom d'un simulacre de démocratie.

3. Le rapport au temps (mis pour mourir) et à la souffrance mérite d'être étudié.

d'aujourd'hui, lorsqu'il désigne l'arbitraire, emploie tout naturellement le terme de houkouma, gouvernement, comme s'il s'agissait d'un synonyme... Cela ne justifie pas naturellement le recours à une contre-violence dont les effets sont aussi désastreux que la violence d'État. Mais cela interpelle la conscience de tous ceux qui cherchent à extirper les racines du mal, de manière à en rendre impossible toute nouvelle manifestation.

Tenter d'étudier les discours sur les violences renvoie à des interrogations d'ordre épistémologique, car il est nécessaire de s'imposer une distanciation par rapport à l'objet, c'est-à-dire de faire abstraction de l'émotion et des sentiments souvent tranchés que les violences suscitent en chacun pour étudier « froidement » les causes qui ont généré ces faits et dont les conséquences sont dramatiques.

Essayer de comprendre en éclairant l'opinion publique tributaire des médias qui, pour des raisons diverses, reprennent à leur compte le point de vue officiel des États, c'est aussi une manière d'aider le lecteur à s'interroger sur les causes véritables qui ont produit de tels drames. Causes dont les systèmes politiques sont en partie responsables par leur manque de prévoyance et de lucidité. Le souci premier de l'intellectuel ne consiste pas seulement à dénoncer des situations extrêmes—où donner la mort de façon spectaculaire devient *la* « solution » – mais à en prévoir l'apparition. En ce qui concerne l'Algérie, ce travail d'analyse et de critique globale (au sens de mise à distance) du système et de tous les effets induits aussi bien économique, culturel, démographique, religieux, n'a pas été entrepris.

C'est là sans doute la première difficulté. La deuxième consiste à resituer la violence dans un cadre d'étude déterminé, c'est-à-dire revenir aux différents contextes historique, politique, économique, culturel, susceptibles d'être à l'origine des actes de violence, comme seule forme de contestation face à des pouvoirs qui oppriment et répriment. Car les dominants (les systèmes en place) sont souvent responsables du sort réservé à la majorité dominée, en la poussant à des attitudes extrêmes (pauvreté, chômage, absence de débat politique, presse muselée, illettrisme, truquage électoral), et obtiennent en guise de réponse la moisson de ce qu'ils ont semé.

Sans justifier en aucun cas les actes barbares qui sont commis ici ou là à travers le monde, il est important de sortir du cadre strictement culturel, c'est-à-dire le recours très rapide et très commode à l'« anthropologisme », pour intégrer ce phénomène dans les conditions souvent complexes qui ont favorisé son apparition.

4. La littérature des XVI^e et XIX^e siècles est truffée de descriptions sur les techniques pratiquées par les Turco-Ottomans sur les indigènes et les captifs chrétiens: en particulier empalements, jet d'huile brûlante, suspension par les côtes en laissant les victimes mourir à petit feu...

5. De quelqu'un qui est cruel, il est commun de dire qu'il est *couloughli* (descendant de Turc et d'Algérienne), *acorsani* (Corse), ou *aroumi* (Romain et par extension chrétien, Français, Européen).

6. La torture sous l'Inquisition est encore présente dans les mémoires des Marranes, Morisques et Andalous qui ont fui l'Espagne. La Sécurité militaire et la police algérienne ont recours aux mêmes méthodes que la police ou les services français.

Pour les théoriciens il est souvent aisé de recourir à la notion de «violence ritualisée», laquelle a un lien avec le passé historique, voire préhistorique de l'homme, associé au primitivisme, à la sauvagerie en somme, pour rendre compte de certains massacres. On oublie ainsi que les différentes violences infligées par la technologie moderne sont plus graves car plus insidieuses, et surtout plus meurtrières. L'utilisation de l'arme chimique² est plus efficace pour donner la mort que les sabres, les couteaux, les haches, mais ce sont pourtant ces derniers qui soulèvent l'indignation de l'opinion. Ce point mérite d'être médité: autrement dit, s'interroger sur les effets de ces pratiques sur l'opinion publique, à savoir les moyens utilisés et non les fins attendues.

La pratique de la violence par les dominés est associée à leur «nature», elle se présente comme une caractéristique culturelle intrinsèque de leur identité. On est gratifié ou non d'humanité en fonction de la manière avec laquelle on donne la mort et non sur le principe du refus de la mort. Ce qui fait de l'effet ici ce n'est pas tant le nombre que la «qualité»: la souffrance des victimes d'une mort sanglante et lente révolte le public³.

Si l'on écarte l'anthropologie pour l'histoire par exemple, on se retrouve tout de suite dans une impasse. Le comparatisme permet de constater que le caractère odieux et révoltant de certaines violences est un fait universellement connu et qui a ponctué toute l'histoire de l'humanité. Les civilisations dites développées aujourd'hui n'ont pas de leçons à donner tant qu'elles n'auront pas reconnu la logique sanguinaire qui a fondé leur propre civilisation. Les actes des Européens en Amérique (les Espagnols au Sud, et les Anglais au Nord) ne sont pas des chefs-d'œuvre d'humanité.

Il est donc difficile de se priver du recours à d'autres disciplines (la philosophie, la psychologie sociale et la psychiatrie) pour comprendre ce phénomène. Mais disons que le choix du titre: «généalogie de la violence» est, peut-être, non pas démonstratif mais en tout cas indicatif. La généalogie de la violence nous renvoie d'emblée à la parenté, (c'est-à-dire à l'anthropologie), à la filiation et d'une certaine manière à l'histoire.

Comment étudier les violences que traverse l'Algérie en faisant l'impasse sur l'histoire? Est-il possible de repenser les notions de pouvoir et de violence en Algérie, sans revenir au passé, sachant que depuis le début du XVI^e siècle (qui correspond à la présence ottomane), jusqu'en 1962 (date de l'indépendance), ce pays n'a jamais été dirigé par des autochtones.

On ne connaît pas en effet dans l'histoire récente du bassin méditerranéen, un pays qui ait connu tout à la fois un tel déracinement social (un million d'hectares de terres a changé de main avec la colonisation entre 1850 et 1914, ce qui a littéralement pulvérisé la paysannerie algérienne) une telle dépossession politique (les élites traditionnelles musulmanes ont été détruites ou mises à l'écart entre 1830 et 1914) et de telles tentatives de «dépersonnalisation» visant à détruire les fondements de l'identité algérienne. Sans remonter à l'histoire ancienne, on peut dire que dès le XVI^e siècle, la régence d'Alger était célèbre par ses actes aussi barbares que «sophistiqués». Les

Turco-Ottomans ne faisaient sans doute que riposter aux actes perpétrés par les inquisiteurs espagnols sur l'autre rive de la Méditerranée⁴. La mémoire populaire a ainsi conservé l'image du «Turc barbare» qui sera remplacée par celle du Français *roumi*⁵. Dès la prise d'Alger, en 1830, la population subit de terribles violences. Des régions entières qui échappaient au pouvoir central turc se retrouvent sous domination française. Très vite, le pouvoir central domine au sens fort du terme. Il exproprie, emprisonne, tue.

Les Algériens, au lendemain de leur libération du joug colonial, ont sans doute emprunté des schèmes de domination à leurs anciens dominants même si, au niveau de la doctrine, ils en étaient forcément très éloignés. Le dominé a de tout temps été représenté par l'indigène, l'homme de l'intérieur, exclu de la cité, du pouvoir et de ses avantages. Le dominant a des droits sur les biens mais d'une certaine façon sur les personnes aussi. La masse indigène est perçue globalement comme dépendante de la minorité dominante: ces images ont été très fortes au niveau de la représentation. Le pouvoir et la promotion sociale que ce pouvoir peut permettre, ne peuvent que puiser leur modèle dans l'ancienne puissance coloniale. Le mode de vie d'une certaine catégorie sociale n'a jamais été aussi proche de l'Europe que depuis l'indépendance de l'Algérie.

Si les dominants actuels se sont inspirés de leurs anciens colonisateurs que se passe-t-il pour les dominés? Ces derniers plus nombreux vont-ils se soumettre comme autrefois, c'est-à-dire retrouver la «peau de l'indigène», ou cette fois, légitimés par la guerre et l'indépendance, vont-ils se révolter? Mais contre qui? contre quoi? Comment cette domination par le système va-t-elle être représentée? Les quelques accusations formulées à l'encontre de la classe dominante montrent que le reproche est en premier lieu social (ce sont des groupes aisés), et culturel (ils sont occidentalisés par la langue, le vêtement, les manières de table, les loisirs, bref la détention d'un capital culturel et social) loin de leurs schèmes de pensée, schèmes que l'idéologie actuelle a largement contribué à mettre en place depuis 1962.

La violence d'aujourd'hui a donc partie liée avec les violences du passé pour toutes ces raisons. C'est-à-dire que d'une part, les écarts culturels entre deux groupes, mais aussi et surtout des violations de la loi et de l'éthique traditionnelle, d'autre part, renvoient à des situations de domination vécues dans le passé. Les techniques de torture, d'espionnage se transmettent avec facilité d'un système à l'autre, d'une culture à l'autre⁶. Malgré l'opposition fondamentale des deux systèmes, algérien et français (du temps de la colonisation), le rappel à des événements survenus durant la guerre d'Algérie peut enrichir la réflexion dans la mesure où il y a des points qui peuvent corroborer l'actualité.

Que s'est-il produit avant que les dominés n'aient eu à prendre les

--7. Cité par C. et F. Jeanson, in *l'Algérie hors la loi*, Paris, Éditions du Seuil, 1955, p. 39.

--8. Les terres collectives, *arch*, deviendront propriétés privées des colons.

--9. Les juifs seront émancipés par le décret Crémieux qui, en 1870, procède à leur naturalisation.

10. Il s'agit de l'ordonnance du 7 mars 1944.

armes? N'y avait-il pas, au préalable, une accumulation de faits qui attestent d'une violation des droits élémentaires attachés à la vie humaine?

L'État français d'alors (État de droit d'après les textes), tout comme certains États aujourd'hui, n'aurait-il pas foulé des conventions, des pactes auxquels il avait souscrit?

Ce mépris du droit de l'autre va s'accroître avec la guerre et tout fait de guerre mérite d'être interrogé. Dès lors qu'on accepte la guerre comme concept et comme pratique, comme solution à un problème politique, tous les coups sont permis. Car la guerre est en elle-même porteuse de violence, dont la fin n'est pas de protéger son ennemi (réel ou virtuel) mais de le détruire. Si on intègre le conflit comme seule issue alors tous les dépassements, toutes les dérives, toutes les cruautés sont permis voire légitimés par un ordre supérieur. Autrement dit, une situation de violence a pour effet de convertir les usages et les sentiments. Ce qui est méchant, cruel, exceptionnel voire interdit en temps de paix devient la règle en temps de guerre. Les mots comme les actes, on le voit, sont aussi fonction du contexte où ils sont émis. Les massacres commis en Algérie ont par ailleurs ramené à la surface des cauchemars que l'on pensait définitivement enterrés avec ce même passé. Repenser le rapport au temps (et au passé), les souffrances endurées par une population civile sans défense participe de l'anthropologie réflexive. Comment évoquer cette période que l'on croyait abolie et son cortège de malheurs, d'amertumes endurées par la population algérienne sans se soumettre un tant soi peu à une socio-analyse, en particulier si l'on est issu de milieu ou de régions qui ont eu à en pâtir?

Il n'est pas question de revenir ici sur une opposition frontale des deux camps, armée française/FLN mais de comprendre la relation dialectique entre la barbarie des dominants et la violence des dominés.

Le retour à la colonisation (et en particulier à la guerre d'Algérie) per-

11. «Ce n'est pas en effet un attentat contre un individu particulier, commis accidentellement comme le présent, ici et maintenant. Ce serait peu, et conforme aux rapports communs des hommes entre eux, à l'intérieur d'un même groupe social. Non, dans l'indigène présent, le mépris et l'humiliation concernent sa qualité d'indigène (bicot, raton, tronc de figuier, etc.), sont attachés à elle comme une propriété physique ou chimique à un corps; ils atteignent sa personne dans la totalité de sa durée historique, et en elle *tout le passé et l'avenir d'un peuple*. Oui, je dis bien tout le passé, toute la lignée, son histoire, sa langue, ses œuvres, ses traditions, ses mœurs, ses valeurs spirituelles et morales, son esprit et son chiffre, la totalité d'un héritage humain, nié comme tel, effacé du tableau des valeurs respectables, considéré comme barbare ou non, au mieux, relégué au rang de curiosité folklorique. Or, l'Arabe comme le Berbère le plus inculte a pleinement conscience de ce déni, d'autant plus radical qu'on a affaire à un Européen moins cultivé. Le mépris et l'humiliation frappent aussi l'indigène dans sa postérité, comme l'effet d'un péché originel. Pour l'immense majorité des Français d'Algérie, l'indigène est caractérisé par une *infériorité* de nature, par une incapacité de nature. En raison de quoi, il est voué à l'obéissance inconditionnelle; inapte qu'il serait à toute création, il ne saurait ni commander, ni organiser, ni administrer: inapte à tout progrès, à toute évolution, il doit être maintenu en état de minorité perpétuelle.» (J. Amrouche, *Un Algérien s'adresse aux Français*, Paris, l'Harmattan, 1994, pp. 26-27.)

12. Cf. «Juger en Algérie», in *Le genre humain*, Paris, le Seuil, 1997.

13. Récupérée par le FLN.

14. En ce qui concerne la «bleuite» par exemple, ce sont les renseignements généraux utilisant les clivages sociaux (rural/citadin, illettré/lettré) qui en sont les initiateurs.

met d'établir certaines analogies avec les pratiques actuelles, tout en soulignant cependant les différences fondamentales qui les séparent.

La violence qui a poussé l'Algérien à secouer le joug colonial a été le fruit de plus d'un siècle de souffrance. On ne saurait comparer une lutte pour le pouvoir (comme celle qui oppose les islamistes au pouvoir algérien) à celle menée par un peuple pour accéder à une dignité individuelle et collective. Quelques faits très importants méritent d'être rappelés pour ne pas commettre l'erreur de laver la colonisation de sa responsabilité dans les crimes commis dans ses colonies (en Algérie, en Indochine...). Il y a des liens évidents à établir entre les pratiques des dominés (ou supposés tels) et celles des forces de l'ordre établi mais comparer les deux systèmes n'est pas notre objectif.

Les Algériens pendant et au lendemain de la conquête, en 1845 par exemple, ont été soumis à une répression atroce. Les enfumades du Dahra où la population de villages entiers a péri, sont connues des historiens: en juin 1845, les Ouled Riah, réfugiés dans des grottes sont enfumés par le colonel Péliissier et ses troupes. L'ordre venait du duc d'Isly, c'est-à-dire Bugeaud: «Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbeahs. Fumez-les à outrance comme des renards ⁷.»

Chacune des insurrections a été suivie de punitions collectives et individuelles féroces. La répression de l'insurrection de 1871 (avec Aheddad et El-Mokrani), celles des Ouled Sidi Cheikh en 1881 ont été parmi les plus sanglantes: exécutions sommaires, internements, déportations en Nouvelle Calédonie...

Au niveau matériel, les Algériens ont été collectivement punis par la confiscation des terres. Depuis la loi Warnier en 1873 (connue sous le nom de «francisation» des terres) qui a constitué un véritable traumatisme pour les paysans, puisqu'elle a procédé au changement juridique de la propriété ⁸, jusqu'en 1957, les Algériens n'ont pas eu de répit.

Déjà spoliés de leurs terres, les Algériens vont être, à partir de la fin du XIX^e siècle, dépossédés juridiquement de leur statut: ils ne seront pas citoyens français mais «sujets». Ces «sujets français musulmans» seront régis par un code spécial dit code de l'indigénat qui les distingue des Français d'origine et de souche. Devant la loi, les deux communautés n'ont pas les mêmes droits et l'universalité des textes de 1848 et 1875 ne les concerne pas (comme elle ne concerne pas les femmes et les juifs ⁹).

Il y a donc des distinctions fondamentales établies pour discriminer, ouvertement et devant la loi, l'indigène: le vote et bien d'autres aspects, la

15. La femme comme le marabout avait une fonction d'arbitrage.

16. Si l'on se fie à la tradition, il existe certes des formes de violence que l'on peut retrouver dans la pratique (les punitions infligées aux enfants et aux adultes). Mais la violence d'autrefois était codifiée car elle obéissait à des règles préétablies. Aussi graves fussent-elles les conséquences ne pouvaient troubler le fonctionnement de l'ensemble de la société (Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972).

17. Les massacres commis à Sabra et Chatila et dans l'ex-Yougoslavie sont reconnus comme des génocides.

naturalisation, par exemple, sont individuels et acquis au prix d'un lourd tribut, celui du sang, car il fallait faire la guerre, c'est-à-dire s'engager dans l'armée française. Dans l'échelle des classifications coloniales, l'indigène est ravalé au rang de sous-homme.

De nombreuses luttes, en particulier celles de la Ligue des droits de l'homme et les revendications des nationalistes algériens, seront menées pour lever ce code qui restera en vigueur plus d'un siècle, jusqu'en 1944¹⁰. Comme le signale Jean Amrouche, il y a un fossé entre la loi, lorsqu'elle est un tant soit peu favorable, et son application. Entre ce qui se décide en France et la réaction du pouvoir d'Alger, il y a un monde. Sous la République française on truquait les élections (comme à l'époque du gouvernement Naegelen, en 1947) pour empêcher les nationalistes algériens de passer.

Toutes ces brimades, ces vexations, ces humiliations n'ont pas été sans effet sur le comportement des Algériens à l'égard des autorités françaises et de la minorité européenne, sourde et aveugle à toute revendication émanant des musulmans. Les émeutes algériennes de 1945, pourtant très graves, n'ont pas servi à éclairer l'opinion française et internationale.

Outre la discrimination, légitimée par des textes et par une pratique politique, s'est exercée une violence symbolique dont les effets ont été

18. Écoutons l'histoire de Hafsa (B.-Z.): «Ce fut soudain la furie des crosses. La détenue est sauvagement battue. Elle sombra bientôt dans une inconscience bienfaisante. Elle se réveilla sous la brutale morsure des cigarettes. La cellule est pleine d'une odeur de chair brûlée. Le corps se consume. Dans son inconscience, Hafsa s'accroche à une seule idée: ne pas parler, ne pas hurler, ne pas leur donner satisfaction de la voir gémir ou pleurer. Deux heures du matin, les bourreaux sont fatigués. Ils abandonnent un corps sanglant lié à un anneau et vont dormir l'âme en paix. Seconde nuit, "vers 21 heures, raconte Hafsa, j'étais éveillée et j'inspectais ce corps, dénudé, mon corps boursoufflé par les brûlures de cigarettes. D'une main, je palpais la peau sanglante de mon visage". Vinrent l'officier et sa suite 5 minutes plus tard. "Alors? on parle aujourd'hui ou non?" Hafsa fit non de la tête. "Parfait, persifle l'officier, ouvre ta gueule." Pincées en main, les bourreaux extirpent la langue de la détenue, lui enfoncent un clou en travers. La femme sent ses entrailles se déchirer. Peut-être est-ce la mort, espère-t-elle. Mais la mort ne sera pas au rendez-vous. Un souffle de vie persiste dans un corps devenu étranger. [...] Six nuits que cela dure, mais au lendemain de ces heures où l'inhumanité des bourreaux s'est déchaînée, B. Z. trouve chaque matin la consolation dans un bout de pain qu'une main anonyme lance chaque nuit à travers les grilles de sa cellule. Dixième jour de tortures, B. Z. est méconnaissable. Visage ensanglanté, corps mutilé. "Alors, on parle ou bien c'est la promenade dans les vergers de Tlemcen qui t'attend, ma belle?" Silence de B. Z. On fit venir une Jeep bâchée. Promenade nocturne macabre. On vogue vers la mort. Des arrêts fréquents ont lieu. On bande les yeux de la prisonnière. On manipule les armes. Un ordre sec: "Feu!" Rien ne se passe. On fait demi tour et la victime réintègre sa cellule. Ce fut ainsi durant trois nuits hallucinantes.» (in Mahfoud Kaddache, ed., *Récits de feu*, Alger, SNED, 1974, p.-241.)

19.-Une native de Kabylie, originaire d'un de ces hameaux, rapporte ces faits inédits: «L'armée et ses supplétifs locaux veulent effacer le hameau et surtout son nom (A. T.). On a en effet fusillé certains (pour l'exemple, dès le début de la guerre), ceux-là ont été identifiés. On a jeté d'autres à la rivière tel Da Amar qui avait une sainte horreur de l'eau: il a été jeté dans un sac dans la rivière. Les hommes du hameau étaient ou morts ou partis, restent les femmes. La haine des militaires et de certains tortionnaires natifs du village est indescriptible. Les coups de crosse, l'attente au soleil, le fait de ramper et de ramasser un objet ne sont rien pour elles à côté des chiens sur Fafa, ou d'ingurgiter de l'eau savonneuse à l'aide d'un tuyau. Na Saâda raconte comment on avait mis dans ses parties génitales du piquant, des débris de verre. Na Sissi a encore les traces des tenailles sur ses cuisses. Une autre rapporte comment on a refermé (en la recousant grossièrement) une plaie ouverte en y enfermant du piquant et des débris de verre. "On a marché sur mon ventre alors que j'étais enceinte de 8 mois", déclare Fatima. On a fusillé le fils (de moins de 18 ans) de Aïcha devant ses yeux.»

déterminants sur les mentalités et les attitudes des colonisés ¹¹.

Ainsi tous les éléments sont mis en place pour qu'éclate l'insurrection de 1954. Avec la guerre d'Algérie (le mot guerre devient tabou) pouvoir militaire et pouvoir administratif sont confondus. Les autorités iront même plus loin: instrumentaliser le droit. La justice est ainsi déviée de ses fondements originels, elle perd toute sa substance pour être mise au service de l'État: sa fonction sera de légitimer la guerre ¹². On fera en sorte que la torture, déjà pratiquée, soit justifiée par les juges et se généralise à partir de 1957. Toute la période de la guerre d'Algérie était en quelque sorte une période d'exception (à partir de 1956 les pouvoirs spéciaux étaient mis en place): la justice se devait aussi d'être exceptionnelle. Tout était enfin permis pour arriver à un seul but: vaincre l'ennemi et par tous les moyens.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les armes utilisées pendant cette guerre, elles sont suffisamment connues. Signalons toutefois certains faits qui peuvent nous rapprocher de la situation actuelle:

- Les punitions collectives, par exemple lorsqu'il y a un suspect dans un village;

- L'organisation de faux maquis pour piéger le FLN comme l'opération «Oiseau bleu» ¹³ ;

- La volonté de diviser l'ennemi: ce qu'on nommera plus tard la «bleuite» où plusieurs centaines de jeunes lycéens et étudiants (francophones) ayant gagné le maquis, seront jugés suspects et exécutés (par le FLN) à la suite de manipulations et infiltrations des services français ¹⁴ ;

- Attribution de massacres à l'ennemi: le massacre de Mélouza n'est pas le fait de l'armée française comme a voulu le faire croire officiellement le FLN mais celui du FLN contre la faction dissidente du MNA (Mouvement national algérien, dirigé par Messali Hadj).

De nombreuses pratiques peuvent nous rapprocher *mutatis mutandis* de ce qui se déroule actuellement dans le même pays, dans une lutte sanglante

20. «A Tizi Hibel, Bélaïd et Mébarek sèment la terreur depuis deux ans. Ils sont populaires dans la tribu, car ils ont pris l'habitude d'aller pourchasser les femmes dans les villages voisins. Les jeunes troufions sont écœurés par le comportement des traîtres qui leur servent de guide. C'est sûrement l'un d'entre eux qui a tenté de sauver la vie à la pauvre Sadia, ma porteuse d'eau. [...] Puis l'école fermée, elle est entrée dans la rébellion et s'y est fait très populaire. Elle aidait, aidait, aidait. On lui confiait toutes sortes de missions dont elle s'acquittait à merveille. Ça allait être une héroïne de la libération. Quand je suis passé à Taourirt Moussa, il y aura bientôt trois ans, c'est elle qui m'a pris sous sa protection pour m'éviter les balles des militaires. Un jour, au printemps dernier, elle a-été-livrée "sur renseignements" et copieusement torturée à Béni Douala. Un jeune soldat qui l'avait sous sa garde la relâcha en secret après lui avoir fait promettre de ne pas le dénoncer si jamais on la-reprenait.

- Tu t'en vas à tes risques et périls, dit-il.

- J'accepte, répondit-elle, Dieu te le rendra.

Elle s'en va dans sa simple tunique, pieds nus, tête nue, sans ceinture, le visage tuméfié, le corps meurtri. Elle s'en va à travers les ravins, les ronces, les cactus. Elle parvient au petit matin, non pas chez elle, mais en face, au petit village de Tiguemounine. C'est là un refuge maquisard. Elle allait être bien accueillie. C'était la moindre des choses. Les femmes s'emparent de Sadia, la livrent aux hors-la-loi qui l'exécutent sur le champ. Sadia meurt en traître.» (M. Feraoun, *Journal*, Paris, Seuil, 1962, p.-325.)

21. Ce même concept de terrorisme était appliqué aux résistants français par les Allemands.

où il n'y a plus de logique par manque de repères.

Le cycle violence/répression/violence que traverse l'Algérie actuellement échappe à la logique traditionnelle. Il est en quelque sorte hors-norme en ce qu'il participe à la fois de la «tradition» (en utilisant les techniques du passé: égorgements, mutilations, répressions des familles des «suspects») et d'une certaine forme de «modernité» (par le fait même de transgresser) en s'en prenant à des éléments jusque-là sacrés: les femmes ¹⁵ et les enfants ¹⁶, il y a donc rupture du lien social. Car dans l'esprit du code, les limites de l'éthique ont été atteintes. Mais, encore une fois, les guerres dites modernes où des villages sont bombardés, où ni les femmes ni les enfants ne sont épargnés ¹⁷, sont aussi abominables.

La réflexion sur les pratiques de guerre n'est guère intéressante en elle-même, mais elle le devient, si elle peut contribuer à la connaissance de l'histoire et à la constitution d'une mémoire collective. La connaissance des mécanismes de domination en période de guerre n'est pas à concevoir dans un esprit de revanche mais plutôt dans un but purement préventif. Le rappel de ces faits historiques permet d'affirmer aujourd'hui qu'aucune population n'est à l'abri de tels carnages, que les histoires macabres du passé ne se sont pas éteintes avec lui. Dire qu'on a torturé des femmes et des adolescents en Algérie il y a seulement plus de trente ans ne justifie pas ce qui s'y déroule actuellement. Bien au contraire, c'est une manière de dire que le pire risque de se reproduire faute de compréhension des causes. Quelques faits pris ici et là, au gré des lectures et au gré des discussions méritent d'être énumérés dans cette genèse de la violence.

Les actes cruels de l'armée française sont apparus au grand jour lorsque la torture s'est abattue sur des adolescents. On voit bien les glissements dans l'interprétation de la loi lorsque ce ne sont pas purement et simplement des déviations qui s'opèrent en toute impunité, comme ici l'âge requis pour la majorité, remis en question dans la pratique. Dans leurs convocations les militaires ratissent large: on est homme au sortir de l'adolescence «tous les hommes à partir de 14 ans doivent être présents devant la mairie». L'armée française inflige des représailles collectives, détruit des douars, déplace la population vers des camps de regroupement entourés de barbelés, contrôle les entrées et les sorties, affame la population en rationnant la nourriture, prive les malades de soins et de médicaments. Et plus grave encore elle torture des femmes. Les témoignages de Hafsa (B.-Z.) à Tlemcen, et de bien d'autres méritent d'être entendus ¹⁸.

Hafsa est militante, elle devait donc, au regard de la loi en vigueur, payer pour avoir travaillé avec l'ennemi. Et les autres? Zineb, Fafa, Saâda, Tassadit, Fadma qui ne se sont pas engagées avec le Front mais ont eu le malheur d'avoir été des épouses, des sœurs de militants, ou tout simplement parce que les hommes sont absents, doivent payer elles aussi. Elles ont été torturées entre 1957 et 1960 pour avoir appartenu à un hameau réputé pour l'engagement de ses hommes. Elles ont ainsi subi des sévices corporels, résisté à la torture et malgré cela elles n'ont pas été reconnues comme des

résistantes ¹⁹.

Le journal tenu par Mouloud Feraoun entre 1955 et 1962 fourmille de détails qui montrent avec beaucoup de clarté la complexité de cette guerre dans les deux camps, avec les erreurs et les cruautés possibles. Guerre qui n'est pas seulement une opposition frontale d'un groupe contre un autre, mais aussi le reflet d'une société humaine, complexe, qui a ses intérêts, ses injustices, ses émotions et ses peurs.

En cela le *Journal* de Mouloud Feraoun constitue un formidable document où sont démontés les mécanismes de domination (ou de défense selon la position que l'on occupe), avec les contradictions qui les traversent. L'histoire de Sadia, la propre porteuse d'eau de Feraoun qui, paradoxalement, sera sauvée par un soldat français et exécutée par les maquisards pour lesquels elle travaillait ²⁰ et bien d'autres exemples encore où l'on peut relever moult contradictions tranchant avec le discours simplificateur des idéologues, sont en effet révélateurs de la complexité des relations humaines en situation de guerre.

Ainsi nous avons deux types de violences: celle qui vient d'un groupe étranger et celle qui est sécrétée par la société algérienne.

La constitution d'un mouvement national en véritable force politique pour l'autodétermination de l'Algérie n'a pas été sans problème. On a tendance à faire des raccourcis dès qu'il s'agit de l'histoire de l'Algérie car il est fréquent de voir la polémique prendre le pas sur l'objectivité scientifique, tant cette période de l'histoire est encore entachée de passions.

Les luttes, qu'elles soient idéologiques ou claniques, ont toujours été présentes, dès lors que des acteurs entrent dans un champ politique. S'agissant de stigmatiser l'autre, la polémique, le vocabulaire n'ont pas varié avec le temps.

Bien avant les années 40 on a qualifié (il s'agit des modérés et en particulier des communistes) les nationalistes algériens du PPA de «hordes hitlériennes» parce qu'elles étaient en faveur de l'indépendance de l'Algérie ²¹. Cela pour dire que l'homogénéité tant proclamée n'a existé que dans les imaginaires mais jamais dans les pratiques sociales. Des divisions ont toujours traversé le mouvement national. En 1948, par exemple, on est allé jusqu'à l'exclusion (voire la liquidation physique) de certains militants du mouvement. Il va sans dire que, durant toute la période de la guerre, des dissensions conduiront à la prééminence du militaire sur le politique, dont l'aboutissement a été le 5 juillet 1962 avec la prise du pouvoir par les militaires (Boumédiène et son groupe). Cette organisation peu démocratique, imposée dans les maquis, n'est pas sans incidences sur les populations civiles. Dès 1955 les campagnes et les régions de montagnes sont *de facto* mises au service des maquisards. Certaines maisons, connues sous le nom de «refuges», feront l'objet de terribles représailles.

Dans l'esprit du militant engagé pour la cause nationale, il n'était pas envisageable que le civil puisse seulement tenter de se protéger ou de veiller à la sauvegarde des siens. L'exigence était que tous devaient payer (et de la

même façon), le prix d'une victoire éventuelle. Le partage de la nourriture (de la frugalité), des mauvaises conditions, du risque, était considéré comme un lot collectif «indivis». Ceux qui étaient récalcitrants à cette logique étaient marqués du sceau de la trahison. L'individu (en période de guerre) n'a pas d'existence propre, il est partie prenante de cette machine colossale dressée à tuer sinon à mourir. Sous le règne de la terreur, il n'y a pas de place pour la nuance ou le détail. Il fallait donc entrer dans le moule et se mettre à la disposition des hommes de son camp.

Il en était ainsi des civils qui adhéraient volontairement ou non aux valeurs du FLN. Il fallait payer sa cotisation, pour marquer effectivement son adhésion, mais était-ce suffisant? Certainement pas car il fallait aussi souscrire à «l'éthique» de la résistance en renonçant symboliquement à «vivre» (renoncer à fumer, à priser du tabac, à boire) et mourir si c'était nécessaire, cela va de soi.

La population civile a donc souffert de part et d'autre. Elle était utilisée (pour la bonne cause) par les uns et martyrisée par les autres. Comme aujourd'hui le rapport aux civils est d'une extrême ambiguïté; chacun des protagonistes s'en sert comme otage, comme si les civils étaient la propriété de ceux qui ont les armes et comme si leurs vies ne constituaient même pas une monnaie d'échange. Pourquoi ce déplacement de la haine? Quel sens peut-il avoir au niveau psychologique et quelles peuvent être les conséquences d'une telle situation sur le présent et le devenir d'une société? N'est-on pas en présence du proverbe kabyle qui dit «Celui qui est piqué par les guêpes s'en prend aux sauterelles.»

On s'étonne aujourd'hui de voir des Algériens tuer des Algériens (ou des musulmans tuer des musulmans) alors que ce phénomène s'était déjà produit pendant la guerre d'Algérie. Le système colonial et l'Algérie d'alors avaient produit des intermédiaires (harkis et autres alliés du pouvoir en place) pour mater les civils. Il y avait au moins trois catégories: les harkis, les «traîtres», et les vendus. Les premiers se sont engagés volontairement dans l'armée française. Leur connaissance des hommes et des lieux a été précieuse aux militaires, c'est pourquoi les civils les redoutaient davantage que ces derniers. On appelle «traîtres» certains maquisards qui se sont rendus ou qui ont été arrêtés et qui, sous la torture, ont dénoncé leurs camarades. Les «vendus» ce sont des civils qui ont «collaboré» de manière épisodique ou continue.

On le voit, les violences sont complexes et quel qu'en soit l'auteur elles visent, dans tous les cas, à ce que le dominant s'approprie l'autre: corps et âme. Donner la mort n'est-ce pas une manière de s'approprier définitivement-celui qu'on a tué, de se l'incorporer, de le phagocyter? Celui qui a le pouvoir d'effacer quelqu'un du registre des humains sort victorieux, puissant, comme si en affrontant l'autre il récupérait sa vie. Il est ainsi censé

1. Entre 1989 et 1992, la presse a bénéficié d'une liberté d'expression jusque-là inconnue en Afrique du Nord.

accumuler les vies de ses victimes; le langage est, à ce titre, très indicatif et traduit bien comment la mort de l'autre va avec la puissance de soi. Ne dit-on pas «on leur a tué tant d'hommes, on les a affaiblis, on les a décimés...»?

Tout ceci montre bien entendu le capital de souffrances des victimes civiles. Car ces dernières font également corps, le coup porté à l'un des leurs est vécu comme une atteinte à l'intégrité du corps de chacun et de tous à la fois. Ainsi, la souffrance fait sens, elle unit, scelle et fonde l'histoire ainsi que la mémoire du groupe. Constitutive du lien social, la souffrance partagée n'est pas sans rapport avec les biens collectifs et indivis, elle est inscrite dans les mémoires. C'est ainsi qu'un affront subi par un membre du groupe devient l'affaire de tous. Mais ce n'est pas tant pour donner la mort que pour réactiver la cohésion sociale.

Énumérer les souffrances endurées, les décrypter, ce n'est certainement pas pousser à leur reproduction mais éviter leur réédition. L'Algérie en son entier souffre de non-dit, de tabous et d'autres nœuds hérités du colonialisme, qu'elle doit extirper avant de passer à l'analyse des effets de la domination des siens et des souffrances qui en découlent.

Pour en finir avec cette succession de malédictions, il est nécessaire que les États reconnaissent leurs erreurs et qu'ils s'engagent à ne pas trahir les pactes qui les lient à leur peuple (le respect des droits de l'homme est un de ceux-là, par exemple) sinon on tomberait dans un cercle vicieux où les dominants abusent de leur pouvoir et poussent leurs «ouailles» à reproduire le rapport de force en essayant de l'inverser. C'est pourquoi il est nécessaire que les vieilles nations commencent à reconnaître les effets négatifs de l'impérialisme avec son lot de cruautés infligées aux peuples des colonies. Cela inciterait peut-être les jeunes États à se démarquer de ces pratiques «honteuses» dont malheureusement elles s'inspirent pour dominer leur peuple. Si l'on suit la chaîne, il est également très probable que les oppositions politiques (elles aussi en pleine jeunesse), au lieu de reproduire purement et simplement le rapport de force et les méthodes de domination de leurs gouvernants seraient incitées à adopter des attitudes dignes de leur temps et de leur culture. Il est urgent que l'Algérie rompe ce jeu pervers qui-consiste

2. Voir également *Amnesty International*, 1996, «La censure des informations à caractère sécuritaire est de plus en plus stricte: les médias algériens ne peuvent publier que les informations diffusées par les forces de sécurité ou par l'agence de presse officielle. Les journalistes, qui risquent d'être menacés de mort et tués par les groupes armés d'opposition, peuvent être emprisonnés s'ils diffusent des informations non autorisées à caractère sécuritaire [...]. Non seulement certains médias ne font pas état des violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité mais ils critiquent ceux qui signalent et condamnent ces agissements, entre autres les organisations de défense des droits de l'homme.»

3. Il en est de même pour *La Tribune*, qui avait été suspendue puis qui a reparu dernièrement.

4. Il va de soi que les journaux islamistes ont été interdits dès l'arrêt du processus démocratique.

5. Ils ne reculent ni devant les contradictions ni devant le mensonge lorsqu'il s'agit de défendre leur point de vue ou leurs intérêts. Ceci dit, il leur arrive de dénoncer le pouvoir qui les protège (ce que font aussi certains chefs de partis amis du pouvoir) quand il s'agit de regagner la confiance

à faire en sorte que les victimes se fondent sur les pratiques des bourreaux pour aller au-delà et s'en prendre une fois de plus aux populations les plus démunies et déjà victimes de la domination.

6. *El Djezaïr magazine*, 2, janvier 1996, p.-11.

7.-Cf. *Algérie: la guerre civile à huis clos*, publié par Reporters sans Frontières, mars 1997, p.-2: «Dans la presse écrite, la majorité des assassinats visait des collaborateurs de titres francophones: vingt-quatre journalistes travaillaient pour un journal en langue française, et dix pour un titre en arabe. Sans qu'il soit possible d'en tirer des conclusions définitives, il ressort de ces chiffres que les groupes armés ont choisi comme cible privilégiée les collaborateurs des médias gouvernementaux, considérés comme les "propagandistes" du pouvoir, ainsi que ceux travaillant pour des médias francophones, perçus comme des "laïcs", ennemis acharnés de l'islam. Pour autant, l'absence d'enquête indépendante, les circonstances obscures qui entourent certains assassinats et la manipulation de l'information qui règne en Algérie poussent à s'interroger sur l'identité des véritables commanditaires de certains de ces meurtres. De nombreux observateurs, parmi les journalistes algériens eux-mêmes, n'hésitent pas à accuser le pouvoir dans certaines de ces affaires.»

8. *Liberté* du 12-13 septembre 1997. Ce journal est proche de la tendance éradicatrice (dite la plus intransigeante) de l'armée.

L'INFORMATION ET LA VIOLENCE

Tassadit Yacine

Comment gérer les médias dans un pays marqué pendant plus de trente ans par les pratiques d'un parti unique où les organes de communication étaient nécessairement mis au service de l'État?

Après les émeutes de 1988, la presse écrite, en particulier, a connu une situation inédite dans son histoire tant au niveau du nombre de titres parus qu'à celui de sa qualité en matière d'information voire d'analyse.

L'escalade de la violence (avec les attentats contre les journalistes) n'a malheureusement pas permis à la presse de continuer dans cette voie tant s'en faut. Le pouvoir a cru bon de contrôler les journaux en les soumettant à une réglementation très stricte: de fait la censure est de nouveau pratiquée avec des risques évidents des deux côtés. Les groupes islamistes armés s'en prennent aux journalistes parce qu'ils les perçoivent (en particulier les francophones) comme les suppôts du pouvoir et de l'Occident laïque. Les forces de sécurité, de leur côté, menacent, emprisonnent, enlèvent les journalistes lorsqu'ils dépassent une «ligne rouge» qu'elles n'ont par ailleurs jamais explicitement définie. Mais à qui profite ce contrôle si strict de l'information lorsqu'on a intérêt à mettre fin à la violence et à en démasquer les auteurs?

On ne peut pas dire que la presse, les médias algériens, et certains relais dont ils disposent en France, n'aient pas eu un effet réel dans l'exacerbation du conflit. Les actions terroristes ne peuvent en aucun cas trouver de justification. Il reste que rien n'autorise à les utiliser en les grossissant ou en les masquant (en fonction de la conjoncture politique du moment).

Avec la montée du terrorisme en 1993, le pouvoir va reprendre en main une situation qui pouvait lui échapper, en contrôlant de manière très sévère les médias en général et la presse écrite en particulier¹. Le but déclaré, combattre le terrorisme, est secondaire du point de vue du pouvoir. En réalité il s'agit de museler toute forme d'expression qui échapperait à son contrôle. La presse est très liée au pouvoir d'État qui subventionne les journaux en fournissant le papier et détient le monopole de l'imprimerie. À

9. Il en est de même pour certains intellectuels et journalistes français.

cela s'ajoute, bien entendu, la réglementation qui permet d'intervenir sur le contenu.

Cible privilégiée des groupes du GIA, les journalistes sont également mis au pas par leur propre ministère de tutelle: plus de cinquante morts, des dizaines emprisonnés et disparus. Ils n'ont pratiquement pas le droit de se déplacer à la recherche de l'information comme ils n'ont pas la liberté d'écrire dans les journaux existants surtout s'ils s'écartent de la pensée officielle.

Depuis 1994, le ministère de la Communication applique un arrêté où les modes de circulation de l'information en matière «sécuritaire» sont clairement définis:

«En matière d'information liée aux actions de terrorisme et de subversion, les médias sont tenus de ne diffuser que les communiqués officiels [...]. La diffusion de toute information à caractère sécuritaire non inscrite dans le cadre d'un communiqué officiel ou d'un point de presse public est interdite ².»

Seule l'APS (l'équivalent de l'AFP, en France) a le droit de communiquer certaines informations que les journaux sont censés reprendre à leur compte. Il va de soi que ceux qui dérogent à ce règlement sont sanctionnés. Certains journaux ont disparu (pour des raisons financières, dit-on: *El-Haqq*, *Le Pays*, *Algérie-Actualité*, *Ech-Chaab*, *Révolution africaine*, *Hawa*), d'autres qui ont pu résister, contre vents et marées, ont été suspendus ou poursuivis par les tribunaux. Le journal *La Nation* ³ (dirigé par Selima Ghezali), journal d'opposition, a été suspendu plusieurs fois avant d'être purement et simplement interdit ⁴. Depuis 1996, en particulier, le pouvoir a durci sa position. Des comités de lecture (en réalité comités de censure) pénètrent au cœur même des imprimeries pour faire disparaître les éditions «hors norme». Des journalistes agissant de leur propre chef et n'ayant pas de protection peuvent être jetés en prison tandis que d'autres bénéficiant de la protection des services de sécurité sont moins inquiétés ⁵.

Après l'assassinat de journalistes connus, nombre de leurs confrères ont obtenu de pouvoir s'installer au «Club des pins» (résidence proche d'Alger placée sous haute protection) d'où ils faxent leurs articles. Pendant

10. Cf. l'article de Martine Gozlan, in *L'Événement du jeudi*, du 18 au 24 septembre 1997, p.-10.

ce temps d'autres (moins connus et moins protégés aussi) assurent une permanence à la rédaction, ce qui ne va pas sans risques. Un magazine algérien qu'on ne peut pourtant accuser de complaisance avec les islamistes dénonce violemment cette situation inconfortable:

«On continue à tuer des journalistes et on emprisonne ceux qui continuent à écrire. On libère des islamistes au nom de la clémence et on met les journalistes derrière les barreaux. Nous dénonçons aujourd'hui une dérive qui veut rétablir la censure et, plus grave car plus insidieuse, l'autocensure ⁶.»

La presse algérienne est prise dans un étau: d'un côté les islamistes qui, sans s'encombrer de nuances, l'associent à l'État et, de l'autre, le pouvoir qui entend la contrôler ⁷.

Cependant, de là à croire que les pratiques actuelles de la presse sont les mêmes que celles qui étaient en vigueur sous Boumédiène, il y a un pas.

La presse d'aujourd'hui peut aussi s'en prendre au pouvoir avec qui elle n'est pas sans liens. Le journal privé *Liberté*, par exemple, qui stigmatise ouvertement l'ex-président de la République et le condamne pour ses positions en faveur du dialogue avec les islamistes (ici, de Abbasi Madani, libéré de prison et qui s'était proposé de lancer une trêve):

«À trois semaines du neuvième anniversaire des événements d'octobre 1988, on ne peut s'empêcher de se rappeler comment les islamistes, aidés par un président de la République qui faisait figure d'un Gulliver empêtré, avaient réussi à recueillir les dividendes d'une révolte qu'ils n'avaient en rien suscitée ⁸.»

Certains articles peuvent en effet critiquer, parfois avec virulence, telle ou telle décision du pouvoir. C'est cette apparente liberté de ton qui donne l'impression d'une presse pluraliste. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que les différents clans du pouvoir règlent leurs comptes par journaux interposés.

De même peut-on constater un véritable terrorisme intellectuel voire des relents staliniens quand les activités de certains partis proches du pouvoir occupent quotidiennement les colonnes des journaux et quand certaines formations ⁹ n'y apparaissent que pour être insultées.

On remarque enfin qu'au-delà de critiques conjoncturelles, les médias apportent un soutien sans faille aux options stratégiques du pouvoir: l'annulation du processus électoral en janvier 1992, l'«offre de paix» signée par l'opposition en janvier 1995 à Rome, les élections présidentielles et législatives et, aujourd'hui, l'internationalisation du conflit.

Dans la situation d'extrême confusion qui prévaut, la presse est donc sommée de se taire ou d'avaloir des couleuvres. Elle n'a jamais pu faire la lumière sur des événements très graves tels que la «mutinerie» de la prison

1. Les citations contenues dans cet article ont été recueillies oralement par l'auteur.

Serkadji (l'ancienne Barberousse), en 1995, ou l'évasion de milliers de prisonniers de Lambèse, en mars 1994, ou encore l'assassinat de certaines personnalités proches du régime.

Ce contrôle de l'information, qui s'impose aussi aux journalistes étrangers, est une arme à double tranchant. Il isole l'Algérie par la fermeture de ses frontières. On ne sort pas du pays, mais on n'y entre pas non plus. Les journalistes étrangers sont en effet soumis à un visa d'entrée. Les journalistes qui ont montré fût-ce l'ombre d'une réticence à l'égard de la politique du régime, le crime par excellence étant de préconiser la poursuite du processus démocratique et de soutenir l'appel à la paix civile, rencontrent les pires difficultés à travailler en Algérie quand ils ne sont pas tout simplement interdits de séjour. En Algérie, aucun d'entre eux ne peut circuler sans escorte. L'appareil photographique et la caméra sont strictement contrôlés. Dans les centres de presse organisés au moment des élections, les responsables de l'information conseillent, sur le mode de la plaisanterie ou plus froidement, de remplacer le mot «islamistes» par intégristes et de préférer le mot «président» à celui de «général» pour Liamine Zéroual. Au fil des années, les correspondants étrangers ont pratiquement tous perdu leur accréditation.

Ce contrôle de l'information ne suffisant toutefois pas, le pouvoir mène aussi une véritable guerre psychologique à l'intérieur et à l'extérieur du pays et peut compter en cela sur des réseaux d'amitiés, d'intérêts, qui se chargent de donner une vision manichéenne de la situation en présentant le système en place comme un moindre mal et comme le seul et unique rempart contre les islamistes.

En témoigne la difficulté dans nombre de médias à faire passer un point de vue, une analyse ou des informations n'allant pas dans le sens de cette vision. L'attitude de la France à l'égard de la crise n'est pas non plus sans effet sur la perception des médias et des intellectuels français. Même si-les autorités françaises affichent une «neutralité», elles soutiennent en réalité le pouvoir algérien et tendent à faire passer à la presse des messages qui ne diffèrent pas de ceux d'Alger. On l'a vu, notamment lors des massacres qui ont ensanglanté l'Algérie en août et septembre 1997. Alors que toute la presse algérienne elle-même s'interrogeait sur les raisons pour lesquelles les forces de sécurité n'étaient pas intervenues, que la population se demandait qui étaient les véritables auteurs et que la plupart des grands médias étrangers mettait clairement en cause le pouvoir en place, le ministre des Affaires étrangères dans une déclaration officielle accusait «les islamistes extrémistes» d'être les seuls auteurs de ces massacres comme pour laver Alger de tout soupçon¹⁰.

Une presse algérienne prise en étau, des militaires qui entravent l'information, des organisations terroristes difficiles à décrypter, autant dire que le huis clos qui entoure la nouvelle guerre d'Algérie est loin d'être levé.

POURQUOI TANT DE HAINE?

José Garçon

Comment comprendre que, par dizaines, des femmes, des hommes et des enfants soient massacrés, semblant vouer l'Algérie à une barbarie aussi exceptionnelle qu'inexplicable? Des tueries collectives d'une telle sauvagerie qu'elles font oublier que toute guerre civile charrie son lot d'atrocités. «La barbarie n'est malheureusement pas une spécificité algérienne», rappelle ainsi Pierre Sané, le directeur d'Amnesty International en se référant notamment aux crimes contre les Bosniaques au cours de la guerre dans l'ex-Yougoslavie ou les atrocités inter-ethniques en Afrique.

«On a trop souvent tendance, à propos de l'Algérie, à associer violence et non-sens, s'insurge l'historien Benjamin Stora¹. On parle de-malédiction, de fatalité et on évacue les origines de cette violence.» En effet, on analyse tout dans le présent en faisant abstraction de deux facteurs clés qui expliquent bien des choses même s'ils ne justifient rien: d'une part une Histoire marquée par la violence inouïe des deux guerres subies par l'Algérie, celle de la conquête et de la pacification par la France qui fut particulièrement longue (près de 50 ans) et dure— la population de ce pays est passée de 3 millions d'habitants en 1830 à 2-300-000 en 1856 – et celle de la guerre d'indépendance – qui a fait plus d'un million de victimes. D'autre part, un double événement contemporain: l'annulation des élections législatives de 1991 et l'assassinat du chef de l'État, Mohammed Boudiaf, en 1992.

Cette violence aura d'énormes conséquences sur le mouvement national algérien qui prônera le rassemblement unanimiste, c'est-à-dire l'effacement de tous les particularismes de la société algérienne, seule manière de résister face à un État colonial qui ne laissait aucune marge de manœuvre et a contraint les élites à l'affrontement. «C'est en développant une terrible violence à laquelle l'ont contrainte l'État colonial et la culture de la pensée unique dans le mouvement national que la nation algérienne s'est édifiée», commente Benjamin Stora. Comme si la victime voulait imiter le bourreau, les Algériens, qualifiés de «fellaghas» par le colonisateur, ripostant par les moyens que l'on connaît...

La mise à l'écart ou l'élimination des leaders politiques et des «chefs

historiques» de la révolution fera le reste en laissant la voie libre à ceux qui ne connaissent que la violence comme expression politique et vont ériger le mensonge et la ruse en système de pouvoir. En 1988, quand l'État s'effondre et que les émeutes d'octobre ébranlent le régime, c'est la violence qui fait irruption dans la société. Et cela d'autant plus que l'acculturation est très forte dans ce pays où tout a été fait pour tuer réellement ou symboliquement, c'est-à-dire par l'insulte et le dénigrement, les «pères» de la nation. Dès lors, il n'y a plus de repères et lorsque les pères ne sont plus, les frères s'entre-tuent.

Fondamental, le poids de l'histoire n'explique cependant pas tout. Si la colonisation et la guerre de libération ont constitué un énorme traumatisme, l'indépendance a créé une immense frustration, le pouvoir niant et trahissant toutes les promesses et les valeurs sur lesquelles s'était fondé le mouvement national. En fait, l'une des plus grandes violences a sans doute été la marginalisation politique et l'absence de tout débat qui ont permis toutes les aventures. Les démarches post-indépendance ont été revanchardes: on a exploité les sentiments d'humiliation et de frustration de la population, par exemple pour réhabiliter l'islam, comme s'il fallait «se venger de la Croix qui avait humilié le Croissant». Cela a amené les différents acteurs à ne jouer et à ne réagir que sur les sentiments, les émotions.

À cette humiliation, s'est ajoutée celle— pire encore?— d'être méprisé dans son propre pays, humilié encore et toujours dans des commissariats où l'on n'a pas attendu les affrontements islamistes/armée ni les émeutes d'octobre 1988 pour brutaliser sévèrement ceux qui avaient le malheur d'y être amenés. Aussi choquant que cela puisse paraître, il y a des degrés de haine qui sont fonction de l'intensité de l'humiliation, de l'injustice, de la frustration et de l'arbitraire. Les conditions dans lesquelles a commencé la «nouvelle guerre d'Algérie»— l'annulation des élections de 1991 gagnées par le FIS et la répression violente qui a suivi— ont incontestablement exacerbé ces sentiments au sein des couches de la population souffrant le plus de ces situations. Comme si l'exemple venait d'en haut. Comme si le pouvoir n'hésitait pas plus que les assassins islamistes à terroriser une population dont il se méfie et dont il a peur. La manière dont Mohammed Boudiaf a été assassiné— un homme âgé abattu en public, sous l'œil des caméras de télévision qui l'ont montré à satiété s'affaler sur la tribune—ne visait qu'à terroriser, à montrer qu'on pouvait tout se permettre dans la plus grande impunité.

L'inégalité du rapport de force et des armes constitue peut-être aussi une explication non pas des massacres, mais des attentats aveugles. Pendant la guerre de libération, le FLN a commencé à mettre des bombes à Alger parce que les familles, les villages algériens étaient bombardés et que d'énormes «ratissages» avaient lieu à l'intérieur du pays loin de tous les regards et dans l'indifférence totale. Dès lors, certains ont jugé qu'il fallait porter la terreur dans la minorité européenne protégée par l'armée et qui refusait toute idée de négociation.

Haine farouche et volonté de vengeance paraissent quoi qu'il en soit des ressorts terriblement forts dans le conflit actuel qui baigne dans un climat de violence sans précédent. En témoignent les mutilations et les tueries des islamistes ou de vulgaires racketteurs qui agissent sous couvert de Dieu. En attestent aussi les camions de l'armée ou des milices de retour d'opérations qui traversent des villages de l'intérieur en exhibant un cadavre de terroriste attaché debout aux grilles du véhicule, comme l'a rapporté la presse algérienne. Exécutions sommaires, torture systématique, enlèvements, utilisation du napalm, destructions de maison ont en fait déclenché un interminable engrenage exactions/vengeance-vengeance/exactions. Que des islamistes massacrent des familles de miliciens et la riposte de ces derniers sera tout aussi cruelle. Et massive. On massacre la famille entière de l'Autre comme en écho au châtement qu'on souhaite à son pire ennemi: «Que Dieu anéantisse toute ta descendance.» Quand la justice de l'État n'existe pas, quand il n'y a aucun recours, quand la neutralité des «médiateurs» (*djemaa*) traditionnels de la société les rend immédiatement suspects, la vengeance personnelle, la vendetta familiale ou tribale, la loi du talion deviennent l'insupportable règle. Une réaction du chef de l'État lui-même n'est pas faite pour démentir cette situation. «Si on avait tué votre fils ou-votre mère, est-ce que vous voudriez discuter avec leurs assassins?» a demandé le général Liamine Zeroual à plusieurs de ses interlocuteurs qui, au cours de consultations avec les partis politiques et les associations, insistaient sur la nécessité de «tout faire pour ramener la paix». Quand un pouvoir qui ne se maintient que par la force n'autorise pas la moindre enquête digne de ce nom sur des massacres répétés mais amène les caméras de télévision au chevet de pauvres villageois rescapés d'abominables tueries, quand il fait tout pour maintenir la population dans l'archaïsme, incite les gens à se défendre eux-mêmes, exploite et joue sans vergogne sur les émotions, on peut se scandaliser mais pas s'étonner que les réactions de haine, les vengeances soient, elles aussi, archaïques. Dès lors, les discours officiels expliquant régulièrement des centaines de morts par «l'échec du terrorisme» ont aussi peu d'écho que les condamnations des atrocités par les plus «politiques», ou les plus lucides, des chefs islamistes – eux, dont les discours de haine galvanisaient, hier, leurs troupes quand ils pensaient que la victoire était au bout des prêches enflammés des mosquées.

1. Cette opposition était plus importante qu'on a tendance à nous le faire croire. Dès l'indépendance, des wilayas (régions militaires) parmi les plus importantes ont manifesté leur désaccord avec l'équipe dirigeante qui s'était imposée par les armes. Aït Ahmed, Boudiaf et la région autonome d'Alger ont fait partie de cette opposition. Le pouvoir en place parviendra à réduire la dissidence mais les deux leaders du front de libération réussirent à rester sur leur position jusqu'en 1988.

LE CHAMP POLITIQUE ENTRE DÉPENDANCE ET AUTONOMIE

La Constitution de 1989 a mis fin à 30 ans de monopole du FLN sur la vie publique. La prolifération de partis qui en a résulté ne peut cacher néanmoins la polarisation de la vie politique en Algérie autour de trois formations incontournables et qui sont en quelque sorte les matrices sociologiques de la lutte pour le pouvoir. Le FLN (Front de libération nationale), le FFS (Front des forces socialistes) et le FIS (Front islamique du salut), malgré leur relégation, ou leur élimination apparentes aux dernières législatives, peuvent être considérés en effet comme les trois grands courants qui ont donné naissance aux partis d'aujourd'hui. Le RND (Rassemblement national démocratique), sorti victorieux aux législatives de juin 1997 est un FLN nouvelle manière puisqu'il regroupe des anciens du parti unique, autour du président Zeroual. Le FFS dont la revendication culturelle en faveur de l'amazighité, entre autres, a donné naissance au RCD, malgré l'opposition farouche qui sépare ces deux formations; et enfin le FIS, qui, malgré son interdiction, a légué pourrait-on dire, ses partisans au MSP (Mouvement de la société pour la paix) de Mahfoud Nahnah, et au parti Ennahdha, lesquels malgré leur adhésion au principe selon lequel aucun parti ne peut désormais se fonder sur des bases religieuses (Constitution de-1996), restent néanmoins idéologiquement, d'inspiration islamique. Cette recomposition va bien entendu dans le sens voulu par le pouvoir actuel, dans la mesure où elle donne une légitimité au régime et l'assure d'une base institutionnelle.

Pour avoir été des témoins attentifs de la vie politique en Algérie, Ali Habib et Tassadit Yacine nous font ici une rétrospective des courants qui ont traversé la société algérienne après l'indépendance.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA SCÈNE POLITIQUE

Tassadit Yacine

Dès 1989, de nombreux partis voient le jour, faisant ainsi sauter la chape de plomb du parti unique et libérant une multitude de tendances politiques. Près de soixante formations sont ainsi recensées, ce qui montre la soif d'expression des Algériens, et par là-même, hélas, un manque certain de maturité, car ils ont sous-estimé la capacité de récupération et de manipulation du pouvoir en place.

Décrire l'univers politique dans son ensemble est une tâche difficile, et ce n'est pas l'objet de l'auteur de ces lignes. Il est cependant possible de tracer les grandes lignes constitutives de ce champ, en montrant l'importance de certaines formations—celles qui vont jouer un rôle réel dans l'échiquier politique—par rapport à d'autres, moins représentatives, et qui servent de faire-valoir au système.

Sans entrer dans les détails, disons que l'étude du champ politique algérien présente un grand intérêt car elle illustre un moment historique: la chute du parti unique et l'ouverture d'un processus démocratique, avorté en décembre 1991. Cette parenthèse démocratique est tout à fait intéressante pour comprendre la mise en place d'un jeu politique qui va permettre au système de tenter une ouverture réelle au pluralisme dans sa conception et dans sa pratique. Ouverture qui malheureusement sera contrecarrée par de véritables obstacles. C'est-à-dire que le pouvoir va revenir sur les règles qu'il a édictées en croyant gagner avec la démocratie. Voyant le contrôle lui échapper suite à la victoire électorale du FIS dès le premier tour des législatives de décembre 1991, il n'hésite pas à annuler le résultat de ces élections. Que peut-on en déduire si ce n'est que le groupe dominant comptait —comme à l'accoutumée— sur une victoire sans conteste, victoire qui, pensait-il, lui était due.

Le FLN, intimement lié à l'État et au pouvoir, occupe toute la scène politique sans interruption de 1962 à 1988. En 1990 et 1991, ses défaites aux élections locales et législatives au profit du FIS entraînent une profonde autocritique parmi ses cadres. Au lendemain du coup d'État de janvier 1992, il se convertit en véritable parti d'opposition aux côtés du FFS, du MDA, du

PT et du FIS avec lesquels il va se retrouver à Rome en janvier 1995. Mais *last but not least*, cette attitude audacieuse est mal perçue par le pouvoir qui fera tout pour récupérer l'ex-parti unique, le «tronçonner» et enfin le fondre dans le RND (appelé «famille révolutionnaire») avec la création du Parti du-président.

Reste que ces trois formations (FIS, FFS, FLN) reflètent la division originelle entre le parti du pouvoir FLN et l'opposition. Division dont les-origines remontent à la prise du pouvoir par l'armée des frontières ¹, en 1962.

LES AVATARS DES TROIS FRONTS:
FLN, FIS, FFS

Ali Habib

Front de libération nationale (FLN), Front islamique du salut (FIS), Front des forces socialistes (FFS), ces trois partis qui ont marqué et marquent encore, à des degrés divers, l'histoire politique de l'Algérie moderne et postindépendante, avec des différences spécifiques, partagent beaucoup de points communs.

Ce n'est pas un hasard si leurs promoteurs ont choisi, lors de leur création, la dénomination frontiste, voulant marquer par là le nécessaire caractère hétérogène de leurs premiers militants et révéler ainsi (peut-être inconsciemment) la méfiance très intériorisée des Algériens envers tout parti en tant que tel; donner à leur formation respective une dimension plus large qui induit un objectif national salutaire.

C'est bien sur ce dernier point que les trois formations – dont aucune ne partage une idéologie novatrice – se ressemblent le plus, persuadées qu'elles sont, chacune à sa manière et mieux que ses rivales, d'être porteuses des espoirs de la population et «gestatrice» de l'avenir radieux du pays. Ceci expliquant peut-être cela et malgré les manipulations du pouvoir, seuls le FIS, le FFS et le FLN obtiendront des sièges au premier tour des législatives pluralistes avortées de décembre 1991.

Le FLN, grand rassembleur des énergies patriotiques et hétéroclites de la lutte pour l'indépendance, incapable de passer la main en juillet 1962, n'a jamais pu surmonter ses contradictions internes, qui ont été latentes (avec des effets négatifs et restrictifs sur la société) tout au long des trois décennies où il a joué le rôle de parti unique. Le FFS, issu directement de la crise du FLN (1962-1963), dont le programme, à la fin des années 70, défend ouvertement le pluralisme politique, linguistique et culturel n'a été capable ni de secouer la pesante houlette de son charismatique fondateur, Hocine Aït Ahmed, pour se structurer en véritable parti démocratique, ni de se dépêtrer valablement d'un statut régionaliste renforcé par les manœuvres des autorités successives. Quant au FIS, avatar du parti unique qu'il combat, ses trop rapides victoires électorales et sa fulgurante emprise populaire, qu'il n'a pas su exploiter politiquement, ont précipité sa perte.

Reste que le FLN, érigé en pseudo-parti-État au lendemain de l'indépendance, a bénéficié de la voie royale par rapport à ses deux rivaux. En effet, le FFS, fondé en 1963, devait entrer, après l'exil de son chef en Europe, dans une clandestinité diffuse jusqu'à la fin des années 80, date du retour au pays de celui-ci. Quant au Front islamique, son existence officielle a été éphémère – à peine trois ans – même si sa prégnance sur la société perdure encore malgré la sanglante dérive sécuritaire dans laquelle se trouve plongée l'Algérie depuis sept ans.

L'Algérie a connu plusieurs étapes dans son histoire institutionnelle, de 1962 à 1988, «période socialisante du parti unique»: édicton d'une Constitution en 1963, son abrogation en 1965 après le putsch militaire du 19 juin de Houari Boumédiène, adoption d'une nouvelle Constitution en 1976 et sa révision en 1988. En 1989 la première Constitution pluraliste voit le jour, elle sera révisée à son tour en 1996. L'histoire récente de l'Algérie a également été marquée par la proclamation en 1964 et 1976 de deux Chartes nationales, textes phares, référents des orientations du régime et de la vie politique du pays. Il apparaît cependant, que les transformations du système politique ont été mineures. Elles ne reflétaient, d'une manière édulcorée, que les luttes intenses et conjoncturelles de fractions au sein du pouvoir clanique algérien. Ce n'est qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution de 1989, après les émeutes d'octobre de l'année précédente, que se sont ouvertes les perspectives fragiles de rupture en vue du passage d'un système autoritaire à un système virtuellement démocratique.

Le Front de libération nationale n'a jamais eu la capacité d'assumer effectivement le postulat maintes fois réaffirmé du «principe de l'unité du pouvoir par le moyen de l'unicité du parti». Faute de moyens, certes, mais surtout parce que l'armée, la seule force organisée, ne pouvait se laisser déposséder d'une autorité législative et exécutive dont elle était sûre qu'elle lui revenait de droit par «légitimité révolutionnaire». Ce transfert de légitimité du parti vers l'État, comme l'explique fort bien R. Zouaïmia ¹, s'est accompagné d'une double déléation arbitraire de souveraineté: du peuple vers le parti et de ce dernier vers l'État qui phagocyte les structures partisans. Le sommet, en fait les militaires et leur clientèle politique, hérite du capital symbolique qu'incarnait le FLN. Ce dernier (déculpabilisé par le-programme de Tripoli de juin 1962 qui proclame pour s'y opposer que le «multipartisme n'est pas un critère de démocratie ni de liberté»), sans pouvoir concret, est devenu un paravent commode pour les décideurs militaro-politiques et une courroie de transmission autoritaire du sommet vers la base, au travers de ses propres structures (cellule, *kasma* et *mouhafadha*) mais aussi de ses organisations de masse: Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Union nationale des femmes algériennes (UNFA), Union nationale des jeunes algériens (UNJA) Union nationale des étudiants (UNEA), Union

1. P. Bourdieu, «Dévoiler et divulguer le refoulé», in *Algérie-France-Islam*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 24.

nationale des paysans algériens (UNPA), etc.

La Constitution de 1989 si elle a consacré l'éclatement du pouvoir exécutif, avec la nomination d'un Premier ministre responsable devant l'Assemblée, n'a pas mis encore en péril l'État-armée. Elle a permis cependant, pour la première fois, la mise en place du processus de construction d'un système démocratique avec séparation des pouvoirs et émergence du multipartisme. Le processus sera brutalement interrompu au lendemain des élections législatives du 26 décembre 1991, dont le premier tour a été remporté haut la main par le Front islamique du salut.

De 1989 à 1991, l'Algérie a connu un début d'expérience démocratique que chacun, en toute bonne foi, pensait devoir aboutir à la mise en place d'un système pluraliste où les politiques auraient prééminence sur les militaires. Il n'en a rien été. Les militaires, précisément, sous couvert de barrer la route au «péril islamiste», ont stoppé net l'expérience en cours et-ont amorcé, dès janvier 1992, la reprise en main progressive et musclée du pays.

Cependant si l'ère des libertés démocratiques – initiées il faut bien le rappeler par le pouvoir de l'époque – et la tentative de démocratie parlementaire ont été de courte durée, elles auront permis néanmoins de grands bouleversements dans le champ partisan. L'émergence d'une multitude de formations politiques est frappante. Mais surtout, l'on assiste à la naissance officielle du premier parti religieux algérien. Le Front islamique du salut obtient son agrément le 5 septembre 1989, sous le gouvernement de Kasdi Merbah. Un «cadeau» que devra gérer, peu de temps après, son successeur Mouloud Hamrouche. Le FIS, héritier lointain du Mouvement islamique algérien (MIA) (début des années 80), de Mustapha Bouyali, se réclame de l'Association des Oulémas de Cheikh Abdelhamid Ben Badis. Ses deux dirigeants Abassi Madani et Ali Benhadj, militants islamistes convaincus, qui ont déjà connu les geôles de la Sécurité militaire, ont très vite compris, après octobre 1988, le poids de la rue pour propager leurs idées d'un retour à la Cité islamique, idéal de l'époque du Prophète. Leur objectif final, clairement exposé dans leurs premières déclarations publiques, est l'instauration d'un système islamique, expurgé de tout apport occidental, y compris du concept de démocratie, régi par la Loi religieuse et basé sur une économie de «bazar», de marchands. L'islamisme politique, né de l'échec du nationalisme arabe de type nassérien ou baâthiste, se veut une revanche sur les frustrations, les humiliations, les injustices dont souffrent depuis des décennies tous les peuples arabes et musulmans, de la part de leurs dirigeants, relais à des degrés divers, des politiques occidentales. Il trouve en Algérie un terrain extrêmement favorable.

La poussée des islamistes algériens sera d'abord sensible dans les

2. *L'Événement du jeudi*, 5-11 juin 1997; *Libération*, «Journal d'un pays en guerre», 5 juin 1997; *Jeune Afrique*, «Et pourtant, elle tourne», 2-juillet 1997.

3. Salima Ghezali, «Le spectacle de la guerre», *Libération*, 5 juin 1997.

universités et dans les mosquées «libres», c'est-à-dire échappant à l'enca-drement étatique. Elle gagnera ensuite les quartiers populaires défavorisés, grâce à un efficace assistanat social, mais aussi parce que les dirigeants-pré-dicateurs du Front se sont attaqué très vite au pouvoir, séduisant ainsi des milliers de jeunes. Ces derniers viendront grossir derrière la façade légale du parti, une nébuleuse composée de militants de l'organisation Takfir oual-hidjra (Exil et rédemption), d'«Afghans» et de sectes locales d'obédiences politiques islamistes diverses. Leur point commun c'est qu'ils sont tous radicalement opposés au régime, rejettent la démocratie et les urnes (un de leurs slogans favoris est: «Un État islamique sans élection»); ils rêvent d'en découdre avec le pouvoir en participant au *djihad*. Théoriquement dirigé par un *madjlis ech-chura* (conseil consultatif), le FIS ne dépend en fait que de ses deux dirigeants, dont les discours font figure de programme, souvent contradictoires, d'ailleurs, selon les auditoires auxquels ils sont proposés. N'empêche que cela marche, fort bien même. Le Front remporte largement les communales du 12 juin 1990. Suivra une année tumultueuse où le FIS, premier parti du pays, occupe totalement le champ médiatique... et les rues des grandes villes. Grisés par leur nombre croissant et la facilité apparente de leurs succès populaires, les islamistes occulteront la faiblesse et l'hétérogénéité de leurs cadres. Le parti est un colosse au pied d'argile. Il-paiera chèrement cette désinvolture et sa certitude de s'emparer à court terme du pouvoir. En juin 1991, après l'échec d'une grève générale, Abassi Madani et Ali Benhadj sont emprisonnés. Le gouvernement de Sid Ahmed Ghazali en appelle aux militaires. L'armée décide de mettre le holà. Les principales places d'Alger occupées symboliquement par les islamistes sont dégagées par la force. C'est le début de l'engrenage répressif contre le FIS qui aboutira à son interdiction en mars 1992, non sans qu'il ait accepté de participer au premier tour—et de le remporter—des élections pluralistes de décembre 1991.

Arrêt du processus électoral, éviction du président Chadli Bendjedid au-profit d'un opposant historique, Mohamed Boudiaf, premiers attentats sanglants contre l'armée, déportation de milliers de militants ou sympathisants islamistes dans les camps du Sud, blocage de la vie politique. Tous les ingrédients d'une guerre civile larvée sont réunis.

Entre temps, l'ex-parti unique discrédité, marginalisé, mis au banc des accusés par la vindicte populaire, a tenté, à l'initiative de Mouloud Hamrouche, sa reconversion en un parti moderne pour sauver ce qui pouvait encore l'être et s'opposer à la mouvance islamiste. Les pesanteurs de l'appareil empêcheront cette difficile acrobatie d'être menée à terme. Le

4. Parti islamiste modéré dirigé par Mahfoud Nahnah (NDLR).

5. À propos des Vingt-huitièmes Rencontres de la photographie, Arles, juillet 1997, Christian Caujolle, « À quoi servent les photos? », *Libération*, 4 juillet 1997. Voir aussi, de Michel Guerrin, « Se souvenir, culpabiliser, compatir », *Le Monde*, 21 juillet 1997.

6. Article cité (*Le Monde*, 21 juillet 1997) à propos de « l'Éthique, esthétique, politique », thème des Rencontres d'Arles de la photographie.

FLN aura quand même, avec Abdelhamid Mehri, passé un temps dans une vraie opposition à un pouvoir dont il est directement issu. L'épisode de l'accord de Rome (janvier 1995), parrainé par la communauté de Saint-Egidio, qu'il a signé avec le FIS et le FFS notamment, pour trouver les moyens d'un retour à la paix, est là pour en témoigner. Son retour dans le giron du régime surviendra dans le courant de 1996 avec la cooptation à sa tête d'un vieux bureaucrate, autoritaire et baron de l'époque de Houari Boumédiène, Boualem Benhamouda.

Quant au Front des forces socialistes, prestige de son chef oblige, il contrôlera toujours la Kabylie, malgré la naissance du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), programmée en sous-main par le pouvoir, afin de l'affaiblir. Il tentera, lui aussi, de se trouver une relève pour être une force crédible d'alternance. Le FLN de Mehri et le FFS d'Aït Ahmed auront, pendant quelque temps des accents communs sur des thèmes aussi variés que la démocratie, les droits de l'homme, le pluralisme et l'économie.

Cinq ans après les événements de janvier 1992, la carte des partis algériens n'a guère changé, hormis bien sûr, la création de toute pièce (en mars 1997) du Rassemblement national démocratique (RND) pour soutenir l'action du président Liamine Zeroual, vainqueur sans surprise des législatives de juin 1997 auxquelles, sous peine de disparition, la majorité des partis de l'opposition ont participé. Le jeu politique reste bloqué, toutes les cartes, hormis celle de la violence partagée, sont entre les mains des militaires qui parachèvent la mise en place des nouvelles structures «pluralistes» de l'État, se taillant un «costume institutionnel sur mesure».

VOYEURISME ET RÉFLEXION: DES PHOTOGRAPHIES DU DRAME ALGÉRIEN

Benjamin Stora

RÉPÉTITION / RÉCIDIVE

La situation algérienne actuelle est souvent évoquée comme une «tragédie à huis clos» en «l'absence d'images». Ne disait-on pas déjà la même chose pour la première guerre d'Algérie (contre la présence coloniale française, entre 1954 et 1962)? L'interprétation du drame s'opère (s'installe) par accumulation de comparaisons entre les deux séquences. Mais il y a plus que simple correspondance (années 50 et années 90), plutôt rechute, récidive dans le terrible, ainsi relevée par Pierre Bourdieu à propos de l'armée algérienne:

«On a l'impression que la guerre d'Algérie se rejoue de manière d'autant plus dramatique qu'il s'agit, des deux côtés de la Méditerranée, d'une répétition avec les mêmes phobies, les mêmes automatismes barbares, les mêmes réflexes primitifs de la barbarie militaire ¹ ».

Dans les représentations par l'image, l'important est la persistance d'absence, cette fameuse sensation de «vide». Dans une Algérie abstraite, une violence incompréhensible se déploie. Un territoire de lumière, situé au sud, se trouve recouvert d'une tache noire.

CE QUE L'ON VOIT POURTANT

La photographie présente l'avantage d'une vision arrêtée destinée à durer, dans la fluidité incessante des images déversées par le télévisuel. Ces «ponctuations» fixes de l'actualité algérienne existent. À l'occasion des élections législatives de 1997, la presse française a publié des «éditions spéciales».

Dans les quatorze pages de *l'Événement du jeudi*, les seize pages de *Libération*, les vingt pages de *Jeune Afrique* ², s'étalent des reportages-photos. Certaines images sont conçues comme de simples illustrations de textes;

d'autres, pleine page, sont reproduites pour frapper, laisser une trace dans la mémoire. Que nous disent les quarante photographies, prises pour la plupart en 1997, publiées dans les trois journaux?

Premier constat: les images censées représenter les islamistes ont été prises avant 1992. Photographies classiques d'un homme barbu, un Coran à-la main, criant un slogan... Seconde évidence: la couleur exprime les moments de lyrisme. C'est «l'Algérie qui gagne», avec Noureddine Morceli, Hassiba Boulmerka, sportifs – étendards – c'est «l'Algérie qui résiste», avec surtout des images de femmes en mouvement. Le noir et blanc tranche, pour situer l'horreur... avec les visages des victimes, et ceux des «terroristes»:

«Vieux clichés puisés dans un dossier d'étudiant, regards hagards saisis par le flash dans un commissariat de police, les visages barbus ou imberbes, encore adolescents, ou quinquagénaires, s'alignent, quelque peu irréels³.»

Sous son apparente technicité (couleur / noir et blanc), la photo n'est pas neutre. La reproduction révèle le croisement de plusieurs visions du réel.

Pauvreté «clandestine» des grandes cités («À Alger en ce moment, l'eau ne coule en moyenne qu'un jour sur trois, les enfants sont généralement préposés à la corvée d'eau», légende d'une photo montrant des enfants devant des grands bidons, dans *Libération*) angoisse du quotidien, avec ces habitants de la Casbah qui croisent, sans les regarder, les «ninjas» fortement armés (dans *L'Événement*), mais aussi diversité cocasse d'une Algérie plurielle et chaotique, avec la «une» de *Jeune Afrique* où l'on voit des jeunes gens assis contre un mur, avec derrière eux, derrière celui qui joue de la guitare, un slogan: «Ni intégrisme, ni État policier».

Les «modèles» ne laissent apparaître ni tension, ni pose. Pourtant la guerre est là; dans l'étiement d'un jeune soldat fatigué, la moue d'un homme devant un contrôle militaire, et, surtout, la tête baissée d'une femme dans un cimetière pour illustrer l'article, «Mon fils meurt chaque jour, chaque jour je meurs avec lui» (*Libération*). La terrible solitude de cette femme devant une tombe freine le sens d'une esthétique heureuse, voulue par les autorités algériennes.

MISES EN SCÈNE

Des jeunes filles en *hijab* faisant du lèche-vitrine dans une rue d'Alger (*L'Événement*), des miliciens «patriotes» à la dégaine de Rambo dans un sentier près de Boufarik (*Jeune Afrique*), des jeunes partisans du Hamas⁴ dans le quartier des Eucalyptus à Alger manifestant leur enthousiasme (*Libération*): de telles images s'apparentent à des constats, comme si le photographe se défendait contre l'émotion par un surcroît de précision. D'autres participent à des entreprises de communication, des femmes qui dansent devant un drapeau algérien sous la légende «Tizi-Ouzou capitale de la liberté», dans *L'Événement*, visent à entretenir l'image officielle d'un

pays sorti du conflit. Le cliché en lui même ne suffit pas parce que le pouvoir essaie toujours de s'approprier l'image, et la photo subit «l'attraction du pouvoir, le mirage de la captation de son reflet, qui trouve son aboutissement dans l'iconographie officielle⁵.»

Il faut ajouter, dans le contexte algérien, la mise en scène spectacle attribuée aux islamistes, et la violence des services de sécurité nettement occultée (seulement matérialisée par un communiqué laconique).

La vision des cadavres atrocement mutilés (violence islamiste) appelle un jugement teinté de voyeurisme et de morbidité. C'est la presse algérienne qui a surtout publié ces images. Le lecteur est incité à compatir devant les victimes par visibilité de cette obsession à vouloir dresser l'inventaire de la «barbarie intégriste». Cela provoque évidemment de la compassion, mais aussi, par l'absence de distance critique sur l'origine du conflit, une mise en spectacle des victimes qui ne permet pas de susciter la réflexion.

Entre cette absence de représentation des douleurs (les exactions étatiques) et cette surabondance d'images d'horreurs pratiquées par les GIA, il existe d'autres photographies.

Des photographies sombres, traversées d'émotions violentes apparaissent comme «tableaux d'histoire», avec des corps alignés recouverts d'un drap blanc (après l'attentat sur un marché à Alger qui a coûté la vie à dix personnes, *Libération*), avec des gestes de survivants qui veulent briser le cadre de l'image (après un massacre dans un village de la Mitidja en janvier 1997, *Jeune Afrique*).

Et dans ces attitudes (la tristesse devant les morceaux de tissu blanc, dire sa colère ou se détourner de l'objectif voyeur)..., dans cette poignée de «plans» sans paroles se devine la force des images, et la puissance de leur assemblage, mais aussi le désarroi et la lassitude de la population civile. Nous sommes pourtant loin, ici, de l'utilisation du pathos, de l'insistance lourde des stéréotypes de la douleur. Ces photos de l'esquive, de l'évitement, de la fuite, nous sortent du spectacle, nous font partager l'intimité du drame. Comme le fait remarquer Michel Guerrin: «La qualité d'un photographe politique n'est pas liée aux risques ni aux bons sentiments qui l'animent, mais à sa capacité de faire réfléchir le spectateur⁶.»

COMPTES RENDUS

DAVID M. HART, *Estructuras tribales precoloniales en Marruecos bereber, 1860-1933: una reconstrucción etnográfica en perspectiva histórica*, Granada, Universidad de Granada, 1997 (160 p., 6 croquis, 32 photos, biblio.).

Ceux qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas encore eu accès aux travaux de David Hart, trouveront dans ce dernier petit volume une mise au point en quelque sorte de l'œuvre du célèbre ethnologue américain. Il constitue une excellente introduction au monde berbère marocain, depuis l'ultime période précoloniale jusqu'à la fin des combats dans le Haut Atlas. Un premier chapitre traite magistralement du fonds historique, articulé autour des trois pôles que constituent la monarchie, le pouvoir central et les tribus. Pour clore sa description du subtil jeu d'équilibre triangulaire qui en découle, l'auteur nous livre une vision peu cartésienne des notions de *bled siba* et *bled makhzen*, ainsi qu'un aperçu sur l'expérience républicaine d'Abdelkrim dans le Rif (1923-1926). Le deuxième chapitre est consacré tout entier au Rif et aux Aïth Waryaghar que Hart avait étudiés en détail dès la fin de l'ère du Protectorat. Un premier sous-chapitre traite de l'organisation politico-sociale de la région avant la colonisation. Un second explique de quelle façon tous les maux du Rif proviennent de la surpopulation ainsi que d'une terre peu fertile. Le troisième approfondit l'institution purement rifaine du *haqq*, qui régit les sanctions d'ordre matériel infligées pour tout assassinat, sur le chemin du souk, par exemple. Le quatrième sous-chapitre décrit le système des *lfuf* (pluriel de *leff*), qui anime l'hostilité institutionnalisée régnant entre groupements, selon un mode que l'auteur qualifie d'*anti-segmentaire* (p. 48). Le cinquième illustre l'importance que tenaient les lignages agnatiques (*dharfiqin*) dans ce système du déséquilibre dans l'équilibre, par le biais d'une description, littéralement au coup-par-coup, de l'implacable vendetta, chronique sanguinaire (p.74) qui, de 1884 à 1925, opposa le clan Uzzugwagh à celui des Amâwch. Seule la guerre du Rif y mit un terme, alors que vers 1960, dans un contexte totalement différent, les descendants des deux familles arrivèrent à une sorte de réconciliation.

Le troisième chapitre est consacré aux Ait ‘Atta du Saghro, de l’Atlas central et des oasis pré-sahariennes. Un préambule décrit leur cadre de vie, aride et montagneux, ainsi qu’un vécu quotidien qui alterne entre *tarahhalt* (transhumance) et leurs bases arrières en villages fortifiés, appelés *qsur*. Suivent cinq légendes ayant trait à l’histoire récente des Ait ‘Atta:

1.-Dadda ‘Atta (fondateur du groupement) et ses quarante fils, ainsi que l’origine de l’hostilité entre Ait ‘Atta et Ait Seddrat;

2.-L’amitié entre Dadda ‘Atta et Moulay ‘Abdallah bin Hsayn;

3.-La légendaire rivalité qui opposait les Ait ‘Atta aux Ait Yafelman;

4.-Les rapports spéciaux d’entraide existant entre les Ait ‘Atta et la Zawit Ahansal;

5.-Le pacte de «protection» liant les Ait ‘Atta aux populations *haratin* de la vallée du Dra.

Un deuxième sous-chapitre décrit l’organisation politico-sociale des Ait ‘Atta, notamment le système des *khams khmas*, l’élection du chef suprême, *amghar n-ufella*, et le rôle d’Igherm Amazdar, à la fois capitale et «Nations unies» des Ait ‘Atta. Un tribunal supérieur y siégeait, et des prestations collectives de serment y avaient lieu périodiquement. Allusion, aussi, au caractère d’inviolabilité, *huram*, se rattachant au lieu-dit, Tafrawt n-Ait ‘Atta, où tout assassin pouvait trouver refuge. Le troisième sous-chapitre développe l’idée des cinq cinquièmes comme étant la clef de voûte de l’organisation politico-sociale des Ait ‘Atta, gravitant autour des notions de *taqbilt* («communauté locale») et de *tamazirt* («terre»). Un quatrième sous-chapitre traite de l’élection du chef suprême. Le droit coutumier, *izerf*, ou *‘urf*, est décrit dans le cinquième sous-chapitre. Transmis oralement de père en fils, il était considéré comme séculier mais nullement en désaccord avec la *shari’a* (prescriptions légales contenues dans le Coran). Il était représenté par des experts en droit, *ti’aqqidin*, ou *ait l-haqq*. L’auteur décrit la procédure de prestation collective de serment (*tagallit*). Quant au tribunal supérieur (*istinaf*), institution politico-juridique d’une rare efficacité, il fait l’objet du sixième sous-chapitre.

Vient ensuite la définition des divers pactes de protection, d’amitié ou de colactation, en vogue chez les Ait ‘Atta à l’époque héroïque: *tazettat*, *tada*, et *tafergant*. La *diyit*, ou dette de sang, est décrite dans la section suivante. Un dernier sous-chapitre traite des notions différenciées de vengeance (*tamaddiyt*), d’inimitié (*‘adawt*), ou de *guirra*, qui sous-tendent les actions guerrières des Ait ‘Atta. À cet effet, n’oublions pas que ce fut l’*amghar n-ufella* ‘Assou ou Ba Slam qui, à la tête des contingents Ait ‘Atta, opposa une résistance des plus opiniâtres à la pénétration militaire française lors de l’épisode, célèbre entre tous, de la bataille du Bu Gafer en février 1933.

Malgré l’écueil de la langue, le texte de Hart se lit assez facilement. Le tout constitue un outil de référence indispensable pour le chercheur qui s’intéresse à l’organisation politico-sociale des tribus berbères du Maroc.

Michael Peyron

MICHEL QUITOUT, *Grammaire berbère (rifain, tamazight, chleuh, kabyle)*, Paris, L'Harmattan, 1998, 189 p.

Il convient de saluer une initiative heureuse qui tombe à point nommé en cette période critique entre toutes pour les études amazighes, où l'uniformisation éventuelle de la langue est devenue un enjeu culturel de taille.

En effet, Michel Quitout s'est attaqué à une entreprise d'envergure: proposer une vision homogénéisante de la langue berbère, malgré «son extrême dialectalisation» (p.-12), étant donné que «le degré d'unité notamment grammatical des parlers berbères est tout à fait établi». Malgré «la diversification linguistique» (p.-12) du berbère, et tout en se défendant de privilégier un dialecte plutôt qu'un autre, l'auteur cherche à dégager les grandes lignes, tout en opérant un choix:

«Ce choix étant celui d'un «berbère moyen» évitant, dans la limite du possible, les particularismes locaux et compréhensible pour un maximum de locuteurs. Notre objectif étant de donner une description aussi rationnelle que possible de la langue berbère...» (p.-13)

Considérations qui nous renvoient à l'article de Rachid Raha, «Tamazight commune...? Elle existe déjà!» (*Tifinagh*, 7, septembre 1995, pp. 43-46). S'inspirant de l'exemple basque, Rachid Raha avait préconisé un effort d'«euskaldisation» combinant tachelhit, tamazight-Atlas et tarifit, afin d'aboutir à une tamazight commune, en y ajoutant taqbailit selon un schéma annexe. En tout cas, dans le présent ouvrage, Quitout se dépense sans compter pour convaincre son lectorat, preuve que l'idée fait son chemin.

En outre, sans recourir au langage ésotérique de la linguistique «linguistique», l'auteur nous propose un travail de grammaire aussi classique que lisible. Une notation simple et fonctionnelle a été retenue, avec /e/ pour la voyelle neutre, ou *schwa*, «lubrifiant phonétique» (p.-19); de la semi-voyelle, ou *glide*, /y/ (p.-22), notamment en rupture de hiatus; enfin, nous constatons que les labio-vélaires sont matérialisées de façon réaliste en exposant, comme dans *tisk^wrin* (p.-18).

Les deux premiers chapitres traitent du nom. D'abord le masculin et féminin singulier, y compris les emprunts à l'étranger. Il s'agit ensuite du pluriel masculin, régulier ou irrégulier, ainsi que du pluriel féminin. Suivent des chapitres sur l'état d'annexion, l'adjectif et les numéraux, ce dernier étant particulièrement complet. Un chapitre important est consacré au verbe: conjugaison, classification, emploi des formes verbales, les formes dérivées, l'accord du verbe avec son sujet. Viennent alors des chapitres décrivant les pronoms personnels, les prépositions, les conjonctions, les adverbes, les démonstratifs, les pronoms relatifs, les indéfinis, l'interroga-

tion et la négation. On le voit, nous sommes en présence d'une approche solide, d'un énoncé clair et cohérent, d'une démarche rassurante pour le néophyte. Ouvrage d'un genre qui se fait rare dans le monde des études berbères.

Si, sur la forme, nous sommes entièrement d'accord avec l'auteur, sur le fond, en revanche, nous aurions quelques suggestions à formuler. Il nous semble, tout d'abord, que dans sa recherche de standardisation, l'auteur s'appuie par trop sur les parlers zénètes, tout de même minoritaires quant au nombre de locuteurs, alors qu'il aurait pu faire plus largement appel au lexème issu de l'important groupe tamazigh/tachelhit. Ainsi, pour «hyène», préfère-t-il *ifis*, au lieu de *mejjeɣul* ; pour «panthère» *ayilas* au lieu de *ayelias* ; pour «berger» *amecsa*, à la place de *ameksa* ; pour «voyageur», *amsebrid*, compréhensible pour un Ug-Warayn, mais plus difficile pour un U-Hdiddu habitué au terme *anejdi*. Pour «les invités sont venus», on nous propose *usin d inujjwen*, au lieu de *ddan d inebyawn*. Et ainsi de suite.

En glissant peut-être trop facilement d'un parler à un autre, on aboutit à des confusions et des oublis. Ainsi, pour «cheval», *ayis*, propose-t-on *taymart* ; en omettant de signaler le masculin *agmar*, et, par la même occasion, l'alternance /y/ → /g/ si caractéristique en berbère. De même, les sens différenciés de certains lexèmes ne sont pas mentionnés. Ainsi *tamellalt* est glosé «œuf» (p. 45), en oubliant que cela signifie également «blanche», ou «gazelle» en tamazight et tachelhit. Pareillement, *yuf*, «il a enflé» (p.-103), signifie par ailleurs «il vaut mieux». De façon identique, le verbe *qjer*, «être étroit», peut vouloir dire «être profond», ou «être difficile», notamment en parlant d'un gamin (Ayt Morghad).

Il en va de même pour d'autres formes rares que l'auteur cherche à standardiser: *ajerrud*, «perdreau» (p.-38), alors que *asekkur* (p.-184) est très largement répandu. Remarque identique pour *itij*, «soleil», qui fait figure de curiosité lexicale, comparé à *tafuyt/tafukt*. Pour «l'oiseau s'est envolé», à la place de *ajdid inedun* (p.-97), il eut été plus judicieux d'employer le verbe *afrew*, tiré de la racine FR (*afer*), «aile», signalé dans le présent ouvrage (p.-52). Bonne illustration, aussi, du lien intime entre radical et sens lexical, fondamental en berbère. Par contre, la forme *yezzuden ad iraH*, proposée comme traduction de «Il a envie de partir» (p.-111), est bien moins «pan-berbère» que *ira ad iddu*. Pour quelle raison, encore, va-t-on imposer comme formes orthodoxes des lexèmes tels que *tasettact*, «passoire» (p.-43), *tafremlict*, «infirmière» (p.-49), alors qu'au Maroc la nuance /iyt/ → /lict/ représente un particularisme, mal commode à prononcer et de nature à faire sourire; ex. *tacelHict*, au lieu de *tacelHiyt*.

La question reste ainsi posée. Veut-on employer un vocabulaire compréhensible au plus grand nombre, ou cherche-t-on à «standardiser» en alliant logique et facilité d'élocution? Dans ce dernier cas, proposer la forme *tafremlict* plutôt que *tafremliyt*, n'est sans doute pas la meilleure forme d'y parvenir.

Autre reproche: le néophyte n'est pas suffisamment alerté quant à la

gymnastique mentale nécessaire afin de maîtriser le berbère dans son infinie variété. On ne le dira jamais assez: dans l'apprentissage d'une langue aussi complexe que le berbère, l'effort de mémorisation va de pair avec le développement d'un certain *feeling*, d'une perception instinctive du sens lexical. Outre la question des racines, rapidement mentionnée (p. 90), l'ouvrage passe trop rapidement sur le jeu des alternances consonantiques (p. 24), qui peut jouer un rôle déterminant dans la compréhension de la langue parlée. Ainsi, un débutant ne saisira-t-il pas d'emblée l'analogie, par exemple, entre les termes *kidar*, «cheval», et *tacidart*, «jument» (*/k/* → */c/*, Ayt Warayn). Aussi, aurions-nous souhaité voir une tabulation plus exhaustive des éléments consonantiques contenus dans l'ouvrage, dont voici quelques exemples: alternance */g/* → */w/* (*tagujilt* → *tawujilt*, p. 45); */j/* → */g/* (*ijider* → *igider*, p. 52); et */y/* → */g/* (*ayem* → *agem*, p. 105).

Nous avons relevé, également, quelques formes douteuses, soit qu'il s'agisse de variantes peu «standard», soit que notre interprétation diffère de celle de l'auteur.

Au tableau des mutations phonétiques interdialectales (p. 24), le terme «parole» est noté *awaj* (< *awal*) en tamazight, alors que cette forme constitue un idiotisme intradialectal répertorié, imputable à l'influence de l'arabe parlé, mais nullement la forme habituelle. Même remarque pour «ma fille», bizarrement noté *igi*, alors que la forme *illi* est largement attestée en tamazight. Pourquoi, aussi, choisir l'orthographe *isli* (litt. «fiancé») pour «pierre», alors que la forme *iselli* eut évité toute confusion? Pareillement, alors que Quitout interprète *mejjeɣyul*, «hyène», par «qui mange l'âne (*mec aɣyul*)» (note p. 33), nous pensons, sous toutes réserves, que ce vocable est dérivé d'«oreilles d'âne» (*imejjan n uɣyul*).

Certains pluriels non-standard sont signalés, tels *wawliwn* (p. 53), au lieu d'*iwaliwn*, «paroles-». Pourquoi, aussi, pour un vocable de base comme *tamettut*, «femme-», pour lequel *tutmin/tiwmin* est communément usité, propose-t-on (p. 47) le pluriel très spécifique, et sémantiquement différent, de *tisednan*? De même, on avance *tiddjal* (p. 59) comme pluriel de *taddjalt*, divorcée, alors que la variante *tidjallin* (Moyen Atlas) est tout aussi digne d'être retenue.

Au chapitre des prépositions et locutions prépositives, relevons quelques lacunes: «entre/parmi», glosé par *jer, jer, ajar* (p. 126), alors que les formes *inger/inyer* se réduisant à *igr/iyr* en poésie, sont bien connues. L'expression très courante *agemmad in* (Ayt Yafelman), «de l'autre côté», méritait également de figurer à ce tableau.

Au chapitre suivant, pour «parce que», on cherche en vain la forme très berbère *itx/iddx*. On oublie de signaler que «si», *mc* en tamazight (p.-130), devient *mj* devant *ld/*. À la même page, pour «depuis», on s'en tient à *sgus, zeg*, alors qu'un néophyte ne reconnaîtra pas forcément les proches variantes *zegg^wis, ziy, zzi*. Remarque identique concernant «jusqu'à ce que», glosé *ayelliɣ* (p.-130), valable en tachelhit, alors que les formes *alliy/allig* manquent à l'appel. Pareillement, au chapitre des adverbes, nous

aurions aimé voir *s tazze*, «rapidement», *gg udɣar/gg^wansa*, «sur place», ainsi que *kiggan/cijjan/ciyyan*, «beaucoup, trop» (p.-135).

Enfin, dans la phrase, «j'étais aux noces de Rahhou» (p.-140), *tuɣ iyyi g islan n reHHu*, la forme caractéristique *tuɣ* (litt. «j'ai oublié») n'est pas explicitée. Remarque similaire à propos de «je ne reviendrai plus chez lui», *ur suleɣ ad ɣurs dewleɣ*, où l'on introduit tardivement (p.-159) le verbe *dwel*, typiquement zénète, alors qu'il ne figure pas au glossaire de l'ouvrage.

La bibliographie, quant à elle, est très riche, bien qu'incomplète à certains égards. On aurait souhaité trouver une référence à l'excellent dictionnaire à caractère pan-berbère de Destaing (1914) sur le parler des Bni Snous, qui était de nature à faciliter la tâche de Quitout. De même, l'auteur ne semble pas avoir eu accès à des livraisons récentes d'un certain nombre de publications du genre *Encyclopédie berbère*, *Études et documents berbères*, *Awal*, *Tifawt* et *Tifinagh*.

Malgré les nombreuses remarques formulées ci-dessus, le présent ouvrage représente une somme considérable de travail, ainsi qu'une approche courageuse de l'épineux problème du «berbère médian». À ce titre, il ne peut manquer d'intéresser les chercheurs du domaine amazigh, raison pour laquelle nous en recommandons vivement la lecture.

Michael Peyron

NICO VAN DEN BOOGERT, «*La révélation des énigmes*». *Lexiques arabo-berbères des XVII^e et XVIII^e siècles*, Aix-en-Provence, CNRS-IREMAM, 1998, 241 p.

L'auteur, spécialiste des textes littéraires en tachelhit et du berbère médiéval, nous présente une étude de deux lexiques arabo-berbères. L'un émane d'al-Hilali (1665 env.); l'autre, anonyme, appartiendrait à la fin du XVIII^e siècle. Destinés aux *edul*-s, alchimistes, droguistes et autres jurisconsultes (*fugaha*), tous bilingues arabo-berbères, ces ouvrages constituent des plagiats quelque peu retravaillés du célèbre dictionnaire d'Ibn Tumart (1145), dont van den Boogert nous promet sous peu une édition critique.

Sans vouloir donner une liste exhaustive des chapitres traités, on retiendra que ces lexiques sont très complets. Celui d'al-Hilali, il est vrai, compte 936 items, l'anonyme 571, sans parler de 239 items contenus dans trois listes complémentaires en fin d'ouvrage. L'ensemble nous renseigne sur les parties du corps humain, les maladies et infirmités, la terre, les ustensiles, les arbres et les plantes, les aliments et les boissons, les bêtes de somme, les animaux, les oiseaux, le ciel, les étoiles et le temps, les verbes et pronoms.

C'est alors qu'apparaît dans toute sa minutie le travail de recherche fourni par l'auteur. Chaque entrée comporte un lexème en berbère ancien, inscrit en caractères gras, suivi de son équivalent en tachelhit moderne,

d'une ou plusieurs gloses en français, ainsi que de la forme équivalente en arabe qui fait elle-même l'objet d'une traduction en français. Lorsque le mot en berbère ancien n'a pas d'équivalent en tachelhit moderne, on relève la mention «non trouvé». Parfois, il est fait allusion à une forme similaire en tamazight, plus rarement en kabyle.

Pour Van den Boogert cela ne fait guère de doute: le berbère des lexiques, apparemment issu de ce qu'al-Baydaq avait qualifié au XII^e siècle d'*al-lisan al-gharbi*¹ «la langue du Gharb», reste assez proche de la tachelhit moderne. Cela paraît tout à fait évident lorsqu'on compulse la rubrique consacrée aux verbes et aux noms.

Toutefois, un certain nombre de lexèmes, signalés «non trouvés en tachelhit moderne», ont leur place en tamazight. Les uns dans le langage quotidien, les autres étant un fait de langue poétique. D'autres encore subsistent à l'état de toponymes. Nous nous contenterons des exemples suivants: *agegg^{Wad}* («courroies», p.-77), *agettum* («tige, bâton», p.-86), *irγis* («épine-vinette», p. 91), *abazin* («pain sans accommodement», p.-95), *isγi* («percnoptère», p.-105) et *tayda* («pin», p.-169) demeurent d'un usage courant en tamazight, alors qu'ils ne sont plus attestés en tachelhit. Par contre *uxsan* («dents», p.-49), existe sous la forme *uxsawn* en poésie amazighe, l'équivalent *tugmas* étant présent dans la langue quotidienne; pareillement *timiwa* («sourcils», p.-149), absent en tachelhit moderne, figure dans la langue poétique en tamazight sous la forme *timmuwa*.

Quant aux lexèmes perpétués dans la toponymie montagnarde, ils sont-nombreux. En voici quelques exemples: *tamsult*, «terrain uni et doux», signalé non trouvé en tachelhit moderne (p.-65), se révèle dans Azib Tamsoult, près de Tizi Oussems, massif du Toubkal. Il en est de même pour *adasil*, «pied», terme connu en tachelhit moderne (p.-153), matérialisé par Adasil, village important de l'Asif el-Mal, Haut Atlas occidental. Pareillement, *tixfsa* ou *tifxsa*, «crevasses, fissures», non trouvé en tachelhit moderne mais employé en tamazight, apparaît au singulier dans un toponyme: Tifekhsit Azurki, faille escarpée du Jbel Azurki, Haut Atlas central.

De cet ensemble de considérations on se gardera bien de tirer des conclusions hâtives. Il apparaîtrait, toutefois, que si la tachelhit moderne semble avoir majoritairement conservé des éléments de ce berbère ancien, la tamazight en a également recueilli un nombre appréciable en son sein. Seule une analyse plus fine nous permettra d'aller de l'avant dans cette voie.

L'auteur, ainsi que sa traductrice, Claude Brenier-Estrine, ont rendu là un grand service aux études amazighes. En effet, nous avons de la chance d'avoir été mis en présence de tels matériaux, étant donné les précisions qu'ils apportent sur le berbère médiéval, ainsi que les perspectives fascinantes qu'ils ouvrent quant à l'évolution historique de la langue. Travail extrêmement fécond qui suscite de nombreuses interrogations fort pertinentes, de nature à remettre en cause certaines thèses sur la diffusion lexicale du berbère.

Michael Peyron

RÉSUMÉS

La question amazighe en Tunisie

Khelifa Chater; entretien réalisé par Tassadit Yacine

Contrairement à l'Algérie et au Maroc où la culture berbère est présente d'une manière significative, la Tunisie ne connaît que quelques îlots infimes où l'amazighité est encore vivante, en particulier là où la population a conservé le rite ibadhite, comme dans l'île de Djerba. L'auteur, historien tunisien interrogé par Tassadit Yacine lors d'un colloque en Tunisie, fournit quelques indications précieuses sur cette question. L'islamisation du Maghreb, dans la mesure où elle considérait tout ce qui était antérieur à la Révélation coranique comme étant de l'ordre de la *djahiliyya*, c'est-à-dire l'ère de l'ignorance, a fait passer au second plan la culture locale. Le message divin étant transmis en arabe, la langue et la foi se sont ainsi retrouvées intimement mêlées. Cependant cela ne signifie pas, ajoute l'auteur, effacement de la personnalité d'origine, mais assimilation d'un patrimoine dans le cadre d'une synthèse culturelle harmonieuse.

Entre haine et amour: officiers des Affaires indigènes et tribus dissidentes (Atlas marocain, 1914-1956)

Michael Peyron

L'auteur poursuit son exploration de l'histoire coloniale du Maroc. Après avoir étudié quelques-unes des figures de la résistance berbère au protectorat français (*Awal*, 16), il nous introduit avec sa vivacité habituelle dans l'univers controversé mais attachant des officiers des Affaires indigènes. Ces derniers, qualifiés ironiquement par certains historiens de «Robinsons galonnés», nous sont présentés ici avec davantage d'indulgence. Sur la base de témoignages et de recherches sur le terrain, l'auteur montre qu'à «quelques exceptions près, ces officiers sembleraient s'être conduits de façon tout à fait honnête».

Le mélange des genres: une question d'honneur

Christelle Hamel

Enquêtant sur les risques de transmission du sida auprès des jeunes issus de l'immigration maghrébine, l'auteur constate dans le langage de ces jeunes un lapsus à répétition. Pour répondre aux questions de l'enquêteur, ils inversent fréquemment les pronoms masculins et féminins. Or ces inversions ne sont pas fortuites car elles laissent entrevoir que les pronoms qui désignent le masculin et le féminin sont chargés de valeur: «Les garçons et les filles qui ont remplacé le pronom "elle" par "il" se représentent les genres dans un rapport de définition réciproque impliquant la domination du masculin sur le féminin. [...]. À l'inverse, celles et ceux qui n'ont pas commis ces inversions, conçoivent les genres dans un rapport laissant au sujet son pouvoir d'autogestion et ce, quel que soit son sexe».

Le profil sociolinguistique des élèves arabophones et berbérophones dans l'enseignement primaire au Maroc

Jan Jaap De Ruiter

À travers une enquête statistique effectuée au Maroc, l'auteur tente de répondre à une double question. Comment l'élève marocain de CM2, arabophone ou berbérophone, appréhende-t-il la langue arabe standard d'une part et le français d'autre part? Comment se manifeste l'identité linguistique des élèves berbérophones? Ses conclusions c'est que d'une part une «origine berbérophone ne gêne pas l'acquisition de la langue arabe standard» et que d'autre part l'arabe standard est la langue dominante dans les deux groupes, résultat logique de la politique d'arabisation de l'enseignement. La langue maternelle berbère demeure cependant un critère d'identification déterminant chez la majorité des élèves berbérophones.

L'aspect en berbère: l'aoriste revisité

Ourida Manceri

Parmi les trois formes aspectuelles berbères de base, l'auteur a choisi de donner quelques nouveaux éclairages sur la forme de l'aoriste d'après des données kabyles. Cette forme était jusqu'alors considérée comme neutre du point de vue aspectuel. Partant d'analyses faites dans d'autres langues, elle défend l'idée que le schème syntaxique SV(Imp./ mod. + A (ad/la) + AI/P/ Part.) + Aoriste, préconisé par Lionel Galand, est la trace linguistique de la représentation sémantique de deux situations, la première servant de cadre à la seconde. Une situation donne lieu à un événement qui est la valeur intrinsèque de cette forme grammaticale, dont les propriétés syntaxiques et sémantiques militent en faveur de cette assertion.

Ce que peut une femme
Sidi Mohammed Barkat

Cinq mariages successifs et une lutte épuisante pour s'affranchir du carcan de la tradition. Ainsi pourrait être résumée la vie de Nouara, cette artiste kabyle, à la fois chanteuse et poétesse à laquelle Tassadit Yacine a-déjà consacré un «essai d'anthropologie de la souffrance». Cet ouvrage a permis à Sidi Mohammed Barkat de recomposer l'itinéraire exemplaire de cette femme, analysant ses motivations et ses allers et retours tourmentés entre conformisme social et autonomie individuelle. Sa conclusion tend à montrer que seule la parole retrouvée par le biais de la poésie et la chanson lui permet d'accéder à cette harmonie tant souhaitée.

La gifle et le général
El-Hadi Chalabi

«La grande muette», c'est le surnom donné à l'armée dans tous les pays du monde et il est vrai que cette réputation est loin d'être usurpée, en-particulier dans les pays à tradition autoritaire, comme c'est le cas en Algérie. C'est pourquoi la curiosité est grande lorsqu'un haut dignitaire de l'institution prend la plume pour raconter ces *Histoires de pouvoir*, surtout quand le livre porte le sous-titre prometteur de *Un général témoigne*. La lecture de ce livre, faite par El-Hadi Chalabi laisse entendre cependant que l'espoir de pénétrer les coulisses du pouvoir algérien est vite déçu. En guise de révélations, nous n'avons que des lieux communs sans intérêt. En revanche le titre de l'article s'inspire d'une pratique fort instructive dans les mœurs politiques algériennes. La gifle est en effet, nous dit l'auteur, un geste seigneurial assez répandu parmi les «hautes personnalité» du pouvoir, destinée à marquer un rappel à l'ordre définitif et souverain du maître à la piétaille, et dont nous trouvons dans ce livre un échantillon.

Le problème irlandais: origines et évolution
Wadi Bouzar

L'histoire de la deuxième moitié du XX^e siècle a été traversée de part en part par la guerre civile irlandaise. À l'aube du troisième millénaire une solution à ce drame, accueillie partout avec soulagement, semble se dessiner. L'article de Wadi Bouzar fournit un panorama complet de ce pays, son histoire, ses ancrages linguistiques, culturels et religieux, ses atouts économiques, son actualité récente. Autant d'informations qui permettent au lecteur non initié de combler une lacune mais aussi d'effectuer des comparaisons instructives avec des pays dont la situation conflictuelle interne se rapproche de celle de l'Irlande.

Dossier spécial Algérie

Tassadit Yacine, José Garçon, Ali Habib, Benjamin Stora

Sept ans après le début d'une crise multiforme, l'Algérie s'est dotée cette année d'un nouveau président – le septième depuis l'indépendance. Est-ce la fin de l'instabilité pour autant? Les rédacteurs de ce dossier le souhaitent ardemment, bien que la complexité des problèmes soit un obstacle de taille à un pronostic optimiste. Ils tentent néanmoins d'analyser quelques-uns des aspects du drame. Les articles de Tassadit Yacine visent à remonter aux origines d'une violence qui ne date pas d'aujourd'hui et dont les racines plongent dans l'histoire coloniale. D'autre part l'auteur étudie le fonctionnement actuel des media et montre combien il génère de violence symbolique. Aux questions angoissées des observateurs sur la cruauté de certains massacres, José Garçon propose des tentatives de réponses puisées dans un réel social et politique impitoyable aux démunis. Ali Habib qui a longtemps observé la sphère politique algérienne en étudie les trois matrices principales, incarnées par les trois fronts: FLN, FFS, FIS. L'évolution de ces trois courants depuis près de quarante ans lui permet de présenter une synthèse historique cohérente. Enfin, Benjamin Stora se penche sur quelques images de cette actualité tragique, glanées ça et là dans les magazines français en montrant que leur choix est loin d'être fortuit.

AU SOMMAIRE DES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

1985, 1

- MOULOUD MAMMARI. Du bon usage de l'ethnologie. Entretien avec Pierre Bourdieu.
 Culture du peuple ou culture pour le peuple.
 RACHID BELLIL. Quelques aspects du changement social au Gourara.
 NABILE FARÈS. Maghreb: la question de la dénomination.
 MOHAMED GUERSSEL. The role of sonority in Berber syllabification.
 KADDOUR CADI. Valence et dérivation verbale en tarifit.
 MELHA BENBRAHIM. Le mouvement national dans la poésie kabyle, 1945-1954.

1986, 2

- MOULOUD MAMMARI. Les mots, les sens et les rêves ou les avatars de *Tamurt*.
 TAYEB SBOUAI. Le Maghreb de Kateb Yacine.
 NABILE FARÈS. L'analyse freudienne de la violence originaire.
 HENRI LHOTE. Les sources du peuplement berbère au Sahara.
 CHEIKH AG BAY, RACHID BELLIL. Une société touareg en crise: les Kel Adrar du Mali.
 MAHIEDDINE DJENDER. L'histoire nationale et ses fondements sociologiques.
 ABDALLAH BOUNFOUR. La parole coupée. Remarques sur l'éthique du conte.
 FRANCISCO PEREZ SAAVEDRA. Baños purificadores y baños orgiásticos entre los Canarios.
 ALI AZAYKO. Réflexions sur la langue et la culture berbères (en arabe).

1987, 3

- KATEB YACINE. La voix des femmes.
 TAÏEB SBOUAI. Entretien avec Jacqueline Arnaud.
 TASSADIT YACINE. Identité occultée? Identité usurpée?
 LOUIS-JEAN CALVET. La lutte linguistique des Jivaros d'Équateur.
 AHMED BOUKOUS. Syllabe et syllabation en berbère.
 KAIS-MARZOUK OUARIACHI. Éléments pour la compréhension de la problématique « tamazišt ».
 PIERRE CUPERLY. La cité ibadite: urbanisme et vie sociale au XI^e siècle.
 RENATA SPRINGER. Las Islas Canarias y sus inscripciones alfabéticas: parcela lejana de cultura bereber.

1988, 4

- KAIS-MARZOUK OUARIACHI. Éléments pour la compréhension de la problématique tamazišt (suite et fin).
 PIERRE CUPERLY. La cité ibadite: urbanisme et vie sociale au XI^e siècle (suite et fin).
 MILOUD TAÏFI. Problèmes méthodologiques relatifs à la confection d'un dictionnaire du tamazišt.
 NADIA MECHERI SAADA. Les *âléwen* de l'Ahaggar (à suivre).
 FERNAND BENTOLILA. Les syntagmes verbaux des serments dans différents parlers

berbères.

1989, 5

PIERRE BOURDIEU. Mouloud Mammeri ou la colline retrouvée.

TASSADIT YACINE. Une vocation en sommeil.

TAHAR DJAOUT. Lettre à Da Lmulud.

MOULOUD MAMMERI. Une expérience de recherche anthropologique en Algérie.

DOMENICO CANCIANI. Une science et une politique pour Babel: Les minorités du conflit à la planification linguistique.

GINETTE AUMASSIP. De quelques problèmes de préhistoire en Algérie.

IRANI BEHBAHANI HOM ET KACI MAHROUR. La Casbah: ville nouvelle latente.

MAHIEDDINE DJENDER. Essai sur les communautés villageoises et rurales en Algérie.

SPÉCIAL 1990, 6-7

TASSADIT YACINE. Mouloud Mammeri: un symbole.

Hommage à Mouloud Mammeri

KATEB YACINE, MOHAMMED DIB, ABDELATIF LAÂBI, EMMANUEL ROBLÈS, TAHAR OUETTAR, MALEK OUARY, MOHAMMED ARKOUN, ANDRÉ NOUSCHI, MARCEL MOUSSY, JEAN PÉLÉGRI, RABAH BELAMRI, MAJID EL HOUSSY, BEN MOHAMMED, ALAIN ROMÉY, GINETTE AUMASSIP, KAMEL MALTI, AHMED AZEGGAGH, YUCEF SEBTI, BOUALEM RABIA, IDIR AÏT AMRANE, TAÏEB SBOUAÏ, SALEM ZENIA, ABDALLAH HAMANE

Entretiens avec Mouloud Mammeri

TASSADIT YACINE. Aux origines de la quête: Mouloud Mammeri parle.

ABDELKADER DJEGHLOUL. Le courage lucide d'un intellectuel marginalisé.

WADI BOUZAR. Où serait la différence avec les arbres de la route?

TASSADIT YACINE. Mouloud Mammeri dans la guerre (dossier spécial). Lettre pour l'ONU. «Espoir Algérie». L'«affaire Mammeri». Entretien avec Tahar Oussedik.

Articles

RENÉ GALLISSOT. Octobre 88 en Algérie.

RACHID BELLIL. Oral – écrit dans la culture berbère.

OMAR CARLIER. Le voyageur de l'Étoile, Ahmed Yahiaoui secrétaire et colporteur.

ROBERT JAULIN. Arabe et islam.

HAÏM ZAFRANI. Judéo-berbères au Maroc.

AHMED BOUKOUS. Vocalité, sonorité et syllabité.

MILOUD TAÏFI. L'altération des racines berbères.

KADDOUR CADI. Pour un retour d'exil du sujet lexical en linguistique berbère.

JOSÉ JUAN JIMENEZ GONZALEZ. Redistribucion, jerarquia y poder: bases estrategicas en la prehistoria de Canarias.

MOHAMMED ELMEDLAOUI. Pour une lecture de *Taje*[®] *umt n Tmazišt* (de Mouloud Mammeri).

1991, 8

DJAMILA AMRANE. Les femmes et la guerre d'Algérie: répartition géographique des militantes (Algérie 1954-1962).

AÏSSA KADRI. De la faculté de droit coloniale à la faculté de droit nationale: la forma-

Achevé d'imprimer en juin 1999

Imprimé en France

Dépôt légal: juin 1999



Dans ce numéro, Khelifa Chater, historien tunisien, montre que la faible présence de la langue berbère dans son pays ne signifie pas l'effacement de la culture amazighe mais seulement une acclimatation de cette dernière à une réalité culturelle plurielle. L'article de Michael Peyron analyse pour sa part le travail controversé mais néanmoins digne d'attention des officiers des Affaires indigènes dans l'Atlas marocain durant le protectorat. Jan Jaap De Ruyter a effectué une enquête dans laquelle il montre que, malgré l'arabisation de l'enseignement au Maroc, l'identité linguistique des élèves berbérophones demeure caractérisée par une forte prégnance de la langue maternelle. Christelle Hamel s'attache quant à elle à montrer comment les lapsus sur les genres masculins et féminins dans le langage des jeunes issus de l'immigration témoignent du degré d'émancipation personnelle de ces jeunes.

Awal ne déroge pas à la coutume : il propose, à l'usage des linguistes une étude de Ourida Manceri sur la fonction de l'aoriste en tamazight. La revue présente également deux notes de lecture fort instructives, l'une de Sidi Mohammed Barkat sur la vie tourmentée d'une poétesse kabyle décrite dans le livre que lui a consacré Tassadit Yacine ; l'autre de El-Hadi Chalabi sur les mémoires d'un général algérien à la retraite. Quant à notre regard sur les autres cultures, il porte cette fois sur l'Irlande, avec un point de vue synthétique signé Wadi Bouzar. La rubrique « Textes et documents » est consacrée à un conte de la région de Figuig au Maroc, recueilli et commenté par Marteen Kossmann.

Notre dossier « spécial Algérie » se devait de revenir sur les récentes élections présidentielles. Ces dernières représentaient la énième tentative pour trouver une solution à la crise qui secoue ce pays depuis plus de sept ans. La fraude manifeste qui a caractérisé le scrutin et le retrait *in extremis* des candidats de l'opposition montrent à quel point le jeu politique reste à la merci de l'arbitraire et l'État de droit un cauchemar pour le pouvoir en place. Dans ce numéro, Tassadit Yacine, José Garçon, Ali Habib et Benjamin Stora tentent néanmoins de faire la lumière sur un drame qui pose de multiples questions. Signification des violences, système politique, fonctionnement de l'information, le lecteur trouvera dans ce dossier quelques clefs pour comprendre les causes de cette situation.

